

l'Europe
s'engage
à La Réunion



Union Européenne



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



REGION REUNION

www.regionreunion.com



CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA
Réunion

www.cg974.fr

**RAPPORT ANNUEL
D'EXECUTION FEADER 2010
du Programme de Développement Rural
de la Réunion 2007-2013**

**Approuvé par le C.N.S. de juin 2011
(Procédure écrite)**

**Etat membre : France
Région : Ile de la Réunion
Objectif : Convergence**



INTRODUCTION	4
1. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES	6
1.1. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES AYANT UN IMPACT DIRECT SUR LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME (C'EST-A-DIRE CHANGEMENTS LEGISLATIFS OU EVOLUTIONS INATTENDUES DU CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE).....	6
1.1.1 <i>La LOi pour le Développement Economique des Outre-mer (LODEOM)</i>	8
1.1.2 <i>La loi « Grenelle de l'environnement »</i>	9
1.1.3 <i>Les Etats-Généraux de l'Outre-mer et le Comité Interministériel de l'Outre-mer</i>	15
1.1.4 <i>La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer</i>	18
1.1.5 <i>Les mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion</i>	18
1.1.6 <i>La Loi de Modernisation de l'Agriculture</i>	21
1.1.7 <i>Réflexions en cours</i>	22
1.2. CHANGEMENTS DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES ET NATIONALES AYANTS DES REPERCUSSIONS SUR LA COHERENCE ENTRE L'INTERVENTION DU FEADER ET CELLE DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS.	23
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS FIXES, SUR LA BASE D'INDICATEURS DE REALISATION ET DE RESULTAT ..	25
2.1 LES INDICATEURS D'IMPACT	29
2.2 LES INDICATEURS DE RESULTAT.....	31
2.3 INDICATEURS DE REALISATION.....	34
2.3.1. <i>Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier</i>	34
2.3.1.1. Mesure 111 : Formation professionnelle et actions d'information.....	35
2.3.1.2. Mesure 112 : Installation de jeunes agriculteurs.....	41
2.3.1.3. Mesure 113 : Retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs.....	42
2.3.1.4. Mesure 114 : Utilisation des services de conseil par les agriculteurs	44
2.3.1.5. Mesure 121 : Modernisation des exploitations agricoles	45
2.3.1.6. Mesure 122 : Amélioration de la valeur économique des forêts	48
2.3.1.7. Mesure 123 : Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles.....	49
2.3.1.8. Mesure 125 : Amélioration et le développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier	51
2.3.2. <i>Axe 2 : Amélioration de l'environnement et de l'espace rural</i>	54
2.3.2.1. Mesure 211 : Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones qui présentent des handicaps autres que ceux des zones de montagne	55
2.3.2.2. Mesure 212 : Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones qui présentent des handicaps autres que ceux des zones de montagne	56
2.3.2.3. Mesure 214 : Paiements agroenvironnementaux	57
2.3.2.4. Mesure 226 : Aide à la reconstitution du potentiel forestier et à l'adoption de mesures de prévention.....	59
2.3.2.5. Mesure 227 : Investissements non productifs relatifs à la préservation et valorisation des espaces naturels forestiers.....	60
2.3.3. <i>Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale</i>	61
2.3.3.1. Mesure 311 : Diversification vers des activités non agricoles	62
2.3.3.2. Mesure 312 : Aide à la création et au développement des micro-entreprises.....	63
2.3.3.3. Mesure 313 : Promotion des activités touristiques.....	64
2.3.3.4. Mesure 323 : Conservation et valorisation des écosystèmes forestiers.....	65
2.3.3.5. Mesure 331 : Formation et information	66
2.3.3.6. Mesure 341 : Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre.....	67
2.3.4. <i>Axe 4 : LEADER</i>	68
2.3.4.1. Mesure 411 : Compétitivité	70
2.3.4.2. Mesure 413 : Qualité de vie / diversification.....	71
2.3.4.3. Mesure 421 : Coopération	74
2.3.4.4. Mesure 431 : Fonctionnement du groupe d'action locale, acquisition de compétences ainsi qu'actions de communication.	75
3. EXECUTION FINANCIERE DU PROGRAMME PRESENTANT, POUR CHAQUE MESURE, LE RELEVÉ DES MONTANTS VERSES AUX BENEFICIAIRES	76
4. RESUME DES ACTIONS D'EVALUATION EN COURS, CONFORMEMENT A L'ARTICLE 86, PARAGRAPHE 3, DU REGLEMENT (CE) NO 1698/2005	79



5. DISPOSITIONS PRISES PAR L’AUTORITE DE GESTION ET PAR LE COMITE DE SUIVI POUR ASSURER LA QUALITE ET L’EFFICACITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	83
5.1. LES ACTIONS DE SUIVI ET D’EVALUATION	83
5.1.1. <i>Cadre de la mise en œuvre du programme en 2010</i>	83
5.1.2. <i>Actions relatives au niveau national</i>	86
5.1.3. <i>Actions relatives au niveau communautaire</i>	87
5.1.4 <i>Informations relatives aux dispositions régionales</i>	89
5.2. SYNTHÈSE DES PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRES DANS LA GESTION DU PROGRAMME AINSI QUE TOUTE MESURE ÉVENTUELLEMENT PRISE, Y COMPRIS LES RÉPONSES APPORTÉES AUX OBSERVATIONS FAITES AU TITRE DE L’ARTICLE 83 DU RÈGLEMENT (CE) NO 1698/2005	91
5.3. RECOURS À L’ASSISTANCE TECHNIQUE	93
5.4. DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER LA PUBLICITE DU PROGRAMME CONFORMEMENT À L’ARTICLE 76 DU RÈGLEMENT (CE) NO 1698/2005.....	95
6. DECLARATION SUR LE RESPECT DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE L’AIDE, Y COMPRIS LA MISE EN EVIDENCE DES PROBLÈMES RENCONTRES ET LES MESURES ADOPTÉES POUR LES TRAITER.....	108
6.1 RESPECT DES RÈGLES EN MATIÈRE DE CONCURRENCE.....	108
6.2 RESPECT DES RÈGLES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS	109
6.3 RESPECT DES RÈGLES RELATIVES À LA PROTECTION ET L’AMÉLIORATION DE L’ENVIRONNEMENT.....	109
6.4 RESPECT DES RÈGLES RELATIVES À LA PROMOTION DE L’ÉGALITÉ ENTRE HOMMES ET FEMMES ET DE NON DISCRIMINATION	110
6.4.1. <i>Promotion de l’égalité entre hommes et femmes</i>	110
6.4.2 <i>Promotion de la non discrimination</i>	111
6.5 ARTICULATION AVEC LE POSEIDOM	113
6.6 ARTICULATION AVEC LES OCM.....	115
7. REUTILISATION DES AIDES RECUPÉRÉES CONFORMEMENT À L’ARTICLE 33 DU RÈGLEMENT (CE) NO 1290/2005.....	116
ANNEXE I : TABLEAU DES INDICATEURS COMMUNS POUR LE SUIVI ET L’ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT RURAL POUR L’ANNÉE 2010.....	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
ANNEXE II : QUELQUES FICHES PROJETS	117



Introduction

Approbation du Programme de Développement Rural de l'île de la Réunion

Le PDR de l'île de La Réunion (CCI 2007FR06RPO006) a été approuvé par la Commission Européenne le 28 novembre 2007, Décision C(2007) 5947.

✓ **Modification de décembre 2008**

Une modification du programme a été introduite le 29 décembre 2008 et visait les points suivants :

- Précisions techniques nécessaires à la mise en œuvre de la mesure 214 du programme (mesures agroenvironnementales) ;
- Notification d'un TOP UP pour la défiscalisation et pour la déductibilité de la TVA non perçue récupérable (NPR) lié aux mesures 121 modernisation des exploitations agricoles et 123.1 Evolution de l'outil agro industriel.

Les services de la Commission ont accusé réception de cette demande au 31 décembre 2008. La proposition de modification a été validée par courrier en date du 16 juin 2009 qui entérine également que les top-up relatifs aux mesures 121 et 123 peuvent être cumulés avec les aides FEADER et des contreparties nationales jusqu'à concurrence d'un plafond d'aide publique de 75%.

✓ **Révision de juillet 2009 dans la cadre du Bilan de Santé de la PAC**

Une révision a été introduite le 24 juillet 2009 pour mettre en place de nouvelles mesures, cofinancées par le FEADER à hauteur de 75% dans le cadre des crédits alloués à la Réunion au titre du Bilan de Santé de la PAC.

La Réunion dispose de 1,942 M€ de FEADER supplémentaire sur le volet I.C.H.N. au titre de la revalorisation des 25 premiers hectares depuis novembre 2009 et depuis 1^{er} janvier 2010 de 8,418 M€ de crédits FEADER supplémentaires au titre du volet des nouveaux défis du Bilan de Santé de la PAC.

- Par courrier du 22 février 2010, la Commission a accepté, en application de 6 paragraphe 1 point c) du Règlement (CE) 1974/2006 les différentes modifications proposées.
- Par décision C(2010)1163 en date du 05 mars 2010 la Commission a approuvé la révision du PDR de la Réunion.



Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 82 du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le DEveloppement Rural (FEADER), le rapport annuel d'exécution est présenté « pour la première fois en 2008, et au plus tard le 30 juin de chaque année »

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme.

Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir prioritairement à la mise en œuvre des programmes à la date du 31 décembre 2010.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains Comités de suivi.

Même si l'exercice de révision à mi-parcours des PO a fortement mobilisé le partenariat local en 2010, les orientations et propositions détaillées de la révision n'ont pas été insérées dans le présent rapport annuel dans la mesure où ils ont fait l'objet d'un rapport détaillé approuvé par les membres du CNS à l'occasion du Comité du 26 Novembre 2010.



1. Modifications des conditions générales

1.1. Modifications des conditions générales ayant un impact direct sur les conditions de mise en œuvre du programme (c'est-à-dire changements législatifs ou évolutions inattendues du contexte socio-économique).

A la Réunion, les effets de la crise économique mondiale se sont manifestés progressivement depuis l'année 2008, modifiant le contexte de la mise en œuvre des programmes opérationnels.

En effet, l'année 2008 a été caractérisée par une hausse exceptionnelle du cours mondial du pétrole.

Cette augmentation s'est traduite, d'une part, par l'augmentation du prix des carburants et, d'autre part, par l'augmentation du coût des matières premières fabriquées à partir du pétrole, à savoir les matières plastiques mais également les engrais.

Ainsi, la Réunion étant une économie insulaire dépendante de ses approvisionnements, toutes les activités économiques de l'île ont répercuté sur le prix de vente de leurs biens et de leurs services cette hausse du coût des carburants et des matières premières.

L'inflation s'est alors installée durablement.

Le pouvoir d'achat des ménages s'est progressivement réduit et les entreprises ont réduit leurs achats de consommation intermédiaire à destination de leurs fournisseurs. Ces derniers ont été contraints, à leur tour, de réduire leur production, et donc leur consommation intermédiaire, entraînant un effet de cascade.

La réduction de la demande adressée aux entreprises a poussé ces derniers à réduire leur masse salariale, impliquant des pertes d'emplois dans les ménages qui ont moins consommé, amplifiant l'effet de la baisse de pouvoir d'achat.

Ce mécanisme a touché tous les secteurs d'activités de l'île à savoir la production industrielle, le commerce et les services.

En ce qui concerne le moteur de la croissance réunionnaise (le secteur du bâtiment et des travaux publics), il a subi en plus des effets de la crise économique généralisée, les effets de la fin des grands chantiers publics (route des tamarins, port, baisse de la production de logements sociaux) et les effets de la modification des conditions de défiscalisation prévue dans la loi pour le développement économique des outre-mer.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013 Rapport Annuel FEADER 2010

Dans ce contexte, il est à souligner que le secteur agricole constitue une exception. En effet, ce secteur a poursuivi son développement et sa consolidation dans la mesure où :

- ✓ Il est largement soutenu par les fonds publics ;
- ✓ La demande suit l'augmentation démographique et elle est peu sensible aux fluctuations du coût des carburants et à la baisse du pouvoir d'achat constatée,
- ✓ Les conditions climatiques ont été mitigées en 2010 (absence de catastrophes naturelles : cyclones ou inondations mais un manque d'eau significatif notamment dans le sud de l'île).

Par contre, d'un point de vue général, un des premiers impacts enregistré des effets de cette crise mondiale à la Réunion est la dégradation significative du marché du travail.

Ainsi, à fin décembre 2010, 116 360 réunionnais étaient inscrits à Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi de catégorie A, soit 12 640 demandeurs d'emploi de catégorie A supplémentaires par rapport à 2008, (+ 12 %).

A titre de comparaison, il s'agit d'un niveau comparable à celui enregistré en 2003, soit 6 ans auparavant.

De plus, dans ce contexte de ralentissement économique durable, l'accessibilité au crédit des entreprises et des particuliers s'est considérablement réduite.

Aussi, pour faire face à cette situation, différentes mesures ont été prises tant au niveau communautaire, que national ou local (Cf. 2.4.5).

Au niveau communautaire, trois mesures, en particulier, visaient un impact important sur la programmation :

- ✓ l'extension de la période d'éligibilité des dépenses du DOCUP 2000-2006 jusqu'au 30 Juin 2009 pour l'ensemble des fonds ;
- ✓ l'attribution d'une avance supplémentaire qui augmentait le volume des crédits mis à disposition et diminuait les montants à justifier lors de la première échéance du dégageant d'office pour le FEDER et le FSE ;
- ✓ l'extension des possibilités de déclaration forfaitaires des dépenses pour le FEDER et le FSE,

Pour mémoire, un travail important a été réalisé au niveau national pour la mise en place d'un plan de relance en 2009. Les propositions de modification du PO FSE Réunion ont été étudiées, mais elles n'ont pas été retenues dans la mesure où les orientations du FSE à La Réunion intègrent déjà les priorités affichées dans le plan de relance national.

De même, une vaste concertation avait été menée d'avril à octobre 2009 auprès des territoires d'Outre-mer : les Etats-Généralx de l'Outre-mer. Les premières mesures opérationnelles ont été décidées par le Comité Interministériel de l'Outre-mer du 6 novembre 2009 qui a été présidé par le Chef de l'Etat.



1.1.1 La LOi pour le Développement Economique des Outre-mer (LODEOM)

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des Outre-mer porte sur les principaux défis que les DOM doivent relever pour participer à la dynamique de compétitivité, de croissance et d'emploi définie par la stratégie de Lisbonne. Les stratégies d'innovation et de rattrapage pour le numérique, la recherche et le développement, la formation professionnelle, ont été au cœur des principes retenus.

A ce titre, la LODEOM veut donner à l'Outre-mer les moyens et le cadre pour favoriser son développement endogène, en privilégiant les secteurs les plus porteurs, définis localement. Les dispositions retenues doivent avoir un effet de levier sur l'économie ultra-marine et ainsi renforcer sa compétitivité face à la concurrence internationale.

Le Gouvernement s'est engagé dans la rationalisation des dispositifs d'aides existant, pour tenir compte des mesures inefficaces, favorisant les effets d'aubaine ou ayant généré des effets pervers, satisfaisant ainsi aux orientations de simplification, de transparence et de sélectivité des aides d'Etat dans le souci d'accroître leur efficacité et de contenir la dépense publique pour qu'elle soit plus efficiente.

Enfin, la LODEOM contribue à la cohésion sociale et territoriale en améliorant les conditions de logement, notamment l'accès aux logements sociaux, d'une population généralement jeune et en croissance, et en favorisant sa mobilité géographique et professionnelle au titre de la continuité territoriale.

Description

- ✓ Dans son titre 1^{er}, la LODEOM constitue un cadre de réponse aux revendications concernant le pouvoir d'achat exprimées à l'occasion de la crise antillaise des mois de février et mars 2009. Elle autorise la mise en place d'un système de contrôle des prix (art. 1er) et permet l'exonération de charges sociales sur certains suppléments de salaire (art. 3).
- ✓ Dans son titre II, la loi met en place les Zones Franches d'Activité (ZFA) dont l'objectif est d'apporter une réponse, à travers un allègement des charges fiscales des entreprises, au déficit de compétitivité qui a été relevé. Ces allègements concernent l'impôt sur les bénéfices (IR/IS), mais également la taxe professionnelle, la taxe sur le foncier bâti et dans certains cas le foncier non bâti. (articles 4 à 7) Le niveau des allègements sera plus élevé pour certaines zones géographiques dont les handicaps structurels sont plus lourds, ainsi que pour certains secteurs économiques qui ont été identifiés par les acteurs économiques eux-mêmes, dans les DOM, comme présentant des enjeux particuliers en termes de développement endogène. Ces secteurs sont :
 - La recherche développement ;
 - Les technologies de l'information et de la communication ;
 - L'agro-nutrition ;
 - Les énergies renouvelables ;
 - L'environnement ;
 - Le tourisme.



- Par ailleurs, toujours dans le titre II, sont prises des mesures de rationalisation ou de réallocation des moyens (T.V.A.-non perçue récupérable.), aide au fret, exonération de charges sociales...) ainsi que des mesures d'adaptation de la loi de défiscalisation. Y figurent également les dispositions (art. 26) introduisant une nouvelle modalité d'aide à la rénovation des établissements hôteliers (en complément à la défiscalisation), le moratoire pour les dettes sociales (article 32) ainsi que l'article 31, créant le Fonds Exceptionnel d'Investissement (F.E.I.).
- ✓ Le titre III est consacré à la politique du logement. La loi institue un GIP indivision destiné à faciliter la libération de foncier (art. 35), prévoit la sortie progressive de l'application du dispositif GIRARDIN sur la défiscalisation du logement libre et intermédiaire, mais en y substituant (art. 39) un mécanisme adapté aux attentes du terrain (SCELLIER/DOM). Enfin et surtout, la loi, dans son article 38, crée un nouveau schéma de défiscalisation dont la principale caractéristique est d'être centré autour des Observatoire du Logement Social et qui a pour ambition de répondre aux engagements du gouvernement pour la production de logement social ou intermédiaire.
 - ✓ Dans son titre IV, la LODEOM pose les fondations d'un nouveau système d'aide à la continuité territoriale, axé sur l'intervention d'un opérateur unique (l'ANT devenue LADOM) qui, à travers la mise en place de GIP, devrait assurer le pilotage commun de la politique de continuité, du passeport mobilité et de la formation professionnelle en mobilité. (art. 50).
 - ✓ Le titre V de la loi est consacré à des mesures diverses (ordonnances, schéma minier...). Il porte en particulier la création d'une Commission Nationale de l'Evaluation de la Politique de l'Etat en outre-mer qui devra rendre un rapport sur la mise en œuvre de la loi et ses effets concrets sur les économies ultra-marines tous les deux ans.

1.1.2 La loi « Grenelle de l'environnement »

Le Grenelle de l'environnement vise à créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement. Cette démarche a permis de réunir l'Etat et les représentants de la société civile afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et a abouti à l'élaboration de mesures concrètes.

Pour les DOM, un comité opérationnel Outre-mer a été créé.

La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 1 a été promulguée le 3 août 2009.

Cette loi fixe les objectifs et, à ce titre, définit le cadre d'action, organise la gouvernance à long terme et énonce les instruments de la politique mise en œuvre pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter, préserver la biodiversité ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages.

Elle assure un nouveau modèle de développement durable qui respecte l'environnement et se combine avec une diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles.



Pour ce qui concerne les régions, les départements et collectivités d'outre-mer, compte tenu de leurs caractéristiques environnementales et de la richesse de leur biodiversité, l'Etat fera reposer sa politique sur des choix stratégiques spécifiques qui seront déclinés dans le cadre de mesures propres à ces collectivités. Ces choix comporteront notamment un cadre expérimental pour le développement durable, au titre d'une gouvernance locale adaptée, reposant sur les dispositions du troisième alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Cette loi présente des mesures s'inscrivant dans les domaines suivants :

- ✓ Lutte contre le changement climatique ;
- ✓ Réduction des consommations d'énergie des bâtiments ;
- ✓ Urbanisme ;
- ✓ Transports ;
- ✓ Energie ;
- ✓ Recherche dans le domaine du développement durable ;
- ✓ Biodiversité, écosystèmes et milieux naturels ;
- ✓ Agriculture et sylviculture diversifiée, de qualité, productive et durable ;
- ✓ Gestion intégrée de la mer et du littoral ;
- ✓ Prévention des risques pour l'environnement et la santé, prévention des déchets ;

Pour l'outre-mer, l'article 56 de la loi apporte des dispositions particulières.

Sans préjudice des objectifs qui concernent l'ensemble du territoire national, ni de ceux propres à l'outre-mer définis dans les titres Ier à V, cette ambition pour l'outre-mer poursuit, en outre, les orientations suivantes :

- ✓ **Dans le domaine de l'énergie :**
 - Parvenir à l'autonomie énergétique, en atteignant, dès 2020, un objectif de 30 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale à Mayotte et de 50 % au minimum dans les autres collectivités ;
 - Développer les technologies de stockage de l'énergie et de gestion du réseau pour augmenter la part de la production d'énergie renouvelable intermittente afin de conforter l'autonomie énergétique des collectivités territoriales d'outre-mer ;
 - Développer, pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion, des programmes exemplaires, spécifiques pour chacune d'elles, visant à terme l'autonomie énergétique, à l'horizon 2030 ;
 - Engager, dans le même temps, un programme de maîtrise des consommations, qui se traduira par l'adoption, dès 2012, d'un plan Energie-Climat dans chaque collectivité ;



- Adopter une réglementation thermique adaptée qui encourage la production d'eau chaude sanitaire solaire dans les bâtiments neufs et d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, qui favorise la réduction de la climatisation au profit de l'isolation et de la ventilation naturelle et la production d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, et mobiliser les pôles de compétitivité concernés sur les enjeux énergétiques de l'outre-mer ;
- ✓ **Dans le domaine des déchets :**
 - Atteindre, d'ici à 2020, une gestion intégrée exemplaire combinant prévention, recyclage et valorisation, qui s'appuiera sur un dispositif adapté aux caractéristiques géologiques et aux conditions objectives d'accès aux sites isolés ;
 - Prévoir des adaptations réglementaires sur la construction et la réhabilitation des installations de stockage de déchets non dangereux et mener une réflexion sur les possibilités de financement de ces infrastructures à destination des communes d'outre-mer ;
 - Favoriser une gestion des déchets par la création de filières de coopération interrégionales ;
- ✓ **Dans le domaine de la biodiversité et des ressources naturelles :**
 - Mettre en place des dispositifs de connaissance, de gestion intégrée et de protection des habitats et des espèces sauvages terrestres et marines, comparables aux dispositifs existant en métropole, lorsque ces derniers ne sont pas applicables ;
 - Valoriser les biotechnologies vertes et bleues ; inclure les plantes et autres espèces médicinales dans la pharmacopée française en veillant à l'application du point j de l'article 8 et de l'article 15 de la convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 ;
 - Réaliser, d'ici à 2010, un inventaire particulier de la biodiversité outre-mer ainsi qu'une synthèse des connaissances existantes permettant l'identification et la localisation des enjeux prioritaires, avec le crédit carbone, notamment en Guyane ;
 - Mener des actions exemplaires en faveur des récifs coralliens, notamment par le renforcement de l'initiative française sur les récifs coralliens, ou des espaces et des aires marines protégés.
- ✓ **Dans le domaine de l'eau :**
 - Inclure, d'ici à 2012, un dispositif de récupération des eaux pluviales à usage sanitaire pour toute nouvelle construction ;
 - Favoriser, par un dispositif approprié en assurant la bonne qualité, l'utilisation des eaux pluviales pour l'ensemble du réseau domestique.



- ✓ **Dans le domaine des pollutions et de la santé :**
 - Atteindre un bon état écologique de l'eau en accélérant la mise en œuvre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux ou de contrats de rivières à l'échelle des bassins versants ;
 - Assurer un égal accès à l'eau potable à tous les citoyens ;
 - Engager, sans délai, un programme pour assurer la sécurité d'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, d'ici à 2015 ;
 - Engager, sans délai, un programme pour remédier à la pollution des sols par les substances dangereuses.
- ✓ **Dans le domaine des transports :** mettre à l'étude un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre dans une perspective de désenclavement, de préservation des espaces naturels et de développement durable ;
- ✓ **Dans le domaine de la lutte contre le changement climatique** mettre en place une stratégie locale d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat pourra adapter les dispositions réglementaires, fiscales ou incitatives dans leur application aux départements et aux régions d'outre-mer, conformément au premier alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Au niveau local le projet GERRI (Grenelle de l'Environnement à la Réunion : Réussir l'Innovation) s'inscrit dans cette démarche.

La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 2 a été promulguée le 12 juillet 2010

Elle correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle de l'Environnement.

Les 248 articles qui composent cet important texte de loi ont été largement enrichis par le Parlement et déclinent des mesures dans six chantiers majeurs :

- ✓ Bâtiments et urbanisme,
- ✓ Transports,
- ✓ Energie,
- ✓ Biodiversité,
- ✓ Risques, santé, déchets,
- ✓ Gouvernance.



En voici les principaux objectifs par chantier :

➔ **Amélioration énergétique des bâtiments et harmonisation des outils de planification en matière d'urbanisme**

Objectif : Concevoir et construire des bâtiments plus sobres énergétiquement et un urbanisme mieux articulé avec les politiques d'habitat, de développement commercial et de transports tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

- ✓ Engager une rupture technologique dans le neuf et accélérer la rénovation thermique du parc ancien
- ✓ Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques

➔ **Organisation de transports plus respectueux de l'environnement tout en assurant les besoins en mobilité**

Objectif : Assurer une cohérence d'ensemble de la politique de transports, pour les voyageurs et les marchandises, dans le respect des engagements écologiques, en faisant évoluer les infrastructures de transports et les comportements.

- ✓ Développer les transports collectifs urbains, périurbains et à grande vitesse
- ✓ Développer les véhicules électriques et hybrides rechargeables
- ✓ Expérimenter le péage urbain
- ✓ Encourager le fret ferroviaire et les transports maritimes

➔ **Réduction des consommations d'énergie et de leur contenu en carbone**

Objectif : Réduire radicalement les émissions de gaz à effet de serre en économisant l'énergie et en la rendant plus décarbonée.

- ✓ Favoriser le développement des énergies renouvelables
- ✓ Expérimenter l'affichage environnemental sur les produits puis l'élargir
- ✓ Réaliser des bilans de gaz à effet de serre et établir des plans d'actions pour les réduire (entreprises, territoires, bâtiments publics)
- ✓ Etendre les certificats d'économies d'énergie



→ Préservation de la biodiversité

Objectif : Assurer un bon fonctionnement des écosystèmes en protégeant les espèces et les habitats.

- ✓ Elaborer la Trame verte et bleue
- ✓ Rendre l'agriculture durable en maîtrisant les produits phytopharmaceutiques et en développant le bio
- ✓ Protéger les zones humides et les captages d'eau potable
- ✓ Encadrer l'assainissement non collectif et lutter contre les pertes d'eau dans les réseaux
- ✓ Protéger la mer et le littoral

→ Mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique

Objectif : Instaurer les outils nécessaires d'une démocratie écologique en marche, dans le secteur privé comme dans la sphère publique.

- ✓ Développement de rapports sur les aspects sociaux et environnementaux, en plus des rapports financiers (entreprises et collectivités locales)
- ✓ Renforcement de la concertation du public en amont des projets publics et privés et des textes réglementaires nationaux
- ✓ Réforme du CESE et des CESR
- ✓ Désignation d'associations environnementales représentatives pour participer au dialogue institutionnel

→ Maîtrise des risques, traitement des déchets, et préservation de la santé

Objectif : Préserver la santé de chacun et respecter l'environnement en prévenant les risques, en luttant contre les nuisances sous toutes leurs formes et en gérant plus durablement les déchets.

- ✓ Lutter contre la pollution de l'air (air intérieur, zones d'expérimentation prioritaires pour l'air)
- ✓ Lutter contre les nuisances lumineuses et sonores
- ✓ Etendre les moyens de lutter contre les inondations
- ✓ Prendre en compte les risques émergents (nanosubstances, ondes électromagnétiques)
- ✓ Mettre en place une gestion durable des déchets (extension de la responsabilité élargie des producteurs, planification et gestion des déchets des bâtiments)



1.1.3 Les Etats-Généraux de l’Outre-mer et le Comité Interministériel de l’Outre-mer

De la mi-avril au mois d’octobre 2009, une vaste concertation a été lancée auprès des départements et collectivités d’outre-mer afin de permettre, l’émergence de propositions permettant de faire évoluer les sociétés ultra-marines en les adaptant au mieux à notre époque.

Ces Etats généraux ont été organisés autour de 8 grandes questions :

- ✓ Comment faire baisser les prix et garantir la transparence des circuits de distribution ?
- ✓ Comment favoriser la production locale et diminuer les importations ?
- ✓ Comment faire évoluer la gouvernance tant à l’échelon local qu’à l’échelon central ?
- ✓ Quels grands projets structurants pour chaque territoire ?
- ✓ Comment rénover partout le dialogue social ?
- ✓ Comment mieux coopérer avec l’environnement régional de chaque département ou collectivité ?
- ✓ Comment garantir l’égalité des chances et une meilleure insertion professionnelle en particulier des jeunes ?
- ✓ Quel travail accomplir pour réconcilier mémoire, culture et identité ?

Un Comité Interministériel de l’Outre-mer (CIOM), a été créé par décret publié le 19 février 2009 au Journal Officiel. Il est présidé par le Président de la République, le Premier ministre, des membres du gouvernement, ainsi que le Délégué interministériel à l’égalité des chances des Français de l’Outre-mer, le Délégué général à l’Outre-mer, ou toute personne qualifiée.

Le Comité Interministériel de l’Outre-mer est chargé :

- ✓ De définir les orientations politiques de nature à répondre aux besoins et à valoriser les atouts de l’Outre-mer, notamment en matière de développement économique, social, culturel et environnemental ;
- ✓ D’identifier, au vu des spécificités des Collectivités d’Outre-mer, les adaptations nécessaires aux politiques publiques ;
- ✓ D’évaluer les résultats des politiques conduites par l’Etat Outre-mer et les progrès en termes d’égalité des chances pour les populations d’Outre-mer.

La première réunion du CIOM présidée par le Président de la République s’est tenue le 6 novembre 2009, au cours de laquelle, une première série de décisions issues des travaux des Etats généraux, portant sur les huit thèmes retenus a été prise et les modalités de leur mise en œuvre arrêtées.

L’ensemble de ces propositions devrait avoir un impact sur les politiques publiques conduites par l’Etat en Outre-mer et probablement sur la mise en œuvre des PO à partir de 2010.



Thématique des prix et de la concurrence

- ✓ La circulaire de création du Groupement d'Intérêt Régional de la concurrence a été finalisée ;
- ✓ Respect du contrôle des accords volontaires de prix entre distributeurs et associations de consommateurs : une circulaire conjointe du ministère de l'Outre-mer et du Secrétariat d'Etat à la consommation a été adressée aux Préfets pour leur demander de renforcer ces contrôles réguliers depuis fin septembre 2009 ;
- ✓ Nomination d'une personnalité indépendante pour présider les observatoires des prix ;
- ✓ Réforme du prix des carburants : le décret intégrant les éléments de la réforme est en examen au Conseil d'Etat ;
- ✓ La ministre de l'Outre-mer a confié une mission de concertation à l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail sur les modes d'approvisionnement en carburant dans les départements d'outre-mer.

Production locales et de développement

- ✓ Améliorer l'accès au marché des TPE/PME
 - Circulaire concernant l'accès des PME à la commande publique dans le cadre du code des marchés publics 2006 dans les départements d'outre-mer, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre et Miquelon a été signée le 19 juin 2010 ;
 - Accès au marché régional et aide à l'exploitation pour accompagner les TPE/PME ;
 - La convention entre UBIFRANCE et la CCI est en vigueur à La Réunion. Son objectif est d'aider les PME à faire de la prospection commerciale à l'export.
- ✓ Accès au financement et accès au crédit
 - Garanties pour l'artisanat : la société de caution mutuelle de l'artisanat (SIAGI) va étendre ses activités en Outre-mer pour permettre aux artisans d'accéder au crédit grâce à des garanties accordées par la SIAGI ;
 - Les garanties de crédit à court terme du plan de relance (gérées par l'Agence Française de Développement) ont été prolongées jusqu'à fin 2010 ;
 - Soutien à la production locale en favorisant les produits locaux dans la restauration collective via un assouplissement du code des marchés publics ;
 - Soutien à la filière agricole (40 M€ ont été ajoutés au Collectif budgétaire pour abonder le Programme d'Option Spécifique à l'Eloignement et l'Insularité). La diversification agricole (filières animales et végétales) a pu être ainsi encouragée ;
 - Accentuer l'effort de recherche et la vulgarisation agricole (il s'agit de la création des instituts techniques agricoles) : La Réunion (avec ARMEFLHOR) est d'accord pour déposer son dossier en 2010. La Martinique avance également rapidement dans sa réflexion d'un organisme multi-filières.



Grands projets structurants

- ✓ Soutien au tourisme :
 - Bonification des chèques vacances ;
 - Université à rayonnement régional : expérimentation de masters conjoints avec le Ministre de l'Education ;
- ✓ Logement : Augmentation des crédits de la ligne budgétaire unique (LBU) de 20 M€ pour atteindre près de 275 M€ dans le cadre du projet de loi de finances pour 2010 (en consolidant les crédits du plan de relance).
- ✓ Dialogue social : Reconnaître le fait syndical pour permettre une meilleure représentativité des syndicats locaux : une lettre conjointe des ministères de l'Outre-mer et du Travail, datée du 24 décembre 2009, a été adressée aux partenaires sociaux.
- ✓ Gouvernance :
 - Insertion dans l'environnement régional des espaces communautaires ;
 - Assouplissement des visas ;
 - Accroître les capacités d'action des Départements et Régions d'Outre-mer en matière de coopération régionale ;
 - Un pôle « Outre-mer » a été mis en place, au 1er janvier 2010, au sein de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union Européenne à Bruxelles. Il est dirigé par M. Jean-Noël LADOIS, haut-fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères ;
 - La suppression du double contrôle d'identité a été expérimentée depuis le 24 décembre 2009 pour les passagers au départ de Paris Orly et à destination de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France puis étendu à la Réunion.
 - Présence des ultramarins dans les ambassades est à développer.
 - Commissaire au développement endogène : Le Commissaire au développement endogène "Réunion-Mayotte" a été installé en 2010.



✓ Insertion et égalité des chances

- Nomination des sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse pour améliorer la cohérence des actions conduites par les services de l'Etat mais aussi par ses partenaires pour permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse auront également en charge la conception et le suivi des plans de lutte contre l'illettrisme.
- Fonds d'expérimentation jeunesse dès 2009 (alimenté par les entreprises qui bénéficient des exonérations au titre de la zone franche globale d'activités) = 1M€ financés dès 2009 par le ministère chargé de l'Outre-mer. Appel à projets : 11 projets retenus qui concernent les quatre départements d'outre-mer, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon.

1.1.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à la Réunion.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2010.

1.1.5 Les mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion

Au niveau communautaire, dans le contexte de la crise économique et financière, des mesures de simplification dans la mise en œuvre des programmes convergence 2007-2013 ont été déployées. Le plan de relance FEADER était plus centré sur le développement du haut débit en milieu rural et le bilan de santé de la PAC.



Ainsi, sur la base réglementaire du règlement (CE) 284/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1083/2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, en ce qui concerne certaines dispositions relatives à la gestion financière et du règlement (CE) 396/2009 modifiant le règlement (CE) no 1081/2006 relatif au Fonds social européen en vue d'ajouter de nouveaux types de coûts éligibles à une contribution du FSE:

- ✓ Un versement d'une avance complémentaire de 2,5 % est intervenu sur le FEDER (Convergence et Coopération territoriale) et le FSE ;
- ✓ La possibilité de déclarer des dépenses relatives aux grands projets avant la décision de la Commission a été utilisée pour les grands projets « route des tamarins » et « transfert des eaux » au titre du FEDER Convergence ;
- ✓ Le recours aux coûts forfaitaires a été décliné pour le FSE et expérimenté par quelques organismes de formation.

Au niveau national, cinq régimes provisoires d'aides publiques aux entreprises ont été notifiés à la Commission européenne par les autorités françaises sur le fondement de la communication de la Commission européenne du 17 décembre 2008, relative à l'encadrement temporaire des mesures d'aides d'Etat destinées à faciliter l'accès au financement des entreprises, modifiée sur certains aspects par la communication du 25 février 2009.

Ils sont destinés à permettre à l'ensemble des pouvoirs publics compétents (Etat, collectivités territoriales, gestionnaires de fonds structurels, Agences, organismes publics...) de faciliter l'accès des entreprises aux financements dans le contexte de la crise économique et financière.

Aides compatibles d'un montant limité (ACML)

Le régime d'aide temporaire notifié (n°N7/2009) relatif aux aides compatibles d'un montant limité (ACML) a été approuvé par la Commission européenne par décision du 19 janvier 2009. Ce régime permet d'accorder des aides publiques dans la limite de 500 000 € susceptibles d'être versés à une entreprise jusqu'au 31 décembre 2010.

L'octroi de cette aide doit respecter certaines règles de cumul. Même s'il ne s'agit pas juridiquement d'aides « de minimis » relevant du règlement communautaire n°1998/2008, toute aide « de minimis » versée aux entreprises bénéficiaires d'une aide « ACML » sur les années 2008, 2009 et 2010, doit être comptabilisée dans le montant maximum de 500 000 €.

Aides temporaires sous formes de prêts bonifiés

Le régime d'aide temporaire (n°N15/2009) sous forme de prêts bonifiés, approuvé par décision du 4 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'allouer des prêts bonifiés aux entreprises à des conditions plus favorables que celles du marché.

Ces prêts à taux bonifiés ont pu être conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et les bonifications de taux s'appliqueront jusqu'au 31/12/2012.



Aides sous formes de prêts bonifiés pour les « produits verts »

Le régime d'aide notifié temporaire (n°N11/2009) sous forme de prêts bonifiés à l'investissement pour les entreprises fabriquant des « produits verts », approuvé par décision du 3 février 2009 de la Commission européenne, consiste en des réductions de taux d'intérêts supplémentaires à ceux accordés sur le fondement du régime temporaire précité n°N15/2009 ; les taux d'intérêt découlant de ce régime, pourront être réduits de 25 % pour les grandes entreprises et de 50% pour les PME.

Cette bonification d'intérêt a pu concerner des prêts conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et elle s'appliquera pendant une période de deux ans à compter de l'octroi du prêt.

Aides temporaires sous forme de garantie

Le régime d'aide temporaire (n°N23/2009) sous forme de garantie, approuvé par décision du 27 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'accorder jusqu'au 31 décembre 2010, des garanties aux entreprises contre le paiement de primes « refuges » réduites, dans le cadre de prêts à l'investissement ou au fonds de roulement contractés par les entreprises.

Les primes décrites à l'annexe de la Communication de la Commission du 25 février 2009 pourront être ainsi réduites de 15% pour les grandes entreprises et de 25% pour les PME.

Aides temporaires en capital-investissement

Le régime d'aide temporaire (n° 36/2009) sous forme de capital-investissement, approuvé par décision du 1er juillet 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics de financer jusqu'au 31 décembre 2010, les opérations de capital-investissement visant à aider le développement et la croissance des entreprises, dans des conditions plus avantageuses (2,5 M€ d'intervention en capital par PME, par des fonds cofinancés à 70% par les pouvoirs publics).

Ces différentes possibilités n'ont pas été utilisées à la Réunion en 2009-2010.

Au niveau local, en effet, dès le début de l'année 2009, le partenariat réunionnais a fait le choix d'une stratégie volontariste de relance des programmes en sensibilisant les services instructeurs sur les priorités ci-après :

- ✓ S'agissant du FEDER, la stratégie c'est déclinée sur l'accélération des opérations d'infrastructures publiques pré-identifiées tout en maintenant un effort sur les interventions en faveur des entreprises et des projets de recherche-développement –innovation ;
- ✓ S'agissant du FSE, la stratégie s'est orientée sur les publics les plus éloignés de l'emploi en mettant l'accent sur les actions d'aide à la création d'activité, d'aide aux personnes les moins qualifiées et de soutien à l'insertion des publics en difficulté.

Les effets de cette stratégie de relance des programmes européens se sont traduits fin 2009 par une accélération de la mise en œuvre des programmes.



1.1.6 La Loi de Modernisation de l'Agriculture

La loi de modernisation de l'agriculture du 10 juillet 2010 fixe plusieurs objectifs à l'agriculture française.

Il s'agit du :

- ✓ **Du renforcement de la compétitivité de l'agriculture française par les moyens suivants :**
 - Obligation d'un écrit pour certains contrats de vente entre producteurs et acheteurs. Il est prévu la possibilité de rendre obligatoire la conclusion de contrats de vente écrits entre producteurs et acheteurs, d'une durée minimale de 1 à 5 ans, et comportant des clauses sur les volumes, les modalités de livraison et de détermination du prix. Ces contrats prennent la forme de contrats types qui doivent être respectés sous peine d'une sanction administrative.
 - Interdiction de rabais, remises et ristournes en période de crise conjoncturelle : le gouvernement a d'ores et déjà la possibilité de déclarer, par arrêté, des périodes de crise conjoncturelle pour certains produits agricoles périssables ou issus de cycles courts de production, d'animaux vifs, de carcasses ou encore pour certains produits de la pêche et de l'aquaculture. Le projet de loi envisage d'interdire, pendant cette période et pour ces produits, la pratique de rabais, remises et ristournes entre producteur et acheteur.
 - Création d'un « fonds national de garantie des calamités agricoles » : Le « fonds national de garantie des calamités agricoles » pourrait se substituer à l'actuel « fonds national de gestion des risques en agriculture ». Ce fonds prendrait en charge une part des primes ou cotisations d'assurance concernant certains risques agricoles, de façon forfaitaire et variable suivant l'importance du risque et la nature des cultures. Le cumul de cette aide avec la contribution de l'Union européenne ne pourrait excéder 65 % de la prime ou cotisation d'assurance. Le montant de l'aide est dégressif dès lors que le risque est assurable.

II. De l'inscription de l'agriculture et de la forêt dans un développement durable des territoires par les moyens suivants :

- Création d'un plan régional d'agriculture durable : La loi envisage de contrôler davantage le changement de destination des terres agricoles. Ainsi, il est prévu d'établir un plan régional d'agriculture durable tenant compte des spécificités des territoires et de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Ce plan, arrêté par le Préfet, associe les collectivités territoriales. Il est préparé en concertation avec les acteurs concernés, notamment la profession agricole, les associations de protection de l'environnement, les collectivités territoriales, les chasseurs, les agences de l'eau, les chambres d'agriculture. Ce plan pourrait constituer un document de référence.



- Création d'une taxe lors de la cession à titre onéreux de terrains récemment constructibles : il est prévu la création d'une taxe au profit de l'Etat sur la cession à titre onéreux de terrains rendus constructibles après le 13 janvier 2010. Cette taxe est progressive, et ne s'applique pas lorsque le prix de cession est inférieur à 10 fois le prix d'acquisition. Elle est due par le cédant lors de la première cession à titre onéreux intervenue après le classement en terrain constructible.
- Modification du mode de calcul de l'indice des fermages : le projet de loi prévoit enfin de modifier le mode de calcul de l'indice des fermages, en substituant aux indices départementaux un indice national prenant en compte l'évolution du revenu national agricole à l'hectare et du niveau général des prix.

1.1.7 Réflexions en cours

A ce stade au plan national, il n'y a pas d'autres changements législatifs ou d'évolutions notables du contexte économique attendues qui pourraient avoir un impact sur les conditions de mise en œuvre du programme.



1.2. Changements des politiques communautaires et nationales ayant des répercussions sur la cohérence entre l'intervention du FEADER et celle des autres instruments financiers.

A ce stade, il n'y a pas de modification des politiques communautaires et nationales ayant des répercussions sur la cohérence entre l'intervention du FEADER et celle des autres instruments financiers.

Il convient de signaler que le POSEI France a été modifié et les nouvelles modifications ont été approuvées par décision de la Commission Européenne, notifiée à la France le 8 octobre 2007. Ces modifications ont permis la prise en compte de la poudre de lait et du malt pour la bière dans le cadre des Régimes Spécifiques d'Approvisionnement ; il n'y a pas d'impact sur le FEADER en matière d'articulation entre les programmes.

Le POSEIDOM a fait l'objet de modifications en 2008. La version modifiée 2008 du POSEIDOM France est la version consolidée suite à la notification AGRID/16393 du 04 juillet 2008, elle n'inclut pas de modification notable pour les mesures concernant la Réunion.

En 2009, une évaluation des mesures mises en œuvre en faveur des régions ultrapériphériques (POSEI) et des petites îles de la mer Egée dans le cadre de la politique agricole commune a été financée par la Commission Européenne.

L'évaluation a concerné la mise en œuvre des deux instruments clés des programmes : le Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA) et les Mesures en Faveur des Productions Agricoles Locales (MFPAL), après la réforme de 2006 (règlements du Conseil (CE) 247/2006 pour les RUP et (CE) 1405/2006 pour les PIME). Pour des raisons analytiques la période 2001 à 2006 a aussi été couverte.

L'évaluation a pris aussi en compte les Organisations Communes des Marchés (OCM) sucre, banane, le régime de paiement unique et le règlement de développement rural (RDR).

L'évaluation couvre successivement :

- ✓ Les effets du RSA sur l'approvisionnement et la couverture des surcoûts (question d'évaluation, l'effet de la modalité « importation avec exonération de droit de douane » du RSA, puis la transmission des avantages du RSA à l'utilisateur final ;
- ✓ Ceux des MFPAL sur la compétitivité des productions et le revenu des producteurs ;
- ✓ La cohérence des mesures RSA et MFPAL, leur complémentarité avec les autres autres dispositifs et les effets sur le développement et la diversification en zone rurale ;
- ✓ La charge administrative.



Suite à l'accord sur le bilan de santé de la PAC obtenu le 20 novembre 2008, les orientations nationales ont été fixées début 2009. Le Bilan de Santé traduit la volonté des États-membres d'adapter, avant l'échéance des perspectives financières 2007-2013 et de la révision de l'ensemble des politiques communes en 2013, cette politique aux évolutions de son environnement. Compte tenu de ces éléments une modification du programme a été nécessaire courant 2009 pour prendre en compte les orientations et les objectifs fixés dans le cadre du volet nouveaux défis, à travers la biodiversité, le changement climatique, la gestion de l'eau et les énergies renouvelables.

En 2010 de nouvelles mesures ont été introduites dans le POSEI, ces dispositions touchent notamment les interventions suivantes :

Régime spécifique d'approvisionnement : aide à l'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique.

Mesure structuration de l'élevage (filiales animales) et de manière plus spécifique pour la Réunion :

- ✓ Aide à la mise en marché et à la commercialisation des produits interprofessionnels de la viande et du lait sur le marché réunionnais (projet DEFI) ;
- ✓ Aide à la croissance maîtrisée de la production (projet DEFI) ;
- ✓ Aide à la communication (projet DEFI) ;
- ✓ Aides à la filière caprine : aide au soutien de l'acquisition de reproducteurs produits localement ; aide à l'accroissement du cheptel ; aide à la sécurisation des élevages caprins ; aide visant à favoriser le recours à l'insémination artificielle ; aide à la commercialisation dans les structures organisées ;
- ✓ Aides à la filière apicole : aide au maintien sanitaire des colonies ; aide à la fidélisation au groupement de commercialisation apicole.

Mesure diversification végétale (tous DOM) :

- ✓ Aide au conditionnement ;
- ✓ Aide à la commercialisation de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique ;
- ✓ Aide au transport de produits végétaux entre les DFA ;
- ✓ Aide à la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire à la Réunion et en Guadeloupe ;
- ✓ Aide à la fabrication de produits élaborés à partir de plantes médicinales et aromatiques ;
- ✓ Mesure de structuration des filières de diversification végétale : aide à l'animation interprofessionnelle de la filière ; aide à la création de système d'information de type « bourse aux fruits et légumes » ; aide à la connaissance du fonctionnement des marchés et observatoire ; aide au stockage réfrigéré collectif des produits ; aide à la promotion de la consommation des fruits et légumes locaux ;
- ✓ Création d'un réseau de références pour les productions végétales.

Une nouvelle version du programme modifié a été approuvée par Décision C(2010)763 de la Commission du 09/02/2010.

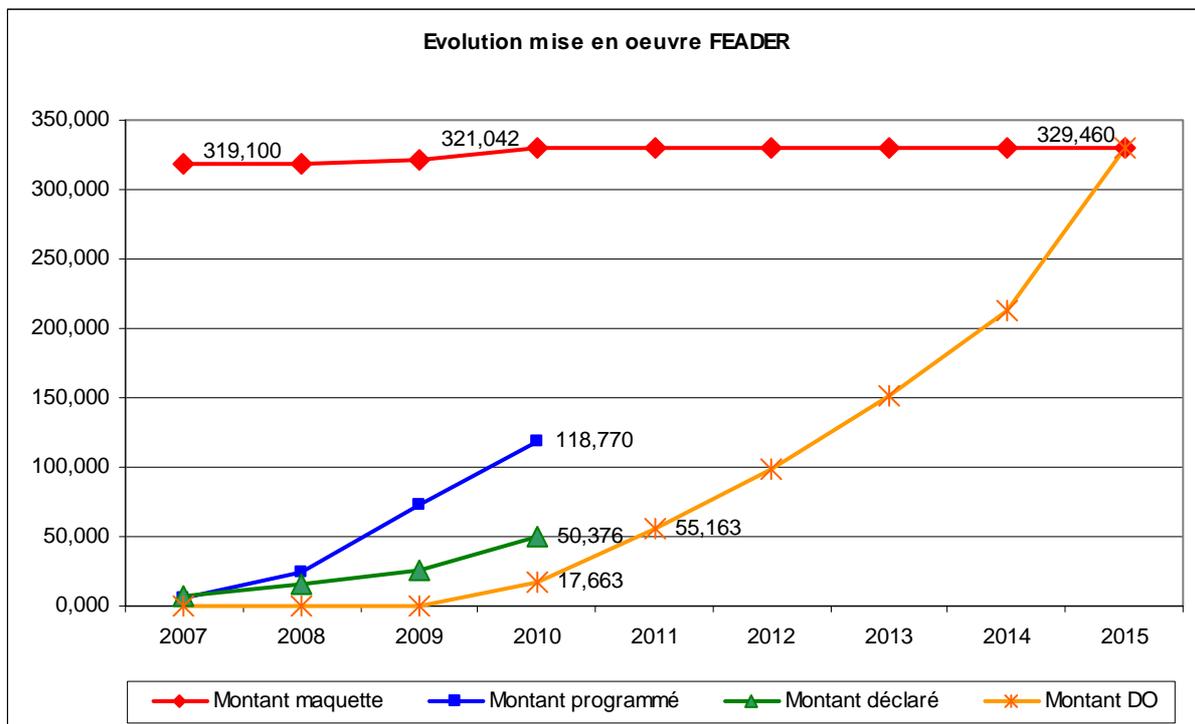


2. État d'avancement du programme par rapport aux objectifs fixés, sur la base d'indicateurs de réalisation et de résultat

Le niveau d'avancement global du programme s'est accru de manière significative en 2010 :

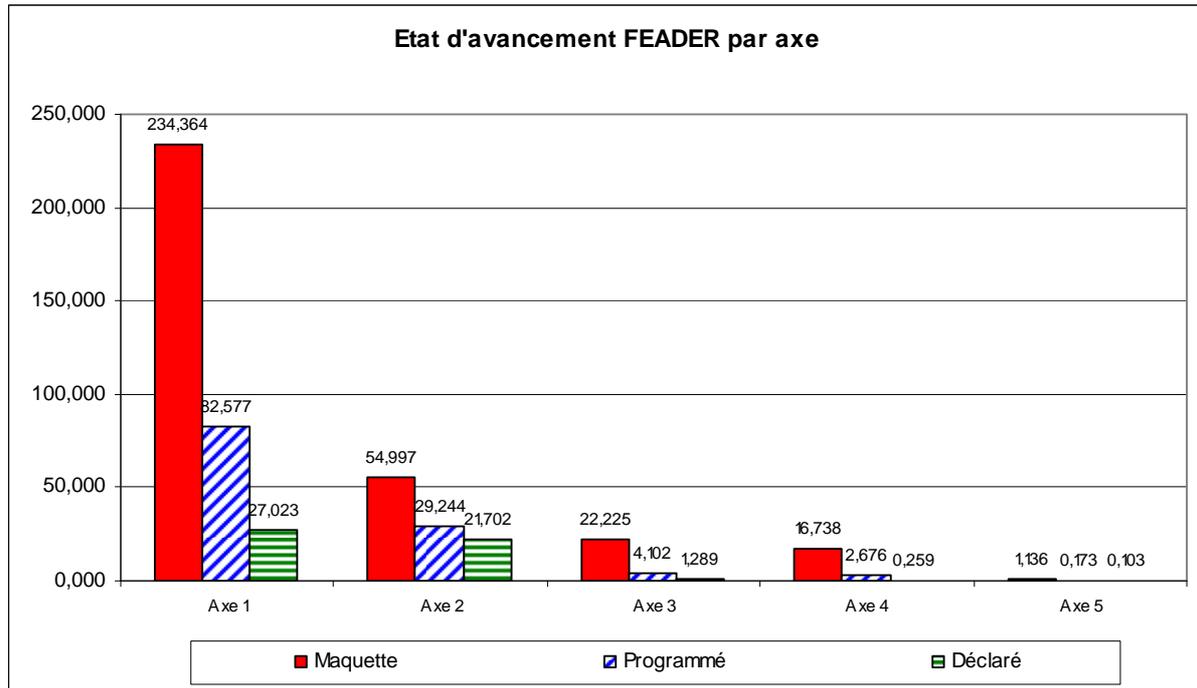
- ✓ Le niveau de programmation du FEADER au 31.12.2010 est de 36,05 %. Depuis 2008 le rythme de la programmation est de l'ordre 50 M€ par an ;
- ✓ Le montant des dépenses déclarées est de 15,29 % au 31 décembre 2010. Il est à noter, que sur certains dispositifs préfinancés, des dossiers restent encore à saisir par les services instructeurs dans l'outil OSIRIS pour que l'organisme payeur puisse payer la part FEADER et déclarer les dépenses publiques correspondantes à la Commission ;
- ✓ On constate également qu'au 31 décembre 2010 il restait moins de 5 M€ de FEADER à déclarer pour atteindre le seuil du dégagement d'office de fin 2011.

Les résultats globaux sont présentés dans les graphiques et le tableau ci-dessous :





L'analyse de l'avancement par axe se présente comme suit :



- ✓ **L'axe 1** : Avec un taux de programmation de 35,23% et un taux de déclaration de 11,53% son avancement est satisfaisant et conforme aux prévisions ;
- ✓ **L'axe 2** : Avec un taux de programmation de 53,17% et un taux de déclaration de 39,46% son évolution est plus que satisfaisante et devrait permettre d'aller au-delà des objectifs fixés ;
- ✓ **L'axe 3** : Avec un taux de programmation de 18,46% et un taux de déclaration de 5,8% on remarque que le retard pris au démarrage du programme n'a pas encore été rattrapé ;
- ✓ **L'axe 4** : Avec un taux de programmation de 15,99% et un taux de déclaration de 1,5% on constate que la programmation a connu en 2010 une très nette accélération et que l'écart conséquent entre le programmé et le déclaré est dû à la mise en place progressive des dispositifs dans l'outil de gestion ;
- ✓ **L'axe 5** : Avec un taux de programmation de 15,11% et un taux de déclaration de 9,04% son avancée est satisfaisante et conforme aux prévisions :

L'avancement des axes 3 et 4 du programme Réunion se situe néanmoins dans des dynamiques plus encourageante que celles constatées au niveau national pour ces mêmes axes.

Au 31 décembre 2010, 2 mesures seulement (ne représentant que 0,061% de l'enveloppe FEADER) restent à mobiliser en programmation et 6 mesures n'avaient pas fait l'objet de paiements.

Le tableau ci-dessous permet de constater l'état d'avancement par mesure du PDR Réunion en programmation et en paiement au 31 décembre 2010.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2010

Tableau synthétique de suivi des montants FEADER programmés et déclarés

Axe	Mesure	Prévu	Programmé		Déclaré	
			Montant	%	Montant	%
1	Mesure 111 - formation professionnelle et actions d'information	45,883	19,597	42,71%	13,340	29,07%
	Mesure 112 - installation de jeunes agriculteurs	6,400	1,398	21,84%	0,896	13,99%
	Mesure 113 - retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs agricoles	7,942	1,192	15,01%	1,529	19,25%
	Mesure 114 - recours aux services de conseil par les agriculteurs et les sylviculteurs	4,000	0,224	5,60%	0,019	0,47%
	Mesure 121 - modernisation des exploitations agricoles	31,190	14,087	45,16%	3,617	11,60%
	Mesure 122 - amélioration de la valeur économique des forêts	5,100	1,785	35,00%		
	Mesure 123 - accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles	24,300	7,215	29,69%	3,695	15,21%
	Mesure 125 - amélioration et développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier	109,548	37,079	33,85%	3,927	3,58%
	Total	234,364	82,577	35,23%	27,023	11,53%
2	Mesure 211 - paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones de montagne qui visent à compenser les handicaps naturels	22,098	11,060	50,05%	17,188	77,78%
	Mesure 212 - paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones qui présentent des handicaps autres que ceux des zones de montagne *	9,744	5,874	60,28%	0,031	0,32%
	Mesure 214 - paiements agroenvironnementaux	14,455	6,872	47,54%	4,484	31,02%
	Mesure 226 - reconstitution du potentiel forestier et adoption de mesures de prévention	0,900	0,780	86,67%		
	Mesure 227 - Investissements non productifs	7,800	4,659	59,73%		
	Total	54,997	29,244	53,17%	21,702	39,46%
3	Mesure 311 - diversification vers des activités non agricoles	0,900	0,159	17,67%	0,067	7,46%
	Mesure 312 - aide à la création et au développement des micro entreprises	0,900	0,154	17,06%	0,028	3,16%
	Mesure 313 - encouragement des activités touristiques	13,343	1,520	11,39%		
	Mesure 323 - Conservation et valorisation des écosystèmes forestiers	0,089				
	Mesure 331 - formation et information des acteurs économiques dans les domaines couverts par l'axe 3	1,865	0,454	24,37%	0,241	12,92%
	Mesure 341 - Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre	5,128	1,815	35,40%	0,952	18,57%
	Total	22,225	4,102	18,46%	1,289	5,80%
4	Mesure 411 - compétitivité	2,700	0,408	15,09%	0,043	1,59%
	Mesure 413 - qualité de la vie/diversification	11,720	1,593	13,59%	0,100	0,85%
	Mesure 421 - coopération	0,100				
	Mesure 431 - Fonctionnement et animation LEADER	2,218	0,675	30,45%	0,116	5,23%
	Total	16,738	2,676	15,99%	0,259	1,55%
5	Total Axe 5 - assistance technique	1,136	0,172	15,11%	0,103	9,04%
	Total général	329,460	118,770	36,05%	50,376	15,29%

Les indicateurs ci-après ont été repris de la partie 4.2 du programme FEADER. Ces indicateurs permettent de fournir une analyse des réalisations, assortie d'une analyse quantitative des progrès accomplis au regard des cibles initialement définies.

Il est à noter que les actions des mesures 211 et 212 ont été déclarées au titre de la mesure 211 et que la programmation 2010 sera réajustée en 2011.



S'agissant des indicateurs d'impact et de résultat, en lien avec les avancées faites depuis 2010 en termes de programmation et de réalisation, ils poursuivent leur évolutions notamment au niveau des axes 1 et 2.

Par ailleurs, l'existence de procédures de gestion, comme le préfinancement par les collectivités, permet aux actions d'être effectivement mises en œuvre sur le terrain notamment au niveau des aides aux exploitations agricoles alors que la part FEADER n'est elle déclarée que bien plus tardivement.

S'agissant des indicateurs de réalisation, la dynamique de programmation et de certification ayant connu un accroissement significatif depuis 2009 les indicateurs ont donc évolué de la même manière, ce qui permet d'avoir, au-delà des mesures de masse de type MAE et ICHN pour lesquels il s'agit de paiements forfaitaires annuels, une appréciation plus représentative de la mise en œuvre du PDR Réunion. Il est à noter qu'il existe un écart parfois conséquent entre la valeur programmée et la valeur réalisée, dans la mesure où :

- ✓ Ne sont prises en compte pour la valeur réalisée que les opérations soldées et qui ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission ;
- ✓ Certains dispositifs préfinancés, qui ont fait l'objet d'une programmation sont encore en cours de rattrapage de saisie et les dépenses correspondantes n'ont donc pas encore été déclarés à la Commission.



2.1 Les indicateurs d'impact

Indicateurs	Quantification 2010	Valeur de référence
Croissance économique : Valeur de la production agricole Valeur du résultat agricole / Unité de Travail Annuel Valeur ajoutée brute agricole Valeur ajoutée des Industries Agro-alimentaires	378,5 M€ 18 576 € 203,4 M€ 505,6 M€ (Agreste 2010)	322,2 M€ 15 200 € 173,9 M€ 440,8 M€ Agreste Année 2003
Création d'emplois : Population Active agricole Emplois salariés dans les IAA	19 475 personnes soit 10 994 UTA (Agreste année 2007) 4 477 (TER année 2006)	20 103 personnes soit 10 498 UTA (Agreste année 2005) 3 191 (TER année 2003)
Renversement de la tendance à l'amenuisement de la biodiversité : Nombre d'espèces endémiques à la Réunion Nombre d'hectares d'Espaces Naturels Sensibles	Idem valeur de référence 42 413 ha	300 espèces végétales, 10 espèces d'oiseaux endémiques et 355 espèces de coléoptères 43 000 ha (DIREN, Mission Parc, ONF : avec les espaces forestiers)
Maintien de terres forestières à haute valeur naturelle : Superficie boisée	90 100 ha Agreste 2009	85 000 ha
Amélioration de la qualité des eaux : Apport moyen d'azote par hectare de surface utile Nombre de captages d'eau protégés	109 kg/ha 76/208 captages préservés par un périmètre de protection	136 Kg de N / ha de SAU /an (2002 Douanes françaises) 47/208 captages préservés par un périmètre de protection (Agreste 2005)
Taux de conformité des eaux brutes par rapport aux pesticides (Le taux de conformité est établi une fois par an en faisant le rapport du nombre de points non conformes / nombre de points prélevés en considérant que les eaux brutes superficielles et souterraines sont susceptibles de servir de ressource pour l'alimentation en eau potable (AEP), la conformité est calée sur la base AEP soit 0.1µg par litre par substance et 0,5µg par litre pour l'ensemble des substances.)	Taux de conformité des eaux brutes superficielles et souterraines / produits phyto : 6,7%	10% (Données fournies par l'Office de l'eau et les analyses sont faites au laboratoire de l'Institut Pasteur de Lille)



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2010

Indicateurs	Quantification 2010	Valeur de référence
Contribution à la lutte contre les changements climatiques :	Electricité : 2462 GWh produits au total 910,6 GWh produits par ENR - OER 2007	Electricité : 2271 GWh produits au total 773 GWh produits par ENR <i>Bilan EDF 2005</i>
Augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie :	Eau chaude : 114 GWh produits par les chauffe-eau solaires OER 2007	Eau chaude : 184 GWh produits par les chauffe-eau solaires <i>Bilan PRME 2005</i>
ENR : Energie Nouvelle et Renouvelable (Hydraulique, éolien, solaire, bagasse...) Hypothèse : 670g de CO2 évités pour 1kWh d'ENR	Part globale ENR : 37% 686 482 tonnes de CO2 évités	Part globale ENR : 39% 641 190 tonnes de CO2 évités

Indicateurs spécifiques

Indicateurs	Quantification 2010	Valeur de référence
Surface moyenne des exploitations	6,4 ha (agreste 2009)	6,3 ha (Agreste 2005)
Rendement de la canne / ha	78 t/ha (agreste 2009)	72 t/ha (Rapport C.T.I.C.S. 2005 : moyenne 2003 à 2005)
Quantité de sucre produit	199 803 t (agreste 2009)	202 343 t (Rapport C.T.I.C.S. 2005 : année 2005)
Nombre d'exploitations certifiées Bio	30 en 2009	28 en 2006
Préservation des équilibres fonciers	44 639 ha de SAU Agreste 2009	45 553 ha de SAU (Agreste 2005)
Nombre de GAL	2 en 2010	0 en 2006
Superficie totale du territoire des GAL (km ²)	188 400 (km ²)	Ensemble de la zone des Hauts de l'île correspondant au cœur du Parc et à la zone d'adhésion volontaire du Parc national de La Réunion
Population totale sur le territoire	GAL Cirques plaines et volcans : 58.676 hbts GAL mi- pentes : 81.885 hbts	125 653 hbts

Il est à noter que les données actualisées de l'IEDOM et de l'INSEE ne seront disponibles qu'à partir de juillet 2011. Toutefois, les premiers indicateurs d'impact recueillis, même s'ils sont supérieurs aux valeurs de référence, sont en recul par rapport à 2009 principalement sur le volet croissance économique.



2.2 Les indicateurs de résultat

Pour l'axe 1

Indicateurs	Quantification 2010	Valeur de référence
Nombre de participants qui ont achevé avec succès une session de formation en rapport avec l'agriculture et/ou la forêt : Nombre de stagiaires ayant suivi intégralement la formation	-	203 (moyenne des années 2005 et 2006) – Bilan Région
Accroissement de la production des filières.	Canne : 18 771 970 qtx Lait : 198 616 hl Viande de porc : 11 617 t Volaille : 16 199 t (Agreste 2010)	Canne : 18 600 000 qtx Lait : 226 719 hl Viande de porc : 11 699 t Volaille : 13 743 t (Agreste moyenne lissée de 2000 à 2005)
Accroissement de la valeur ajoutée brute des exploitations / entreprises soutenues : Valeur ajoutée brute agricole par filières Filières végétales Filières animales Valeur ajoutée brute pour les IAA	Filières végétales 2006 : 149 M€ 2007 : 129 M€ 2008 : 138,3 M€ 2009 : 151,9 M€ Filières animales 2007 : 59 M€ 2008 : 58,4 M€ 2009 : 60,18 M€ 171,8 M€ (agreste 2007)	Filières végétales : 2003 : 120,69 M€ 2004 : 115,57 M€ 2005 : 131,87 M€ Filières animales 2003 : 49,09 M€ 2004 : 47,68 M€ 2005 : 51,91 M€ 188 M€ (INSEE 2003)
Nombre d'exploitations / d'entreprises introduisant de nouveaux produits et/ou de nouvelles techniques : Nombre d'exploitations ayant obtenu un signe officiel de qualité français ou européen Taux de mécanisation de la coupe de canne Taux de mécanisation du chargement de canne	Label rouge ananas : 7 Label rouge Letchi : 2 CCP Viande Porc : 61 Agricult. raisonnée : 85 Agricult. biologique : 30 18% des surfaces 98% des surfaces	30/an 13% du tonnage, 15% des surfaces 85% des planteurs et 90% des surfaces
Valeur de la production agricole répondant à des normes de qualité ou correspondant à des labels de qualité reconnus	A réaliser dans le cadre d'une étude spécifique	Etudes à mettre en place pour quantifier cet indicateur
Nombre d'exploitations entrant sur le marché : Nombre de jeunes agriculteurs installés	97 depuis 2007	56 par an en moyenne de 2000 à 2005

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



Pour l'axe 2

Indicateurs	Quantification 2010	Valeur de référence
Surface ayant fait l'objet d'actions réussies de gestion des terres utiles en ce qui concerne la biodiversité et l'agriculture / la foresterie à haute valeur naturelle, la qualité de l'eau, les changements climatiques, la qualité des sols et la prévention de la marginalisation et de l'abandon des sols :	5329,97 ha en 2009 dans le cadre des MAE (1723,97 ha (primo-déclarants))	3000 ha dans le cadre des CTE / CAD
Nombre d'autorisations d'exploiter délivrées pour l'installation :	808 en 2009	790 autorisations/an
Superficie en terres incultes reconquises	407 ha en 2008	630 ha en 2006
Surface moyenne incendiée par départ de feu	1,74 ha	8,22 ha

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Pour l'axe 3

Indicateurs	Quantification 2010	Valeur de référence
Accroissement de la valeur ajoutée brute non agricole des entreprises soutenues : Valeur ajoutée brute non agricole	10 956 M€(TER 2005)	9 408 M€ (TER 2003)
Nombre brut d'emplois créés	-	Aucun impact significatif direct des mesures financées dans le cadre de l'axe 3
Nombre de touristes supplémentaires	420 300 touristes	409 000 touristes
Nombres de structures d'hébergement (hors hôtel)	585 (TER avril 2008)	650 (TER 2006)
Population rurale bénéficiant d'une amélioration des services	Pas de mise à jour disponible	139 942 (base INSEE 1999)
Progression du taux de pénétration de l'internet en zone rurale : Taux de possession d'un ordinateur	38,6% (2006)	15,2 % des ménages (2001)
Nombre de participants ayant suivi jusqu'à son terme et avec succès une action de formation	0	Actions financées par le FSE

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



Pour l'axe 4

Les indicateurs de résultat du programme LEADER seront définis et quantifiés lors de l'évaluation à mi-parcours qui aura lieu au 1^{er} semestre 2011 au regard des premières analyses et des premiers constats.

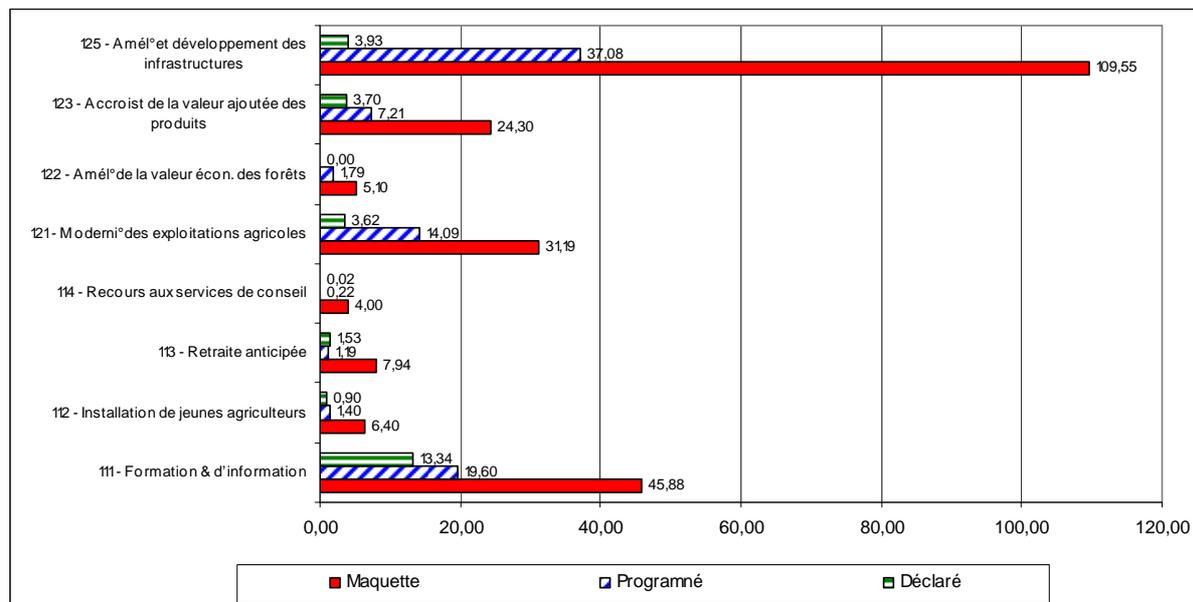
Il est à noter que les données actualisées de l'IEDOM et de l'INSEE ne seront disponibles qu'à partir de juillet 2011.
Toutefois, les premiers indicateurs de résultats recueillis sur l'accroissement de la production par filière, même s'ils restent globalement supérieurs par rapport aux valeurs de référence, sont en retrait par rapport à 2009.



2.3 Indicateurs de réalisation

2.3.1. Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier

Présentation de l'état d'avancement de l'axe 1 par mesure :



Les mesures d'investissement ont un bon taux de programmation, de l'ordre de 40% et taux de certification plus en retrait (dû notamment à la mise en œuvre progressive de l'outil de gestion et à la présence de préfinancement).

Les mesures de formation et d'information ont un rythme de programmation (42%) et de certification (30%) satisfaisants.

Les mesures de préretraite et d'installation de jeunes agriculteurs ont connu une avancée significative en 2010 mais reste très en repli par rapport aux objectifs. Dans ce cas précis, le ralentissement lié en partie aux incertitudes de la période de transition FEOGA-FEADER sera difficile rattraper.



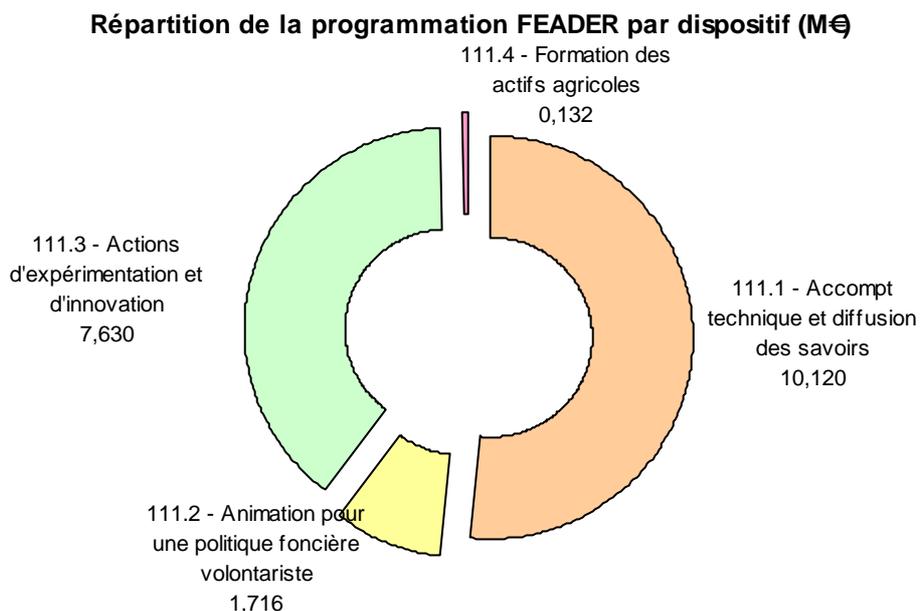
2.3.1.1. Mesure 111 : Formation professionnelle et actions d'information

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	45,883	-	-
FEADER total programmé à fin 2010	19,597	42,71%	131
FEADER programmé en 2010	7,945	17,31%	48
FEADER total déclaré à fin 2010	13,340	29,07%	-
FEADER déclaré en 2010	7,183	15,66%	-

Cette mesure compte 4 dispositifs.

Objectifs :

- ✓ Actions permettant :
 - De disposer d'un encadrement technique de qualité pour favoriser l'installation et le développement des entreprises agricoles et l'évolution de l'agriculture au sein du monde rural réunionnais en pleine mutation ou ;
 - D'informer les agriculteurs et le monde agricole sur la situation foncière dans le département en utilisant les outils qui permettent d'atteindre les objectifs fixés en commun visant la protection du foncier ou ;
 - De transférer directement aux agriculteurs les résultats des actions d'expérimentation et d'innovation et permettre une large diffusion des connaissances techniques ou ;
 - De consolider les exploitations agricoles par la formation continue des exploitants, formations en lien direct avec le secteur agricole, agro-alimentaire et forestier.
- ✓ Actions au bénéfice ultime des agriculteurs affiliés à l'AMEXA.





Les éléments de programmation pour l'année civile 2010 :

47 programmes d'actions ont été soutenus en 2010 au profit de 29 organismes d'animation et de développement :

S'agissant du dispositif 111.11 - Encadrement technique, 10 dossiers ont bénéficié du soutien du FEADER ;

- ✓ Le programme d'actions 2010 de **FARRE Réunion** visant d'une part la promotion de l'agriculture raisonnée et l'amélioration des pratiques agricoles sur trois bassins versants prioritaires ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 de l'Association Réunionnaise de Pastoralisme (**ARP**) visant notamment la mécanisation des élevages, la gestion raisonnée des prairies et l'aménagement du territoire ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 de la **F.D.G.D.O.N** (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Réunion) visant le maintien d'une veille biologique sur les populations des principaux organismes nuisibles sur les filières végétales et la mise en œuvre des programmes de lutte collectives et/ou obligatoires nécessaires ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 de la **SCA Provanille** visant la certification sous signe de qualité de la vanille à l'horizon 2010 et la mise en place de la certification au niveau des exploitations ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 de la **F.R.C.A.** (Fédération Réunionnaise des Coopératives Agricoles) visant l'encadrement des adhérents par un chef de projet pour la filière végétale et l'encadrement technique des CUMA ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 du **C.T.I.C.S.** (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre) visant la mise en place de prévisions de récolte dans le domaine de la Canne à sucre ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 de la **SCA Vivea** visant l'encadrement technique général des adhérents de la SCA ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 du **G.R.D.S.B.R.** (Groupement Régional de Défense Sanitaire du Bétail de la Réunion) visant la mise en œuvre du réseau d'épidémiologie-surveillance, l'information et la formation, la gestion du schéma territorial de certification et la coordination des plans d'assainissement des maladies non réglementées ainsi les programmes de lutte collective ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 de l'**OCTROI** (Organisme Certificateur Tropic Réunion Océan Indien) visant à accompagner les structures collectives de type groupements de producteurs, associations, syndicats de défense...dans l'élaboration du dossier de demande de certification
- ✓ Le programme d'actions 2010 de la **Chambre d'Agriculture** visant à :
 - Consolider la filière canne par l'augmentation des tonnages et des revenus ;
 - Encourager le rôle de l'agriculture dans la protection de l'environnement et dans le développement des territoires ruraux ;
 - Améliorer la performance et moderniser l'exploitation ;
 - Acquérir des références et mieux gérer l'entreprise agricole ;
 - Garantir la traçabilité des filières animales par l'identification.



S'agissant du dispositif 111.12 - Appui technique personnalisé, 18 dossiers ont été programmés :

- ✓ Le programme d'actions 2010 d'**AVI-POLE** Réunion visant le suivi technique et sanitaire spécialisé des élevages et l'encadrement d'actions dans le domaine de l'environnement au niveau des exploitations avicoles ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 de la **F.D.G.D.O.N.** (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Réunion) visant le développement de stratégie de lutttes optimisées adaptées à l'échelle des exploitations, des filières ou des organisations professionnelles ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 de la **SCA PROVANILLE** visant le maintien des productions traditionnelles et le développement de techniques de production de vanille plus intensives ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 de la **SCA TERRE BOURBON** visant la qualification des exploitations du groupement en agriculture raisonnée, l'amélioration de la production et la modernisation et sécurisation des exploitations agricoles ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 de la **SCA CHAI DE CILAOS** visant l'appui technique viticole et vinicole des adhérents du Chai ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 de **SCA Terre Réunionnaise** visant l'encadrement des adhérents de la structure (organisation de la production, développement, agriculture raisonnée, politique de qualité, valorisation économique de la production et réduction des coûts de production) ;
- ✓ Les programmes d'actions 2010 du **C.T.I.C.S.** (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre) visant :
 - L'appui technique à la plantation de canne ;
 - Les actions des techniciens au niveau des pôles canne (activité de conseil et réception des planteurs).
- ✓ Le programme d'actions 2010 de la **SCA VIVEA** visant l'appui technique personnalisé des adhérents de la SCA ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 de la **COOPEMIEL** visant le suivi de la production et l'extraction du miel produit par les adhérents ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 de la **C.P.C.R.** (Coopérative des Producteurs de Caprins de la Réunion) visant l'appui technique personnalisé des élevages caprins ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 de la **C.P.L.R.** (Coopérative des Producteurs de Lapins de la Réunion) visant l'encadrement technique des adhérents de la structure ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 du **G.R.D.S.B.R.** (Groupement Régional de Défense Sanitaire du Bétail de la Réunion) visant la mise en place de conseils techniques personnalisés auprès des adhérents du groupement en matière sanitaire ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 de la **C.P.P.R.** (Coopérative des Producteurs de Porcs de la Réunion) visant le suivi rapproché des éleveurs de porcs adhérents à la structure ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 de la **SICA-LAIT** visant l'encadrement et l'appui technique personnalisé des adhérents ;



- ✓ Le programme d'actions 2010 de la **SICA-REVIA** visant à l'encadrement technique des adhérents de la SICA ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 de la **Chambre d'Agriculture** visant à l'appui technique personnalisé aux adhérents ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 de l'**A.P.L.C.** (Association des Producteurs de Lentilles de Cilaos) visant l'encadrement et l'appui technique personnalisé des adhérents ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 de la **SCA BOURBON POINTU** visant l'encadrement technique des adhérents.

S'agissant du dispositif 111.13 – Mise en place des filières de collecte des déchets agricoles, 1 dossier a été programmé portant sur le programme d'actions de la **chambre d'agriculture** pour l'année 2010.

S'agissant du dispositif 111.21 – Coordination foncière et mise en réseau, 3 dossiers ont été programmés :

- ✓ Le programme d'actions 2010 du **C.T.I.C.S.** (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre) visant à la coordination des travaux d'amélioration foncière ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 de la **SAFER** (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) visant à la mise en œuvre de la politique foncière départementale, à l'observation du marché foncier et à la gestion des groupements fonciers agricoles ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 de l'**A.S.P.** (Agence de Services et de Paiement) visant à la mise en place d'un observatoire des transmissions agricoles.

S'agissant du dispositif 111.22 – Soutien aux initiatives en faveur de la mobilisation des terres sous exploitées, 1 dossier a été programmé portant sur le programme d'actions de la **SAFER** (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) et visant à poursuivre l'inventaire des terres susceptibles de permettre la satisfaction des objectifs retenus dans les Cahiers de l'agriculture.

S'agissant du dispositif 111.23 – Connaissance de l'usage des territoires – SIG, les 3 premiers dossiers ont été programmés :

- ✓ Le programme d'actions 2010 du **C.T.I.C.S.** (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre) visant à actualiser l'outil SIG agricole d'aide à la décision ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 de la **SAFER** (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) visant à actualiser l'outil SIG agricole d'aide à la décision apportant une connaissance précise de l'usage des territoires.

Les interventions du C.T.I.C.S et de la SAFER au titre de ce dispositif s'articulent dans une logique de complémentarité.



S'agissant du dispositif 111.31 – Mise au point, amélioration, adaptation des produits, équipements, itinéraires, méthodes pour la production et la transformation agricole, 5 dossiers ont été programmés :

- ✓ Le programme d'actions 2010 de l'**ARMEFLHOR** (Association Réunionnaise pour la Modernisation de l'Economie fruitière, Légumière et Horticole) visant à l'expérimentation dans les domaines de la culture légumière en plein champ et sous abris, l'arboriculture fruitière, l'horticulture, des pépinières fruitières, des semences et agriculture biologique ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 du **C.T.I.C.S.** (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre) visant à la mise en place d'essais expérimentaux chez les planteurs de différents produits ou techniques ayant montré leur efficacité ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 de la **SCA PROVANILLE** visant au maintien du potentiel productif par de nouvelles méthodes pour avoir des rendements plus élevés, à la recherche de nouveaux débouchés et à la valorisation des produits par une démarche qualité ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 de **ERCANE** visant à la création et à l'entretien de la collection génétique, l'hybridation, la création de variétés, l'expérimentation, la sélection et la diffusion en milieu rural.

S'agissant du dispositif 111.32 – Soutien d'actions coordonnées en faveur de l'expérimentation et la vulgarisation en matière de santé animale et de protection des végétaux, 2 opérations ont été soutenues par le FEADER :

- ✓ Le programme d'actions 2010 de la **F.D.G.D.O.N.** visant la mise au point et l'amélioration des techniques et stratégies de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et le diagnostic des problématiques phytosanitaires en laboratoire ainsi que la vulgarisation des stratégies de lutte appropriées ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 du **G.R.D.S.B.R.** visant le développement de méthodes de lutte innovantes contre les arthropodes vecteurs.

S'agissant du dispositif 111.33 – Valorisation des effluents d'élevage et déchets par l'agriculture, 2 dossiers ont été programmés :

- ✓ Le programme d'actions 2010 de la **Chambre d'agriculture** visant la mise en place d'expérimentations pour améliorer les connaissances des matières organiques produites à la Réunion et les impacts de leur épandage en agriculture ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 de la **F.R.C.A.** (Fédération Réunionnaise des Coopératives Agricoles) visant à la valorisation des matières organiques.

S'agissant du dispositif 111.34 – Programme de recherche agronomique, les 2 premiers dossiers ont été financés :

- ✓ Le programme d'actions 2010 de l'**I.R.D.** (Institut de Recherche pour le Développement) visant à la recherche et l'expérimentation en appui de la filière caféicole ;
- ✓ Le programme d'actions 2010 du **CIRAD** (Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement) visant à la productivité durable



du secteur cannier, au pilotage des apports organiques et au suivi des impacts notamment.

S'agissant du dispositif 111.35 – Programme d'expérimentation intervenant dans le cadre du volet nouveaux défis du bilan de santé de la PAC, 1 opération visant à la définition de nouveaux systèmes de cultures ECOlogiques et durables pour les productions FRUitières de qualité en milieu Tropical, portée par le CIRAD a été soutenue en 2010.

Une réflexion a été conduite au deuxième semestre sur la mise en œuvre d'une partie de ces actions sous la forme de projets de coopération (Mesure 124). Cette orientation se traduira par une proposition de modification du PDRR dans le cadre de la révision à mi-parcours.

S'agissant du dispositif 111.4 Formation des actifs agricoles, les actions de formation pour 2009 ont été soutenues en 2010.

Les indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.10	Réalisé au 31.12.10
111	Nombre de stagiaires	1 750	620	1 325
	Nombre de sessions de formation	105	22	129
	Nombre d'heures de formation	38 000	28 553	2 737
	Superficie en procédure de mobilisation (ha)	3 150,00	1522,00	1742,00
	Nombre d'ETP financés	2 450,00	891,52	463,35
	Nombre d'agriculteurs sensibilisés *	42 000	114 630	72 346

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

(*) Attention le nombre d'agriculteurs sensibilisés peut apparaître très important puisqu'un même agriculteur peut être comptabilisé plusieurs fois dans le cadre de ce recensement.

Après une mise en route progressive fin 2008 cette mesure a atteint son rythme de croisière avec 131 programmes d'action validés. A ce sujet, il est à noter que le montant des dépenses déclarées en 2010 représente plus de 50% des sommes totales déclarées depuis le début du programme au titre de cette mesure.

S'agissant des indicateurs de réalisation, leur évolution témoigne également d'une cohérence globale avec les objectifs initiaux.

La mesure 111.4 n'a pas connu à ce jour de déclaration de dépenses, néanmoins les différentes actions sont mises en œuvre car le dispositif est préfinancé.



2.3.1.2. Mesure 112 : Installation de jeunes agriculteurs

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	6,400	-	-
FEADER total programmé à fin 2010	1,398	21,84%	173
FEADER programmé en 2010	0,538	8,40%	25
FEADER total déclaré à fin 2010	0,896	14,00%	-
FEADER déclaré en 2010	0,570	8,91%	-

Objectifs :

Les aides à l'installation ont pour objet de faciliter l'installation de jeunes agriculteurs dans des conditions économiques satisfaisantes, sur la base d'un Plan de Développement de leur Exploitation (PDE) élaboré sur une période de 5 ans.

En effet, afin d'assurer une transition harmonieuse entre FEOGA et FEADER ont été pris en compte sur le FEOGA tous les paiements DJA et prêts bonifiés 2007.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2010 :

Le montant programmé pour les DJA 2010 est relativement faible et ne porte que sur un nombre prévisionnel de 25 bénéficiaires.

Les indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.10	Réalisé au 31.12.10
112	Nombre de jeunes agriculteurs aidés	280	106	97
	Volume total des investissements (€)	10 000 000,00	11 077 000,00	14 003 295,00

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Au 31 décembre 2010, le dispositif comptait 55 dossiers "DJA" et 118 dossiers "prêt bonifié" programmés soit au total 173 demandes approuvées.

Après un début difficile dû notamment au peu de foncier disponible, aux incertitudes réglementaires liées à la transition FEOGA/FEADER et au faible nombre de départ à la retraite cette mesure se met en œuvre progressivement et les résultats à fin 2010 sont conformes aux objectifs fixés voire même beaucoup plus favorable en ce concerne le volume des investissements générés.



2.3.1.3. Mesure 113 : Retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	7,942	-	-
FEADER total programmé à fin 2010	1,192	15,01%	280
FEADER programmé en 2010	0,277	3,49%	20
FEADER total déclaré à fin 2010	1,529	19,25%	-
FEADER déclaré en 2010	0,327	4,12%	-

Objectifs :

Les aides à la préretraite ont pour objet de contribuer au renouvellement des générations d'agriculteurs. Afin de poursuivre la politique de restructuration des exploitations, il est essentiel d'inciter des exploitants ayant plus de 57 ans à transmettre leurs exploitations à des jeunes pour qu'ils s'installent sur des exploitations viables ou à permettre l'agrandissement d'exploitations existantes. En matière d'aménagement du territoire, ces nouvelles installations ou ces agrandissements doivent permettre de maintenir une population active dans les zones rurales.

L'aide consiste à soutenir les dépenses inhérentes aux départs anticipés d'agriculteurs qui s'engagent à transmettre leurs structures :

- ✓ Prioritairement à un jeune qui s'installe avec les aides (Cf. mesure 112) ;
- ✓ A un agriculteur de moins de 50 ans qui conforte son exploitation et en améliore ainsi la viabilité ;
- ✓ Ou à la SAFER qui gérera ou stockera le foncier dans l'attente d'une cession ultérieure à une personne remplissant les conditions des 2 cas susvisés, en vue de la meilleure restructuration possible.

Le suivi de ce dispositif a posé un certain nombre de problèmes depuis 2007. En effet ce type de dossiers était anciennement géré dans le cadre du PDRN 2000-2006 (Plan de Développement Rural National) et ne faisait pas l'objet de programmation.

Le système de gestion local prévoit que seuls les dossiers programmés en Comité Local de Suivi puissent être payés ce qui correspond également à une exigence de la CICC.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2010 :

Le programme 2010 qui comporte 20 nouvelles demandes pourrait permettre de libérer 96 ha supplémentaires.

Les indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.10	Réalisé au 31.12.10
113	Nombre d'agriculteurs en retraite anticipée	490	280	239
	Nombre d'ouvriers agricoles en retraite anticipée	-	-	-
	Nombre d'hectares libérés	2 000,00	2 477,000	1 943,55

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2010

Sur les 239 agriculteurs qui bénéficient du dispositif de retraite anticipée, 223 le sont au titre de la reprise du stock de dossiers 2000-2006.

En 2010, 15 dossiers ont été déposés, faisant suite aux 16 dossiers de 2009 et aux 2 dossiers de 2008 soit un total de 33 dossiers.

Après un début particulièrement mitigé, cette mesure trouve son rythme d'exécution avec une quinzaine de dossiers par an.

En l'espèce il sera difficile d'atteindre l'objectif du nombre de bénéficiaires. Quant à celui sur les surfaces libérées il est d'ores et déjà atteint.



2.3.1.4. Mesure 114 : Utilisation des services de conseil par les agriculteurs

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	4,000	-	-
FEADER total programmé à fin 2010	0,224	5,60%	332
FEADER programmé en 2010	0,224	5,60%	132
FEADER total déclaré à fin 2010	0,019	0,47%	-
FEADER déclaré en 2010	0,019	0,47%	-

Objectifs :

Ce dispositif soutient des projets visant à l'accroissement significatif du niveau global de l'exploitation, par l'élaboration et le suivi d'un projet de développement de l'exploitation, autorisant des aides aux investissements ciblées et proportionnées à la situation et à la dimension du projet de l'exploitation dans le respect des prescriptions environnementales.

Le PGE (Projet Global d'Exploitation) vise non seulement à réaliser un diagnostic stratégique (forces-faiblesses) technique, environnemental et économique de l'exploitation agricole mais également à formaliser un projet de modernisation de l'exploitation à horizon de 5 ans. L'agriculteur pourra, en fonction de ce diagnostic et du ou des investissement(s) projeté(s) mobiliser les dispositifs d'aides correspondants.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2010 :

Compte tenu des problèmes liés à la mise en place du dispositif et à la formalisation de la procédure, ce dispositif initialement prévu pour juillet 2008 n'a été mis en œuvre qu'à partir de janvier 2009.

Il est à noter que les programmes 2009 et 2010 ont été agréés en avril 2010 par le Comité de Local de Suivi.

Les indicateurs de réalisation :

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.10	Réalisé au 31.12.10
114	Nombre d'exploitants aidés	3 500	332	33
	Nombre d'exploitants forestiers aidés	Pas de mesure mise en place pour ce type de bénéficiaire		

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Malgré les fortes réticences de la profession agricole qui considérait initialement le PGE comme un frein au développement des exploitations, sa mise en œuvre s'est concrétisée en 2010 par 132 demandes pour un montant total de 148 500 €.

Toutefois cette tendance demeure éloignée de l'objectif initial même si elle est encourageante s'agissant d'une modification de fond dans l'approche de développement des exploitations.

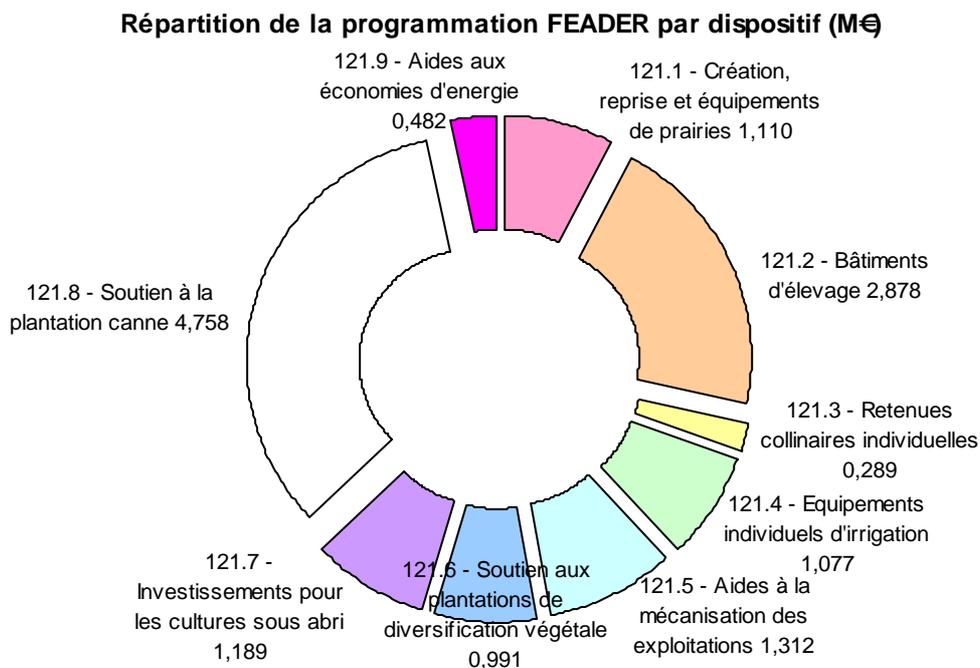


2.3.1.5. Mesure 121 : Modernisation des exploitations agricoles

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	31,190	-	-
FEADER total programmé à fin 2010	14,087	45,17%	3 222
FEADER programmé en 2010	8,731	27,99%	1 485
FEADER total déclaré à fin 2010	3,617	11,60%	-
FEADER déclaré en 2010	2,247	7,20%	-

Objectifs :

Cette mesure vise à la consolidation de la production de canne par une aide à la replantation et à l'encouragement à la diversification des productions animales et végétales par des aides individuelles consenties aux agriculteurs.



Les éléments de programmation pour l'année civile 2010 :

9 programmes annuels ont été validés en CLS :

S'agissant du dispositif 121.1, le programme 2010 de création, reprise et équipements de prairies a été soutenu : 100 dossiers prévus pour la création de 210 ha de prairie et 210 équipements financés pour près de 1 M€ d'investissement.



S'agissant du dispositif 121.21, le programme 2010 d'aide aux bâtiments d'élevage : 20 dossiers prévus pour un volume d'investissement de 1,8 M€

S'agissant du dispositif 121.22, le programme 2010 d'investissements en matière de maîtrise des pollutions dues aux effluents d'élevage a été financé : 15 dossiers prévus pour un volume d'investissement de 1,5 M€

S'agissant du dispositif 121.23, les études pour la mise en place d'investissements collectifs de traitement des effluents, il n'a pas été mobilisé en 2010.

S'agissant du dispositif 121.3, création de retenues collinaires individuelles agricoles : aucun dossier n'a été soutenu en 2010.

S'agissant du dispositif 121.4, les programmes 2009 et 2010 d'équipements individuels d'irrigation ont encouragé : 160 dossiers prévus pour équiper 400 ha pour 2 M€ d'investissement

S'agissant du dispositif 121.5, le programme 2010 d'aides à la mécanisation des exploitations recouvre : 50 dossiers prévus dont 25 tracteurs financés et 1 coupeuse de canne pour près de 2 M€ d'investissement.

S'agissant du dispositif 121.6, le programme 2010 de soutien aux plantations de diversification végétale concerne: 65 dossiers prévus pour 60 ha de plantations nouvelles

S'agissant du dispositif 121.7, le programme 2010 d'investissement pour les cultures sous abri soutien : 20 dossiers prévus pour 17 000 m² de serres.

S'agissant du dispositif 121.8, le programme 2010 de plantation de canne à sucre porte sur 798 dossiers prévus pour la plantation de 1 401 ha de canne.

S'agissant du dispositif 121.9, le programme 2010 de plans de performance énergétique des exploitations prévu dans le cadre du volet nouveaux défis du bilan de santé de la PAC vise 22 dossiers prévus pour une économie de 126 447 équivalent litre fioul/an.



Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.10	Réalisé au 31.12.10
121	Nombre d'exploitations qui ont reçu une aide à l'investissement (nombre de dossiers)	11 300	4 230	1 485
	Volume total des investissements (€)	100 000 000,00	44 738 835,58	13 090 671.68
	Nombre d'hectare de cannes plantées	8 500,00	4 302,00	1 896,32
	Superficie mise en culture sous abris ou en diversification (ha)	388,00	11,48	2,422
	Nombre d'hectares équipés pour l'irrigation	2 500,00	1 100,00	272,14
	Capacité de stockage créée par les retenues collinaires (m3)	180 000,00	36 800,00	0
	Nombre d'hectares de prairies créés ou améliorés	4 200,00	756,00	0
	Nombre de bâtiments d'élevage créés ou améliorés	380	119	11

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La programmation est très satisfaisante et le délai parfois important avec les déclarations de dépenses s'explique par le fait que ces dispositifs (hors « plantation de canne ») sont préfinancés. Les objectifs devraient être atteints à la clôture.



2.4.1.6. Mesure 122 : Amélioration de la valeur économique des forêts

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	5,100	-	-
FEADER total programmé à fin 2010	1,785	35,00%	3
FEADER programmé en 2010	0,575	11,27%	2
FEADER total déclaré à fin 2010	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2010	0,000	0,00%	-

Objectifs :

Cette mesure vise à soutenir la fonction de production de la forêt (production de bois à des fins économiques) et à optimiser la mobilisation de ressources bois

Les éléments de programmation pour l'année civile 2010 :

S'agissant du dispositif 122.1 sur la valorisation économique des espaces naturels et forestiers, 2 dossiers ont été agréés en 2010 :

- ✓ Programme 2010 d'interventions sylvicoles en forêts départementales et départemento-domainiale (Département)
- ✓ Valorisation économique en forêt domaniale - Programme de travaux 2010 (ONF)

S'agissant du dispositif 122.2 sur l'exploitation forestière celui-ci n'a pas été mobilisé.

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.10	Réalisé au 31.12.10
122	Nombre d'exploitations forestières qui ont reçu une aide	5	0	0
	Volume des investissements (€)	8 400 000,00	2 975 252,70	0,00
	Nombre d'hectares traités	4 200,00	2 638,00	0,00
	Volume de bois d'œuvre produit (m ³)	70 000,00	0,00	0,00

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Si cette mesure a connu en démarrage tardif le taux de programmation est encourageant en matière de valorisation économique des espaces naturels et forestiers.



2.3.1.7. Mesure 123 : Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	24,300	-	-
FEADER total programmé à fin 2010	7,215	29,69%	34
FEADER programmé en 2010	2,276	9,36%	11
FEADER total déclaré à fin 2010	3,695	15,21%	-
FEADER déclaré en 2010	3,540	14,57%	-

Objectifs :

Cette mesure soutient les projets :

- ✓ Visant à encourager l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles en soutenant les investissements dans les entreprises agro-alimentaires transformant des produits de l'annexe I issus majoritairement sur l'île de la Réunion ;
- ✓ Incitant les investissements des entreprises d'exploitation forestière par renouvellement et extension du parc actuellement disponible dans l'île.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2010 :

S'agissant du dispositif 123.1, portant sur l'évolution de l'outil agro-industriel - 11 dossiers ont été programmés :

- ✓ **SAS Sucrière de la Réunion :**
 - Pour l'amélioration de la performance et de la fiabilité des process et la maîtrise des risques alimentaires, environnementaux et technologiques (2 opérations) ;
 - Pour l'amélioration des conditions de réception et de la reprise des cannes pour l'alimentation de la sucrerie.
- ✓ **Sucrerie de Bois-Rouge :**
 - Pour l'installation de variateurs de fréquence sur le mécanisme de levage des ponts roulants ;
 - Pour des gains de productivité (2 opérations);
 - pour l'acquisition d'un refroidisseur de mélasse ;
- ✓ SA La part de anges pour la création la mise en place d'une structure de distillation de fruits locaux et la fabrication de vinaigre de fruits ;
- ✓ SA CILAM
 - Pour la construction d'un bâtiment de stockage pour l'activité lait ;
 - Pour une nouvelle ligne de conditionnement des yaourts fermes.
- ✓ Rhums et Punchs ISAUTIER pour la création d'une nouvelle usine ;



S'agissant du dispositif 123.2, sur les aides aux entreprises sylvicoles celui-ci n'a pas été mobilisé en 2010. Il convient de préciser que cette mesure a connu des difficultés de mise en œuvre liée à la défiscalisation : retards liés à l'obtention des agréments fiscaux et au plafonnement du cumul des aides publiques par les autorités nationales à 50% au cours des premières années du programme.

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.10	Réalisé au 31.12.10
123	Nombre d'entreprises bénéficiant d'une aide	70	34	15
	Volume total des investissements (€)	90 000 000,00	43 324 207,42	14 336 695,03

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Le taux de programmation ainsi que les montants déclarés à la Commission sont en adéquation avec les objectifs fixés sur la durée du programme. L'impact de ces investissements dans le domaine des IAA en matière d'emploi est intéressant avec une trentaine d'emplois nouveaux d'ores et déjà prévus.



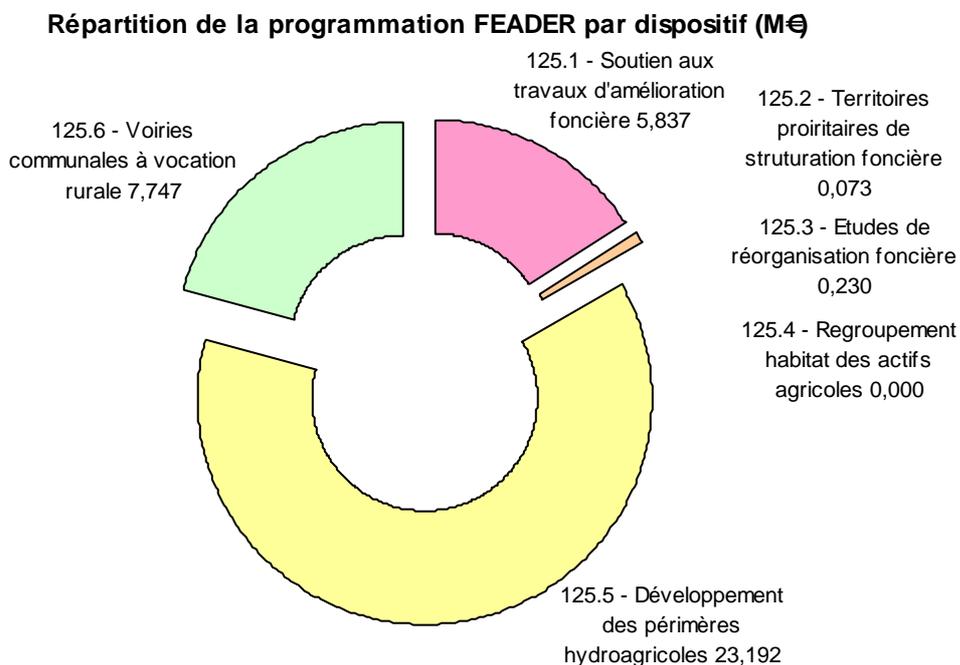
2.3.1.8. Mesure 125 : Amélioration et le développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	109,548	-	-
FEADER total programmé à fin 2010	37,079	33,85%	832
FEADER programmé en 2010	17,224	15,72%	13
FEADER total déclaré à fin 2010	3,927	3,58%	-
FEADER déclaré en 2010	3,927	3,58%	-

Objectifs :

Cette mesure vise à donner un cadre favorable au maintien et au développement de l'activité agricole par la création ou la consolidation d'infrastructures, tout particulièrement dans les domaines :

- ✓ De l'amenée d'eau(en liaison notamment avec le Grand Projet d'Irrigation du littoral Ouest) ;
- ✓ De la lutte contre le mitage agricole ;
- ✓ De l'amélioration foncière pour préparer la sole agricole ;
- ✓ Du désenclavement des exploitations agricoles.





Les éléments de programmation pour l'année civile 2010

13 dossiers ont été encouragés :

S'agissant du dispositif 125.1 – Soutien aux travaux d'amélioration foncière : il n'a pas été mobilisé en 2010 ;

S'agissant du dispositif 125.2 – Territoires prioritaires de structuration foncière portés par la SAFER : il n'a pas été mobilisé en 2010 :

S'agissant du dispositif 125.3 – 2 études de réorganisation foncière ont été soutenues :

- ✓ Pour l'aménagement agricole du secteur de la crête Saint-Joseph ;
- ✓ Pour l'aménagement foncier de la commune de Saint-Philippe.

S'agissant du dispositif 125.4 – Regroupement de l'habitat des actifs agricoles aucune opération n'a été programmée à ce jour. En effet, les difficultés rencontrées sur la période 2000-2006 où des parcelles n'ont pu être vendues ont entraîné un déficit dans l'équilibre financier de certaines opérations. Le cadre visant exclusivement les seuls agriculteurs, en excluant les autres ruraux, renforce également le niveau d'exigence dans le montage des dossiers.

S'agissant du dispositif 125.5 – Développement des périmètres agricoles, 2 dossiers ont été programmés :

- ✓ Irrigation du Littoral Ouest – Réalisation de la tranche 1 des travaux de l'antenne 7
- ✓ Irrigation du Littoral Ouest – Réalisation de la tranche 1 des travaux de l'antenne 2

Il est à noter que sur le projet ILO, 57 M€ ont d'ores et déjà été programmés, au titre du FEDER pour la poursuite du creusement de la galerie Salazie amont.

L'opération visant une gestion plus économe des ressources en eau pour l'irrigation agricole et relevant du volet nouveaux défis du Bilan de Santé de la PAC n'a pas été programmée en 2010 et sera présentée en 2011.

S'agissant du dispositif 125.6 – 9 dossiers de voiries communales à vocation rurale représentant 7,62 km de voirie et desservant 375 ha ont été encouragés par l'UE :

- ✓ Commune de Saint-Paul : les chemins Célestin, Lougnon, Sadayen, Belmont, Plantes à parfum ;
- ✓ Commune de l'Entre-Deux : Réhabilitation du radier trou de magasin secteur de Bras Long ;
- ✓ Commune de Saint-Leu : Etudes de maîtrise d'œuvre pour des travaux de modernisation des chemins d'exploitation rurale ;
- ✓ Commune de Bras-Panon : chemins Terre Rouge et RSMA II



Indicateurs de réalisation

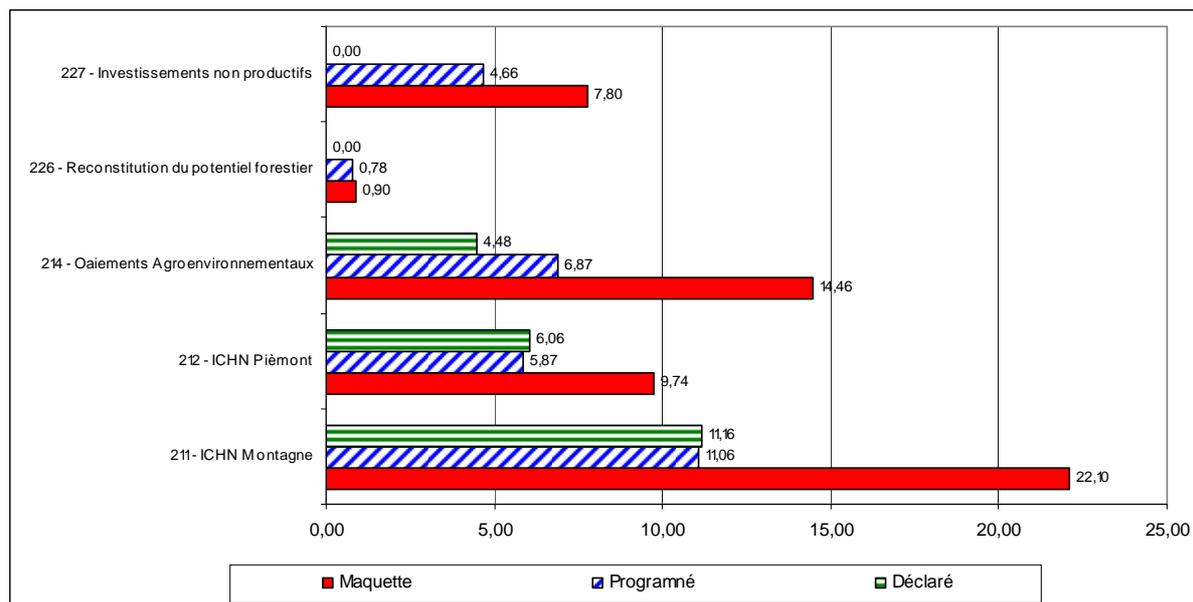
Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.10	Réalisé au 31.12.10
125	Nombre d'actions soutenues	95	40	5
	Volume total des investissements (€)	148 800 000,00	64 592 962,18	1 773 374,05
	Nombre de lotissements agricoles créés	10	0	0
	Nombre de dossiers d'amélioration foncière	3 200	797	0
	Linéaire de canalisation posée (km)	420,00	13,06	0,00
	Nombre d'hectares travaillés	5 600,00	14 458	0,00
	Nombre d'hectares desservis par les chemins	5 300,00	1 773,00	134,80
	Linéaire de voirie publique créé (km)	93,00	33,79	5,04
	Accroissement de la surface irriguée (ha)	5 310,00	7 939,00	0,00

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Pour cette mesure qui n'a réellement débuté qu'en 2009 l'avancement est satisfaisant tant sur le volet financier que sur le volet des indicateurs de réalisation. A terme les objectifs devraient être atteints.



2.3.2. Axe 2 : Amélioration de l'environnement et de l'espace rural



Sur les volets I.C.H.N. et M.A.E. les taux de programmation et de certification sont plus que satisfaisant.

Quant aux mesures forestières les taux de programmation sont corrects, seuls les paiements sont décalés dans le temps compte tenu de la nature même des opérations.



2.3.2.1. Mesure 211 : Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones qui présentent des handicaps autres que ceux des zones de montagne¹

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	22,098	-	-
FEADER total programmé à fin 2010	11,060	50,05%	6 329
FEADER programmé en 2010	2,871	12,99%	1 500
FEADER total déclaré à fin 2010	11,155	50,48%	-
FEADER déclaré en 2010	2,187	9,90%	-

Objectifs :

Cette mesure soutient des projets permettant de concourir à une occupation équilibrée de l'espace et à assurer la poursuite de l'activité agricole dans les zones difficiles.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2010 :

Pour 2010 c'est 1 500 dossiers qui ont été programmés pour une surface totale de 13 500 ha. Le niveau de programmation est réajusté par le CLS en année n+1 au regard du taux de réalisation.

Année	Nb d'aides versées	Superficie totale (ha)
2007	1 529	15 333,80
2008	1 536	15 382,03
2009	1 416	14 430,67
2010	1 494	11 302,34
2011		
2012		
2013		
Total	5 975	56 448,84

Depuis 2007, ce sont au total 1 828 exploitations qui ont bénéficié de cette mesure pour une surface de 16 409,32 ha².

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.10	Réalisé au 31.12.10
211	Nombre d'exploitations aidées en zones de montagne	15 400	6 329	5 975
	Terres agricoles aidées en zones de montagne (ha)	112 000,00	58 250,00	56 448,84

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Les taux de programmation et de certification sont très satisfaisants. Les indicateurs de réalisation montrent que les objectifs devraient être atteints.

¹ Il convient de préciser que le choix fait au niveau national en accord avec la DG Agri a été de déclarer l'ensemble des dépenses des mesures 211 et 212 au titre de la mesure 211. Il est donc particulièrement difficile d'analyser les programmations et les certifications pour chacun de ces dispositifs. Cette difficulté devrait persister jusqu'à l'établissement du rapport final d'exécution même si le présent RAE tente une approche analytique par mesure au prix de retraitements complexes.

² Le nombre d'exploitations et les surfaces ne sont comptabilisés qu'une seule fois pour obtenir ce chiffre.



2.3.2.2. Mesure 212 : Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones qui présentent des handicaps autres que ceux des zones de montagne³

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	9,744	-	-
FEADER total programmé à fin 2010	5,874	60,28%	8 299
FEADER programmé en 2010	1,373	14,09%	1 500
FEADER total déclaré à fin 2010	6,064	62,23%	-
FEADER déclaré en 2010	2,182	22,39%	-

Objectifs :

Cette mesure soutient les projets concourant à l'occupation équilibrée de l'espace et le maintien de l'activité agricole dans les zones difficiles menacées de déprise.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2010 :

Pour 2010, 1 500 dossiers ont été programmés pour une surface totale prévisionnelle de 13 500 ha. Le niveau de programmation est réajusté par le CLS en année n+1 au regard du taux de réalisation.

Année	Nb d'aides versées	Superficie totale (ha)
2007	1 595	11 536,14
2008	1 606	12 053,84
2009	1 488	11 252,85
2010	1 608	12 024,97
2011		
2012		
2013		
Total	6 297	46 867,80

Depuis 2007, 1 895 exploitations ont bénéficié de cette mesure pour une surface 13 682,68 ha⁴.

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.10	Réalisé au 31.12.10
212	Nb d'exploitations aidées en zone défavorisée simple ou de handicap spécifique	11 200	8 299	6 297
	Terres agricoles aidées en zone défavorisée simple ou de handicap spécifique (ha)	101 500,00	48 850,00	46 867,80

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Les taux de programmation et de certification sont très satisfaisants. Les indicateurs de réalisation montrent que les objectifs devraient être atteints.

³ Il convient de préciser que le choix fait au niveau national en accord avec la DG Agri a été de déclarer l'ensemble des dépenses des mesures 211 et 212 au titre de la mesure 211. Il est donc particulièrement difficile d'analyser les programmations et les certifications pour chacun de ces dispositifs. Cette difficulté devrait persister jusqu'à l'établissement du rapport final d'exécution même si le présent RAE tente une approche analytique par mesure au prix de retraitements complexes.

⁴ Le nombre d'exploitations et les surfaces ne sont comptabilisés qu'une seule fois pour obtenir ce chiffre.



2.3.2.3. Mesure 214 : Paiements agroenvironnementaux

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	14,455	-	-
FEADER total programmé à fin 2010	6,872	47,54%	720
FEADER programmé en 2010	0,577	3,99%	64
FEADER total déclaré à fin 2010	4,484	31,02%	-
FEADER déclaré en 2010	0,932	6,45%	-

Objectifs :

Cette mesure soutient les actions visant à :

- ✓ Encourager le développement durable des zones rurales et répondre à la demande grandissante de la société envers l'environnement ;
- ✓ Introduire ou poursuivre le recours à des pratiques agricoles compatibles avec la protection et l'amélioration de l'environnement, en particulier la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité remarquable et ordinaire mais aussi du paysage, du sol et de la diversité génétique ;
- ✓ Proposer aux agriculteurs volontaires la prise en charge des pertes de revenu et des surcoûts occasionnés par la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement, dans le respect d'un cahier des charges sur 5 ans.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2010 :

S'agissant des engagements antérieurs, 296 exploitations sont concernées pour 3 181,10 ha.

S'agissant du programme 2010 : 64 exploitations sont concernées pour 452,77 ha sous contrat.

Les dispositifs mobilisés sont les suivants :

- ✓ Au niveau des dispositifs « système » :
 - Mesure Herbagère Agro-environnementale (MHAE) : 172,77 ha engagés correspondant à 9 exploitations ;
 - Mesure Canière Agro-environnementale (MCAE) : 157,50 ha engagés correspondant à 20 exploitations ;
 - Mesure Agro-environnementale Plastique (MAE Plast) : 94,73 ha engagés correspondant à 7 exploitations ;
 - Maintien en Agriculture Biologique (MAB) : 16,37 ha engagés correspondant à 1 exploitation ;
 - Mesure Agro-environnementale apicole (MAE Apicole) relevant du volet nouveaux défis du bilan de santé de la PAC : 4 029 ruches concernées correspondant à 22 exploitations ;
- ✓ Au niveau des dispositifs territorialisés (MAET) : 11,40 ha engagés pour 4 MAET "Canne" et 1 MAET "Haie" correspondant à 5 exploitations.



Dossiers contractualisés par dispositifs sur la période 2007-2013

Mesure	Nb de contrats	Surface physique (ha)
Mesure Herbagère Agroenvironnementale	75	2 661,82
Conversion à l'Agriculture Biologique	6	9,94
Maintien de l'Agriculture Biologique	3	20,77
Mesure AgroEnvironnementale Territorialisée	60	219,57
Mesure Cannière AgroEnvironnementale	236	1 848,64
	380	4 760,74

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.10	Réalisé au 31.12.10
214	Nombre d'exploitations agricoles ou d'autres types d'exploitations aidées ⁵	850	720	332
	Surface totale sous paiements agroenvironnementaux (ha) ⁵	7 600,00	6 888,77	10 592,45
	Nombre total de contrats	500	374	380
	Nombre de demandes en rapport avec la ressource génétique	Non pertinent au regard de la mesure		

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Le taux de programmation et de certification est très satisfaisant et les indicateurs de réalisation sont globalement très en avance compte tenu notamment de la reprise des stocks 2000-2006.

⁵ Les valeurs affichées comprennent également le stock 2000-2006.



2.3.2.4. Mesure 226 : Aide à la reconstitution du potentiel forestier et à l'adoption de mesures de prévention

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	0,900	-	-
FEADER total programmé à fin 2010	0,780	86,67%	2
FEADER programmé en 2010	0,335	37,25%	1
FEADER total déclaré à fin 2010	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2010	0,000	0,00%	-

Objectifs :

Cette mesure finance les actions visant à prévenir la destruction par le feu d'espaces naturels à risque, notamment les plus riches en biodiversité, par la diminution des causes principales de feux et l'amélioration des systèmes de prévention, de surveillance et de lutte.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2010 :

Il convient de signaler que la mise en œuvre de cette mesure est liée à l'approbation du plan départemental de défense des forêts contre l'incendie (PDFCI).

L'arrêté afférent a été signé le 05 mai 2009.

Cette mesure a été mobilisée en 2010 pour le programme 2010-2011 de protection des forêts contre l'incendie.

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.10	Réalisé au 31.12.10
226	Nombre d'actions de prévention et de reconstitutions	10	10	0
	Surfaces aidées de forêts endommagées	Non pertinent au regard de la mesure		

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, le taux de programmation est satisfaisant et les objectifs devraient être atteints.



2.3.2.5. Mesure 227 : Investissements non productifs relatifs à la préservation et valorisation des espaces naturels forestiers

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	7,800	-	-
FEADER total programmé à fin 2010	4,659	59,73%	5
FEADER programmé en 2010	1,228	15,74%	2
FEADER total déclaré à fin 2010	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2010	0,000	0,00%	-

Objectifs :

Cette mesure soutient les projets répondant aux objectifs suivants :

- ✓ La maintenance et la restauration des écosystèmes naturels ;
- ✓ Le maintien des sols ;
- ✓ La protection des ressources en eau.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2010 :

Compte tenu de l'existence de reliquats sur le DOCUP 2000-2006 les premiers travaux ont été pris en charge par le FEOGA..

Pour cet exercice 2 nouveaux dossiers ont été programmés :

- ✓ En faveur de l'Office National des Forêts pour le programme 2010 de travaux en forêts domaniales ;
- ✓ En faveur du Département de la Réunion pour le programme 2010 d'interventions écologiques en forêts départementales et départemento-domaniales.

Indicateurs liés à la mesure

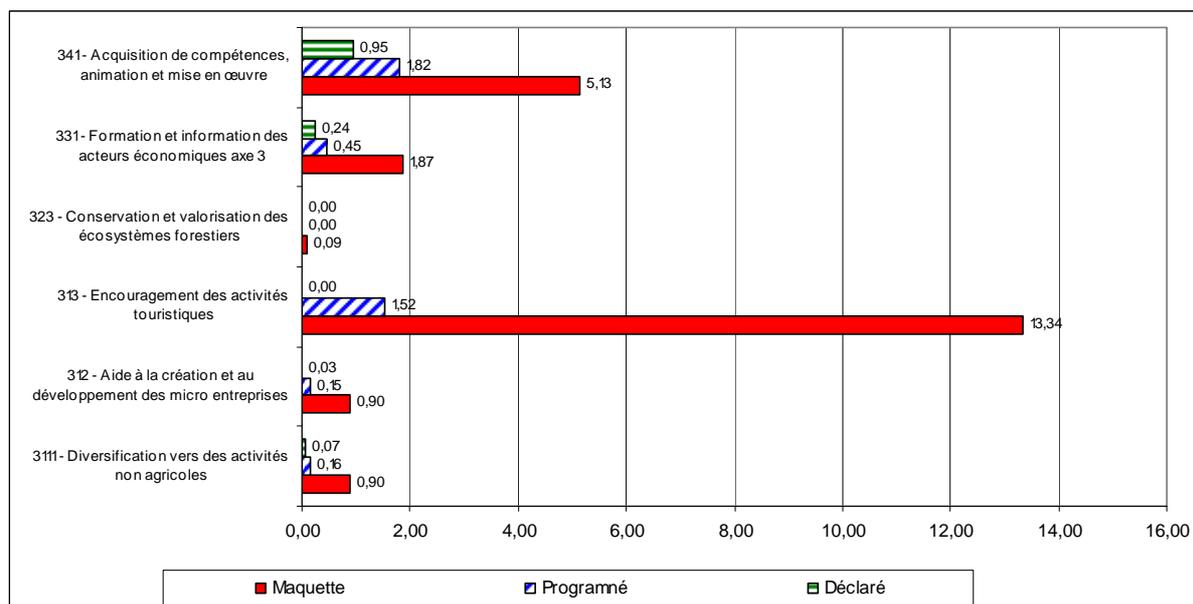
Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.10	Réalisé au 31.12.10
227	Nombre d'exploitations forestières bénéficiant d'une aide	5	0	0
	Volume des investissements (€)	11 200 000,00	6 211 651,45	0,00
	Surface travaillée (parcourue par tranche de programmation) (ha)	3 850,00	1 684,66	0,00
	Surface traitées (par tranche de programmation) Lutte contre invasions (ha)	700,00	711,00	0,00
	Régénération de parcelles (ha)	35,00	302,11	0,00

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, le taux de programmation est satisfaisant et les objectifs devraient être atteints.



2.3.3. Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale



Le retard pris depuis le début du programme se comble progressivement en terme de programmation notamment dans le domaine touristique.



2.3.3.1. Mesure 311 : Diversification vers des activités non agricoles

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	0,900	-	-
FEADER total programmé à fin 2010	0,159	17,67%	5
FEADER programmé en 2010	0,000	0,00%	0
FEADER total déclaré à fin 2010	0,080	8,84%	-
FEADER déclaré en 2010	0,080	8,84%	-

Objectifs :

Cette mesure soutient les actions visant à favoriser l'offre de produits authentiques proposés par les acteurs économiques locaux, notamment en valorisant les savoir-faire et les produits du terroir. Les bénéficiaires éligibles sont les agriculteurs en activité ou leurs conjoints souhaitant diversifier leurs activités vers de l'hébergement et de la restauration à destination de la clientèle touristique.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2010 :

Aucun nouveau dossier n'a été agréé.

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.10	Réalisé au 31.12.010
311	Nombre de bénéficiaires	50	5	3
	Volume total des investissements (€)	3 000 000,00	584 769,00	195 891,60

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, la programmation et la réalisation s'en trouvent décalées d'autant.

La modification de certains critères d'intervention de cette mesure introduits dans la révision à mi-parcours du PDRR va permettre une meilleure utilisation de cette mesure en suscitant l'émergence de nouveaux projets.



2.3.3.2. Mesure 312 : Aide à la création et au développement des micro-entreprises

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	0,900	-	-
FEADER total programmé à fin 2010	0,154	17,06%	6
FEADER programmé en 2010	0,103	11,45%	2
FEADER total déclaré à fin 2010	0,028	3,11%	-
FEADER déclaré en 2010	0,028	3,11%	-

Objectifs :

Cette mesure soutient les actions visant à favoriser l'offre de produits authentiques proposés par les acteurs économiques locaux, notamment en valorisant les savoir-faire et les produits du terroir.

Les bénéficiaires éligibles sont les artisans, les entreprises installées dans les Hauts inscrits aux registres légaux et dont le siège social est à la Réunion : micro entreprises telles que définies par la recommandation 2000/361/CE de la Commission dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2010 :

Pour cet exercice, 2 dossiers ont été programmés :

- ✓ Création de 3 chambres d'hôtes labellisées "Gîtes de France" à Saint-Philippe ;
- ✓ Création de 2 chambres d'hôtes à Saint-Leu.

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.10	Réalisé au 31.12.10
312	Nombre de bénéficiaires	50	6	3
	Volume total des investissements (€)	3 000 000,00	734 073,37	28 419,71

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, la programmation et la réalisation s'en trouvent décalées d'autant.

La modification de certains critères de cette mesure introduits dans la révision à mi-parcours du PDRR va permettre une meilleure utilisation des crédits FEADER par l'émergence de nouveaux projets afin d'accroître la capacité d'hébergement en milieu rural.



2.3.3.3. Mesure 313 : Promotion des activités touristiques,

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	13,343	-	-
FEADER total programmé à fin 2010	1,520	11,39%	2
FEADER programmé en 2010	1,520	11,39%	2
FEADER total déclaré à fin 2010	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2010	0,000	0,00%	-

Objectifs :

Cette mesure soutient les actions visant à :

- ✓ Offrir une gamme de produits touristiques très diversifiée ;
- ✓ Valoriser davantage les atouts des Hauts par un accueil et des animations pour les touristes ;
- ✓ Poursuivre l'ouverture raisonnée des milieux naturels et forestiers, par un soutien au développement de routes forestières à vocation touristique et à des aménagements dédiés à l'accueil des touristes dans ces milieux.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2010 :

S'agissant du dispositif 313.1 - Soutien à l'opération Village Créole, il a été mobilisé 3 reprises en 2010, pour des travaux d'aménagement et de créolisation d'infrastructures touristiques.

S'agissant du dispositif 313.2 – Aménagements touristiques en milieux naturels et forestiers il n'a pas été mobilisé en 2010.

S'agissant du dispositif 313.3 - Routes forestières à vocation touristique dans le domaine soumis au régime forestier, celui-ci n'a pas été mobilisé en 2010 et les premiers dossiers seront examinés en 2011.

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.10	Réalisé au 31.12.10
313	Nouvelles structures touristiques aidées	200	3	0
	Volume total des investissements (€)	25 000 000,00	2 516 619,77	0,00
	Linéaires de randonnées traités (km)	175,00	0,00	0,00
	Linéaire de voirie créé ou améliorée (km)	65,00	35,79	0,00

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, la programmation et la réalisation s'en trouvent décalées. Les objectifs initiaux sont maintenus.



2.3.3.4. Mesure 323 : Conservation et valorisation des écosystèmes forestiers

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	0,090	-	-
FEADER total programmé à fin 2010	0,000	0,00%	0
FEADER programmé en 2010	0,000	0,00%	0
FEADER total déclaré à fin 2010	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2010	0,000	0,00%	-

Objectifs :

Favoriser la découverte de la végétation naturelle semi-xérophile de la Réunion et l'éducation à la préservation de la biodiversité et au respect de l'environnement à travers la création d'aménagement où le public pourra découvrir les différents types de milieux et leur cortège floristique.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2010 :

Aucune opération n'a été programmée en 2010 étant rappelé qu'un seul projet est prévu au titre de cette mesure.

Indicateurs liés à la mesure 323

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.10	Réalisé au 31.12.10
323	Nombre actions soutenues en matière en matière de patrimoine rural	1	0	0
	Volume total des investissements	100 000,00	0,00	0,00

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Cette mesure ayant été introduite dans la cadre du bilan de santé de la PAC en 2010 la programmation sera faite 2011.



2.3.3.5. Mesure 331 : Formation et information

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	1,865	-	-
FEADER total programmé à fin 2010	0,455	24,39%	2
FEADER programmé en 2010	0,234	12,55%	1
FEADER total déclaré à fin 2010	0,241	12,92%	-
FEADER déclaré en 2010	0,241	12,92%	-

Objectifs :

Cette mesure permet de soutenir les actions de formation et d'information sur le territoire des Hauts de l'île.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2010 :

Pour cette année, un 2^{ème} dossier, porté par l'Association de Développement Rural Réunion, a été agréé portant sur le programme d'action du pôle de formation et d'information des hauts avec pour objectif :

- ✓ De développer des actions de communication et de valorisation des projets et des actions dans les hauts ;
- ✓ De concevoir, organiser et mettre en œuvre des actions en appui au réseau des animateurs territoriaux, des agents de développement et des acteurs locaux intervenant dans les hauts.

Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.10	Réalisé au 31.12.10
331	Nombre d'acteurs économiques participants à des actions aidées	345	2	0
	Nombre de jours de formation réalisés par participants	112	69	0

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, la programmation et la réalisation s'en trouvent décalées d'autant, es objectifs quant à eux demeurent inchangés.



2.3.3.6. Mesure 341 : Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	5,128	-	-
FEADER total programmé à fin 2010	1,815	35,40%	7
FEADER programmé en 2010	0,721	14,05%	2
FEADER total déclaré à fin 2010	0,952	18,57%	-
FEADER déclaré en 2010	0,717	13,98%	-

Objectifs :

Cette mesure permet de soutenir :

- ✓ Les actions d'animation mises en place dans les Hauts de l'île.
- ✓ Les actions d'animation du Pôle d'excellence rurale « Village Créole ».
- ✓ Les études pour la mise en place de Chartes de développement agricoles.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2010 :

S'agissant du dispositif 341.1 sur l'animation territoriale des hauts, 1 dossier porté par l'Association de Développement Rural Réunion a été programmé pour le financement du dispositif d'animation territoriale des zones géographiques du PDHR 2010 et portant sur 10 zones. Il a pour objectif de l'accompagnement des projets sur le territoire des hauts et de contribuer activement aux stratégies de développement local.

S'agissant du dispositif 341.2 sur la conduite de l'opération village créole 1 dossier porté par l'île de la Réunion Tourisme a été agréé portant sur le programme 2010 « villages créoles ».

S'agissant du dispositif 341.3 sur les études pour la définition des chartes de développement agricole, aucun nouveau dossier a été validé :

Indicateurs de réalisation :

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.10	Réalisé au 31.12.10
341	Nombre d'actions d'acquisition de compétence et d'animation	300	698	170
	Nombre de participants aux actions	15	17	125
	Nombre de partenariats public-privés soutenus	2,00	2	2

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009 le taux de programmation est satisfaisant tant sur le volet financier que sur le volet des indicateurs de réalisation.



2.3.4. Axe 4 : LEADER

L'appel à projets a été lancé le 29 février 2008 après approbation du programme comme prévu par les règlements.

L'analyse de recevabilité s'est déroulée à partir du 30 juin 2008 : cinq candidatures ont été enregistrées et jugées recevables le 18 juillet 2008 par le Comité technique LEADER composé de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil général, de l'ASP, d'un expert national et de l'AGILE.

L'analyse des candidatures a été faite à plusieurs niveaux :

- ✓ par le Comité technique qui a rendu son avis fin Juillet 2008,
- ✓ par les Commissions techniques des collectivités qui ont rendu leur avis définitifs après demande de compléments d'information.

Sur la base de ces avis, le Comité de sélection (Comité Local de Suivi) a sélectionné fin octobre 2008 2 GAL :

- ✓ le GAL « **mi-pentes** » sur le projet s'intitulant « à la croisée du rural et de l'urbain ... construire une identité » et porté par l'Association de Développement Rural de la Réunion. L'AD2R créée en 6 juin 2007 a pour objet de contribuer au développement des territoires de la réunion par la promotion des habitants comme acteur de leur propre développement sur le plan économique, social, environnemental et culturel.
- ✓ le GAL « **Cirques, Plaines et Volcans** » sur le projet s'intitulant « D'un volcan à l'autre ... révéler et valoriser la ruralité et le patrimoine exceptionnel par l'innovation » porté par la Maison de la Montagne et de la Mer. La MMM a vu le jour le 5 juillet 2006, sur les bases de l'association Maison de la Montagne créée en 1989, avec pour objectif le développement durable de l'île en favorisant toutes les activités touristiques et de loisirs.

L'autorité de gestion a notifié sa décision le 29 octobre 2008 et la fin de l'année a été consacrée à finaliser la convention entre les GAL, les cofinanceurs Région et Département, l'organisme payeur ASP et l'autorité de gestion.

Lors du Comité Local de Suivi du 7 mai 2009, 8 cadres d'intervention ont été approuvés, définissant les objectifs et les modalités de mise en œuvre de ce programme LEADER articulé autour de 2 grandes thématiques que sont la compétitivité à travers la mesure 411 et la qualité de la vie à travers la mesure 413.

Les conventions ont été signées le 29 juin 2009.

Une formation des équipes en charge de LEADER sur l'environnement des programmes européens a été réalisée en novembre 2009.

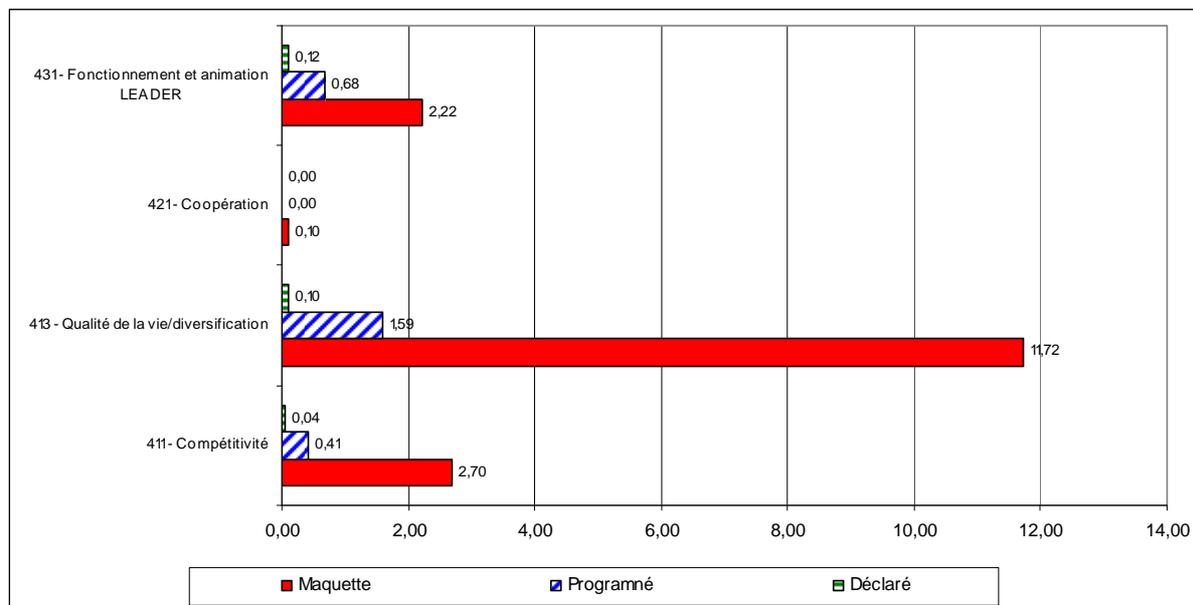
En 2010, 6 Comités de Programmation se sont tenus et la programmation porte sur 79 dossiers répartis ainsi entre les GAL : 39 pour le GAL Mi-Pentes et 40 pour le GAL Cirques Plaines Volcan.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013 Rapport Annuel FEADER 2010

On compte 28 Comités Techniques Locaux réalisés avec un taux de présence moyen, des membres des CTL aux différents comités, de l'ordre 64% ce qui est encourageant pour la bonne mise en œuvre de ce programme.

On note également que 84% des dossiers programmés sont des projets privés avec 22 projets collectifs et 44 projets individuels.



Après une mise en route difficile compte tenu du mode de désignation des GAL, ce programme est entré dans un rythme de programmation et certification intéressant.

Il sera nécessaire lors de l'évaluation à mi-parcours de LEADER, en juin 2011, d'ajuster les objectifs et les procédures.



2.3.4.1. Mesure 411 : Compétitivité

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	2,700	-	-
FEADER total programmé à fin 2010	0,408	15,09%	21
FEADER programmé en 2010	0,315	11,68%	15
FEADER total déclaré à fin 2010	0,043	1,59%	-
FEADER déclaré en 2010	0,043	1,59%	-

Objectifs :

Cette mesure permet de soutenir la diversification et la valorisation des atouts des territoires des hauts à travers les volets économique et aménagement de terroirs.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2010 :

S'agissant du dispositif 411.11 sur le soutien à la diversification et à la valorisation des atouts des territoires des hauts – atelier économique, 14 nouveaux dossiers ont été agréés :

S'agissant du dispositif 411.12 sur le soutien à la diversification et à la valorisation des atouts des territoires des hauts – Aménagement de terroirs, une opération de portant sur un aménagement de terroir de Piton Mahot a été agréée.



2.3.4.2. Mesure 413 : Qualité de vie / diversification

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	11,720	-	-
FEADER total programmé à fin 2010	1,593	13,59%	58
FEADER programmé en 2010	1,554	13,26%	47
FEADER total déclaré à fin 2010	0,100	0,85%	-
FEADER déclaré en 2010	0,100	0,85%	-

Objectifs :

Cette mesure permet

- ✓ De soutenir la diversification et la valorisation des hauts sur un plan agrotouristique ;
- ✓ De soutenir le développement économique de la zone des hauts ;
- ✓ De développer l'hébergement public de montagne ;
- ✓ De favoriser l'aménagement et la mise en place de petits équipements touristiques dans les hauts ;
- ✓ De consolider le tissu associatif comme acteur de la cohésion sociale ;
- ✓ De soutenir les initiatives de valorisation du patrimoine et la production artistique dans les hauts.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2010 :

S'agissant du dispositif 413.1 sur le soutien à la diversification et à la valorisation des atouts des territoires des hauts - Volet agrotouristique, les 3 premiers dossiers de ce dispositif ont été programmés.

S'agissant du dispositif 413.2 portant sur le soutien au développement économique dans la zone des hauts, 17 nouveaux dossiers ont été programmés.

S'agissant du dispositif 413.3 sur les hébergements publics de montagne, les 11 premiers dossiers ont été programmés (Gîte Cayenne, Gîte du Volcan, Gîte de Belouve, Gîte de Basse Vallée, Gîte Ilet à Bourse, Gîte Pavillon, Gîte de Marla, Gîte Piton des Neiges, Gîte Rivière des remparts, Gîte de Bélouve, Gîtes Roche Ecrite, Gîte de Roche Plate).

S'agissant du dispositif 413.4 sur les aménagements et les petits équipements touristiques dans les hauts, les 2 premiers dossiers ont été programmés.

S'agissant du dispositif 413.5 sur la consolidation et la promotion du tissu associatif existant en tant qu'opérateur de la cohésion sociale des territoires des Hauts, 6 nouveaux dossiers ont été programmés.

S'agissant du dispositif 413.6 portant sur le soutien aux initiatives de valorisation du patrimoine et à la production artistique dans les hauts, 7 nouveaux dossiers ont été programmés.



Indicateurs de réalisation :

Dispositif	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.10	Réalisé au 31.12.10
41	Nombre de groupe d'action local e	-	2	2
	Superficie totale de la zone couverte par les GAL (Km²)	-	188 400	188 400
	Population totale de la zone couverte par les GAL (Km ²)	-	139 342	139 342
	Nombre total de projets financés	646	79	1
	Volume des investissements	-	4 185 761,92	78 960,00
	Nombre de projets individuels	-	2	1
	Nombres de projets collectifs	-	5	0
	Nombre de créations d'entreprise	-	2	1
	Nombre de consolidations d'entreprise	-	30	0
	Nombre de demandeurs d'emplois accédant au statut de chef d'entreprise	-	0	0
	Nombre d'emplois directs créés	-	13	4
	Nombre de demandeurs d'emplois accédant au statut de chef d'entreprise	-	3	2

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre des mesures 411 et 413 a débuté en 2009 ce qui explique le décalage de la programmation et la réalisation.

L'évaluation à mi-parcours du programme LEADER qui sera rendue mi-2011 permettra d'évaluer la première phase de mise en œuvre de ce programme et de proposer des ajustements pour atteindre les objectifs fixés et/ou ajuster les objectifs initiaux.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2010

LEADER Réunion

● 411-11 - Soutien à la diversification Ateliers économiques

● 411-12 - Soutien à la diversification
Aménagement de terroirs

○ 413 - Soutien à la diversification -
Volet agrotouristique

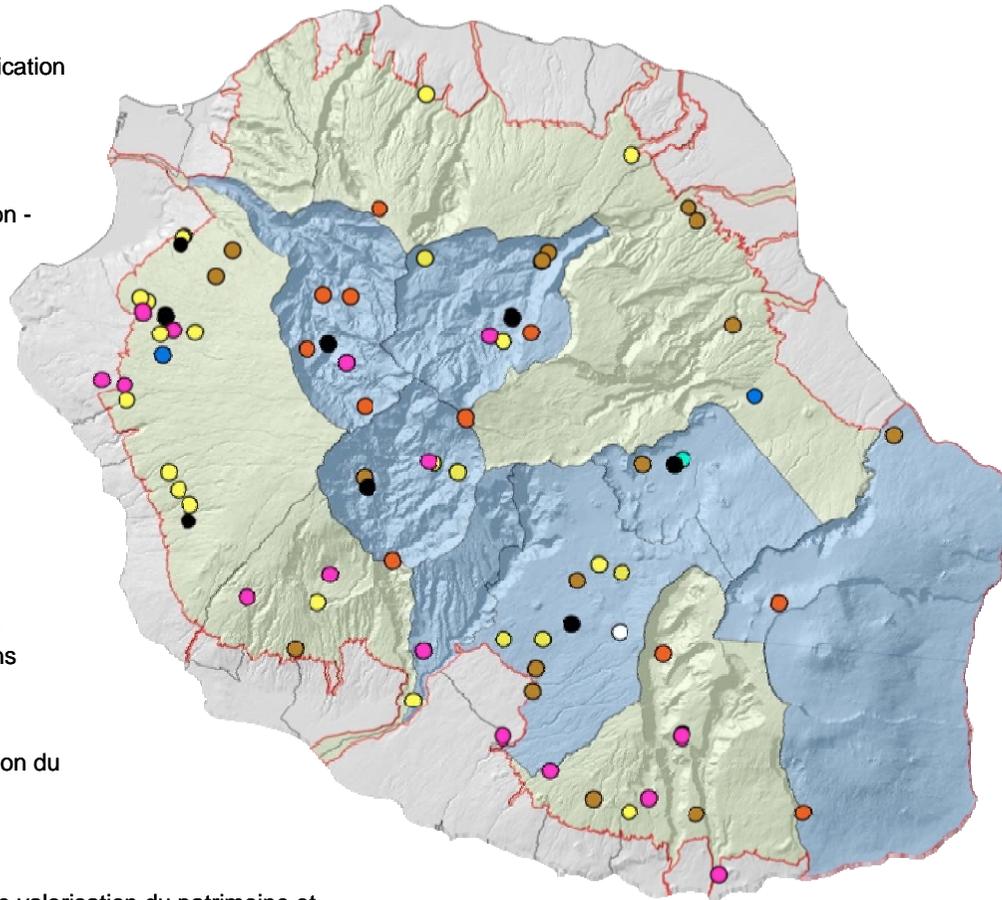
● 413-2 - Soutien au
développement économique
dans la zone des hauts

● 413-3 - Hébergement publics
de montagne

● 413-4 Aménagement et petits
équipements touristiques dans
les hauts

● 413-5 Consolidation et promotion du
tissu associatif

● 413-6 Soutien aux initiatives de valorisation du patrimoine et
à la production artistique





2.3.4.3. Mesure 421 : Coopération

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	0,100	-	-
FEADER total programmé à fin 2010	0,000	0,00%	0
FEADER programmé en 2010	0,000	0,00%	0
FEADER total déclaré à fin 2010	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2010	0,000	0,00%	-

Objectifs :

La coopération au titre du programme LEADER, qu'elle soit transnationale ou interterritoriale, doit permettre une ouverture et des échanges d'expérience très précieux ; elle est facteur de diffusion de la citoyenneté européenne dans sa dimension transnationale, d'innovation et peut permettre de mener à bien certains projets, comme la mise en marché de produits et services nouveaux, pour lesquels il est nécessaire d'atteindre une masse critique dépassant le territoire.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2010 :

Ce dispositif n'a pas été mobilisé depuis le début du programme

Indicateurs de réalisation :

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.10	Réalisé au 31.12.10
421	Nombre de dossiers financés	1	0	0

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure n'a pas débuté mais le cadre d'intervention est finalisé et devrait être agréé par le Comité Local de Suivi au second semestre 2011.



2.3.4.4. Mesure 431 : Fonctionnement du groupe d'action locale, acquisition de compétences ainsi qu'actions de communication.

Indicateurs Financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	2,218	-	-
FEADER total programmé à fin 2010	0,675	30,45%	4
FEADER programmé en 2010	0,369	16,66%	2
FEADER total déclaré à fin 2010	0,116	5,23%	-
FEADER déclaré en 2010	0,116	5,23%	-

Objectifs :

L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales requièrent un travail d'ingénierie et d'animation qui doit être soutenu.

Cette mesure est réservée aux dépenses supportées par les GAL en termes d'animation et de fonctionnement, à savoir :

- ✓ Les coûts de fonctionnement, y compris les dépenses de gestion ;
- ✓ Les études et évaluations menées sur le territoire ;
- ✓ Les actions d'information sur la stratégie de développement local ;
- ✓ La formation des personnes participant à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de développement local ;
- ✓ Les actions d'animation et la formation des animateurs.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2010 :

2 opérations ont été programmées au cours de cette année pour assurer le financement du fonctionnement des 2 GAL.

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, la programmation et la réalisation s'en trouvent décalées d'autant et au 31.12.2010 les opérations n'étant pas encore soldées ce qui explique l'absence de disponibilité des indicateurs de réalisations



3. Exécution financière du programme présentant, pour chaque mesure, le relevé des montants versés aux bénéficiaires

Les montants versés aux bénéficiaires sur 2010 ont fait l'objet de quatre appels de fonds ;

- ✓ le premier réalisé fin avril 2010 pour un montant 2 945 540,03 € de dépenses publiques dont 1 842 119,26 € de FEADER ;
- ✓ le second, réalisé fin juillet 2010 pour un montant de 6 480 150,51 € de dépenses publiques dont 3 993 538,37 € de FEADER ;
- ✓ le troisième, réalisé mi octobre 2010 pour un montant de 12 671 929,02 € de dépenses publiques dont 7 608 462,01 € de FEADER ;
- ✓ le quatrième, réalisé fin janvier 2011 pour un montant de 16 947 986,06 € de dépenses publiques dont 11 060 609,18 € de FEADER.

Au total en 2010, 39 045 605,62 € de dépenses publiques ont été versées aux bénéficiaires dont 24 504 728,82 € de FEADER soit le double de ce qui a été versé en 2009.

Analyse par typologie d'actions

Selon le livre des procédures, les actions éligibles au PO FEADER peuvent être classées en six grandes catégories :

	Répartition prévue du FEADER	Répartition sur le montant payé aux bénéficiaires par l'ASP au 31.12.10 et déclaré à la Commission
Les régimes d'aides préfinancés aux exploitations agricoles	18,20%	5,74%
Les investissements privés non préfinancés dans les domaines agricoles, agro alimentaires et forestiers	8,73%	7,77%
Les dispositifs d'aides nationaux (ICHN, MAE, préretraite, DJA, Prêts)	26,67%	51,13%
La formation des actifs agricoles	0,11%	0,00%
Les investissements publics structurants pour l'agriculture réunionnaise	26,56%	5,52%
Les politiques d'accompagnement, d'encadrement et d'expérimentation en faveur des exploitations agricoles	19,72%	29,83 %

On constate que les paiements sont aujourd'hui plus homogènes et commencent à se répartir dans toutes les typologies d'action. D'une manière générale, les investissements sont un peu plus longs à réaliser.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013

Rapport Annuel FEADER 2010

Tableau synthétique prévu au règlement CE n°1974/2006 de la Commission du 15 septembre 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

Mesure / Axe	Paiements annuels – Année 2010	Paiements cumulés 2007 à 2010	FEADER Correspondant
Mesure 111 - formation professionnelle et actions d'information <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	11 971 864,86 0,00	22 233 748,79 0,00	13 340 248,93 0,00
Mesure 112 - installation de jeunes agriculteurs <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	950 308,14 0,00	1 492 608,14 0,00	895 564,83 0,00
Mesure 113 - retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs agricoles <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	545 734,94 444 511,48	2 547 957,75 2 434 070,46	1 528 767,96 1 453 972,85
Mesure 114 - recours aux services de conseil par les agriculteurs et les sylviculteurs <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	31 561,51 0,00	31 561,51 0,00	18 936,78 0,00
Mesure 121 - modernisation des exploitations agricoles <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	3 744 993,50 0,00	6 029 010,60 0,00	3 617 404,22 0,00
Mesure 122 - amélioration de la valeur économique des forêts <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 123 - accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	5 901 635,75 0,00	6 158 631,15 0,00	3 695 178,86 0,00
Mesure 125 - amélioration et développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	6 545 118,47 0,00	6 545 118,47 0,00	3 927 071,08 0,00
Total Axe 1		45 038 636,41	27 023 172,66
Mesure 211 - paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones de montagne qui visent à compenser les handicaps naturels <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	5 939 551,20 0,00	22 917 389,43 104 204,40	17 187 989,03 78 153,30
Mesure 212 - paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones qui présentent des handicaps autres que ceux des zones de montagne <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00 0,00	41 120,20 41 120,20	30 840,15 30 840,15
Mesure 214 - paiements agroenvironnementaux <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	1 243 329,52 625 134,15	5 978 031,53 4 909 660,29	4 483 506,85 3 685 503,92
Mesure 226 - reconstitution du potentiel forestier et adoption de mesures de prévention <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 227 - Investissements non productifs <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Total Axe 2		28 936 541,16	21 702 336,03
Mesure 311 - diversification vers des activités non agricoles <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	111 836,88 0,00	111 836,88 0,00	67 102,12 0,00
Mesure 312 - aide à la création et au développement des micro entreprises <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	47 366,21 0,00	47 366,21 0,00	28 419,71 0,00
Mesure 313 - encouragement des activités touristiques <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 323 - Conservation et valorisation des écosystèmes forestiers <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 331 - formation et information des acteurs économiques dans les domaines couverts par l'axe 3 <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	216 558,94 0,00	401 537,91 0,00	240 922,74 0,00
Mesure 341 - Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	1 195 133,35 0,00	1 586 874,18 0,00	952 124,51 0,00
Total Axe 3	1 570 895,38	2 147 615,18	1 288 569,08
Mesure 411 - compétitivité <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	71 542,53 0,00	71 542,53 0,00	42 925,51 0,00
Mesure 413 - qualité de la vie/diversification <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	166 358,03 0,00	166 358,03 0,00	99 814,81 0,00
Mesure 421 - coopération <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 431 - fonctionnement du groupe d'action locale, acquisition de compétences, animation <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	193 316,37 0,00	193 316,37 0,00	115 989,82 0,00
Total Axe 4	431 216,93	431 216,93	258 730,14
Total assistance technique <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	169 395,42 0,00	171 195,42 0,00	102 717,25 0,00
Total général <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	39 045 605,62 1 069 645,63	76 725 205,10 7 489 055,35	50 375 525,16 5 248 470,22



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2010

Suivi de l'acheminement des crédits

	Avance	Déclarations 2007 à 2009	Déclarations 2010
Montant cumulé FEADER demandé		25 870 796,34 €	24 504 728,82 €
Montant réel demandé		25 870 796,34 €	24 504 728,82 €
Montant FEADER Payé par Bruxelles	23 062 200,00 €	22 096 837,59 €	17 218 078,87 €

Total reçu au 31.12.2010	62 377 116,46 €
Total reçu hors avance au 31.12.2010	39 314 916,46 €
Total versé aux bénéficiaires au 31.12.10	50 375 525,16 €

Une avance de 725 200 € a été versée en novembre 2010 correspondant à 7% des crédits prévus au titre de volet nouveaux défis du bilan de santé de la PAC.



4. Résumé des actions d'évaluation en cours, conformément à l'article 86, paragraphe 3, du règlement (CE) no 1698/2005

L'article 86 visé ci dessus prévoit que « *A partir de 2008, l'autorité de gestion fait rapport au Comité de suivi sur les activités d'évaluation in itinere.* »

Le système d'évaluation « *in itinere* » est établi sur la base des indicateurs d'impact, de résultat et de réalisation définis au niveau du programme qui permettent d'examiner le bilan des actions. Ces indicateurs sont renseignés tous les ans lors de l'élaboration du rapport annuel d'exécution du programme et sont commentés en partie 2 du présent rapport.

Les indicateurs retenus sont ceux fixés par le cadre commun de suivi et d'évaluation de la Commission européenne. Ils sont complétés par des indicateurs spécifiques au programme régional. Ces indicateurs spécifiques permettent de suivre la réalisation des priorités locales de la programmation.

En 2007

Pour mémoire l'autorité de gestion avait attiré l'attention de la Commission sur les difficultés rencontrées pour renseigner les indicateurs. En effet, les tableaux de suivi ont été examinés a posteriori par les services de la Commission qui ont transmis leurs observations le 22/12/2008.

Par rapport à ces observations, l'autorité de gestion a rappelé :

- ✓ L'impossibilité de rendre compte selon le cadre de suivi actuel de l'ensemble des dossiers, qu'il s'agisse naturellement des stocks issus de la programmation 2000-2006 et qui faisaient l'objet d'un suivi différent, mais aussi des premiers dossiers instruits au titre de 2007-2013 dans la mesure où la stabilisation tardive du cadre communautaire a nécessité la mise en place de procédures transitoires garantissant la traçabilité des opérations et sécurisant les paiements mais n'intégrant pas tous les éléments de suivi ;
- ✓ Que des imprécisions demeuraient quant à la nature exacte de certaines des données attendues dans ces tableaux, malgré le document explicatif fourni par la Commission.
- ✓ Qu'elle n'a été informée de l'obligation de renseigner ces tableaux qu'en mai 2008.

Par ailleurs, ces questions avaient été mises en exergue lors du CNS d'octobre 2008.

En 2008,

Les réalisations effectives restaient peu significatives même si la programmation avait effectivement démarré.

Il convient de préciser que les tableaux de suivi des indicateurs de réalisation n'ont été renseignés que pour les mesures nationales (211, 212, 113 et 214). De plus, le choix a été fait de ne renseigner les indicateurs que pour les dossiers effectivement clôturés.



En 2009

Un travail de fond a été entamé par l'autorité de gestion sur la mise à jour des indicateurs au niveau de l'instruction des dossiers présentés en comité de programmation et au niveau de des dossiers saisis dans l'outil de gestion OSIRIS. Toutefois, le niveau de précision demandé dans certains tableaux de la Commission nécessite un lourd travail de consolidation, les dossiers n'étant pas nécessairement instruits et leur saisie paramétrée pour en permettre une extraction facile et fiable, notamment pour les raisons évoquées ci-dessus.

Tout en reprenant certains principes ayant guidé les travaux d'évaluation au cours de la période 2000-2006, le dispositif mis en place pour les nouveaux programmes s'attache à favoriser une démarche d'évaluation en continu, permettant une analyse régulière des effets du programme au regard des axes de la stratégie intégrée et des objectifs quantifiés définis. En 2009, il est à noter le recrutement d'une ressource humaine supplémentaire dont la mission principale est le pilotage des actions d'évaluation.

Ainsi, un projet de plan régional d'évaluation pluri fonds a été rédigé et présenté pour information au comité national de suivi du mois de décembre 2009.

Ce plan fixe le cadre des travaux d'évaluation qui seront menés au cours de la période ainsi que les modalités de leur pilotage conformément aux recommandations de la Commission. Il aborde en outre :

- ✓ L'articulation entre le système de suivi et les travaux d'évaluation. A cet effet, il définit les outils de suivi utilisés dans le système d'évaluation en continu,
- ✓ Les conditions de déclenchement des évaluations et l'interprétation de la notion d'écart significatif,
- ✓ Les modalités de lancement des évaluations spécifiques,
- ✓ Les modalités de publication et de mise à disposition des rapports,
- ✓ Les ressources humaines et financières à allouer à la mise en œuvre du système d'évaluation.

Enfin, ce plan décline les modalités de sensibilisation et de formation des acteurs permettant de franchir une étape supplémentaire dans l'intégration des pratiques liées à l'évaluation à tous les niveaux de la gestion du programme.

Sans attendre la création du Comité Local d'évaluation, un cahier des charges a été rédigé fin 2009 afin de sélectionner un cabinet d'étude pour l'élaboration de l'évaluation à mi-parcours de la stratégie régionale intégrée, d'une part, et du PDRR FEADER 2007-2013 de la Réunion, d'autre part, conformément aux dispositions du règlement CE n°1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 et de ses lignes directrices.

En 2010

Dans le cadre du processus d'examen à mi-parcours des programmes 2007-2013 piloté par le partenariat local, une évaluation à mi-parcours de la stratégie intégrée pluri fonds et de chaque programme européen a été conduite en 2010 et ses résultats ont fait l'objet d'une restitution lors du Comité National de Suivi de Novembre 2010.

Pour le Programme de Développement Rural de la Réunion, conformément aux dispositions de l'article 86 du règlement (CE) 1698/2005, le rapport final de l'évaluation à mi-parcours a été transmis à la Commission le 16 décembre 2010.



Cette analyse des facteurs qui ont influencé l'avancement de la mise en œuvre des différentes mesures au cours de cette première partie de mise en œuvre du programme a permis de formuler plusieurs recommandations qui seront prises en compte de la manière suivante dans les propositions de révision à mi-parcours du PDRR Réunion début 2011.

- ✓ **Accélérer la validation des derniers cadres d'intervention, notamment pour les mesures sylvicoles et la mesure de coopération leader** : A ce jour, 96% cadres d'intervention ont été validés (65 sur 68). Tous les cadres portant sur les mesures sylvicoles ont été agréés, le cadre de la coopération leader est quant à lui finalisé.
- ✓ **Fiabiliser les indicateurs de réalisation physique** : La gestion et le suivi des indicateurs ayant très largement été intégrés dans l'outil de gestion OSIRIS lors de la phase de conception et de développement des cadres d'intervention, seules les procédures de saisie des données restaient à mettre en place ce qui a été fait au dernier trimestre 2010.
- ✓ **Réconcilier les écarts entre les montants engagés (suivis dans OSIRIS) et les montants programmés (suivis par l'AGILE)** : Cet exercice de recollement, débuté en décembre 2010 entre l'AGILE (Cellule Europe de l'Autorité de Gestion) et l'Agence de Services et de Paiement (Organisme Payeur), a été conclu début 2011. Aujourd'hui, les seuls écarts résiduels sont liés à la programmation en début d'année des enveloppes prévisionnelles allouées à chaque régime d'aide et dont les montants financiers ne sont réajustés qu'en fin d'exercice.
- ✓ **Cibler des actions vers les exploitants devant particulièrement améliorer leur compétitivité** : les orientations de la révision à mi-parcours approuvées par le CNS visent bien à renforcer la compétitivité des exploitations dans certains secteurs de l'agriculture locale. Pour ce faire, une rationalisation des objectifs et un redéploiement des ressources entre les différents acteurs sont proposées dans les domaines de l'appui technique et de l'expérimentation.
- ✓ **Poursuite l'effort d'investissements dans les exploitations permis par les mesures clés du programme (121, 123, 125) dans un objectif d'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier** : d'une manière globale, il est proposé, à l'occasion de cette révision, d'abonder ces mesures à hauteur de 5,34 M€ soit une augmentation de plus de 3%. D'une manière plus ciblée, au titre des aides à l'investissement des entreprises agro-industrielles, le critère « innovation » a été intégré au même titre que les critères « ouverture à l'international », « exposition à la concurrence extérieure » et « création d'emplois ».
- ✓ **Renforcer la programmation des mesures agro-environnementales (MAE), en particulier des MAE territorialisées** : il sera proposé d'introduire au titre de cette mesure 3 nouvelles MAE pour un montant de 1,374 M€ soit une augmentation de 10% de l'enveloppe initiale. La Réunion étant actuellement dans une dynamique de structuration et de développement de la filière fruits et légumes, l'objectif est de favoriser le développement de techniques respectueuses de l'environnement.



- ✓ **Dynamiser l'axe 4 LEADER en simplifiant le système de gestion, en informant mieux les bénéficiaires potentiels et en mobilisant un plus vaste réseau d'acteurs, relais de terrain** : à ce sujet, à l'occasion d'une séance spécifique, le Comité Local de Suivi examinera très en 2011 échange vise à favoriser l'amélioration des délais de programmation et l'émergence de projets notamment par une meilleure information des bénéficiaires.
- ✓ **Dynamiser le réseau rural régional** : la mise en place de 3 groupes de travail fin 2010 par bassin géographique (Nord/Est, Ouest et Sud), a permis de dégager les problématiques, des orientations et des propositions à travers des fiches actions opérationnelles qui seront mises en œuvre à compter du 1er semestre 2011.



5. Dispositions prises par l'autorité de gestion et par le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

5.1. Les actions de suivi et d'évaluation

5.1.1. Cadre de la mise en œuvre du programme en 2010

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'État (Monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant), du Conseil Général (Madame la Présidente ou son représentant).

Une consultation du Comité de Suivi sous la forme d'une procédure écrite a eu lieu en mai 2010 pour soumettre à l'avis des membres les rapports annuels d'exécution pour l'année 2009 des programmes.

Un Comité de Suivi s'est tenu en novembre 2010 dans le cadre de la gestion des programmes opérationnels 2007 – 2013.

Les principales décisions du CNS sont les suivantes :

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Décembre 2009

Le Comité approuve le relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Décembre 2009.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2009 FEDER Convergence

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 relatif au rapport annuel 2009 FEDER Convergence étant entendu que les réponses à des remarques éventuelles de la Commission seront apportées dans le cadre du rapport annuel 2010.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 (procédure écrite) sur le rapport annuel 2009 FSE

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 relatif au rapport annuel 2009 FSE.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2009 FEADER

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 relatif au rapport annuel 2009 FEADER.



**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 (procédure écrite)
relatif au rapport annuel 2009 FEP**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 relatif à la contribution de La Réunion au rapport annuel 2009 FEP.

**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 (procédure écrite)
relatif au rapport annuel 2009 FEDER Coopération territoriale**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 relatif au rapport annuel 2009 FEDER Coopération Territoriale.

Avancement de la stratégie intégrée plurifonds 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement de la stratégie intégrée plurifonds 2007-2013.

Thématique centrale du CNS de Novembre 2010 : égalité des chances et inclusion sociale

Le Comité prend acte des interventions des programmes européens en faveur de l'égalité des chances et de l'inclusion sociale.

Avancement de la stratégie régionale d'innovation

Le Comité prend acte de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'innovation et notamment de son articulation avec les programmes révisés tout en félicitant le Président Jean Raymond MONDON pour le travail partenarial remarquable accompli à ce jour sous son pilotage. Il souhaite la bienvenue à M. Guy DUPONT à la présidence du CRI.

Avancement du plan d'évaluation et du plan de communication 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du plan d'évaluation et du plan de communication 2007-2013.

Avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013 et de l'absence de dégageant d'office fin 2010.

Avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 et de l'absence de dégageant d'office fin 2010.



Avancement du programme FSE 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FSE 2007-2013 et de l'absence de dégagement d'office fin 2010.

Avancement du programme FEADER 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEADER 2007-2013 et de l'absence de dégagement d'office fin 2010.

Avancement du volet régional du programme national FEP 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du volet régional du programme national FEP 2007-2013 et des perspectives en matière de dégagement d'office fin 2010 à l'échelle de l'ensemble des régions Convergence. Il sollicite par ailleurs, la reconstitution progressive de l'avance FEP versée pour la zone Convergence pour faire face aux besoins de trésorerie actuels.

Suivi des critères de sélection des programmes 2007-2013

Le Comité confirme les nouveaux critères de sélection des différents programmes ainsi que les modifications de critères de sélection étant entendu que les critères de sélection du volet régional du PO FEP feront l'objet d'un examen au prochain Comité de Suivi du PO national.

Evaluation à mi-parcours de la stratégie intégrée plurifonds et des programmes 2007-2013

Le Comité prend acte des conclusions de l'évaluation à mi-parcours de la stratégie intégrée pluri-fonds et des programmes 2007-2013.

Révision à mi-parcours des programmes 2007-2013

Le Comité approuve les propositions de révision à mi-parcours des programmes 2007-2013 et donne mandat au CLS pour finaliser les programmes révisés et conduire les discussions avec les instances nationales et communautaires.



5.1.2. Actions relatives au niveau national

Comme les années précédentes, le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (MAAP) a apporté son appui pour la mise en œuvre du programme :

- ✓ Elaboration des prévisions de crédits en termes d'engagements et de paiements à destination de la Commission : les autorités locales ont sur ce point répondu à la demande nationale en précisant toutefois que les difficultés susceptibles d'être posées par le cadrage national :
 - Obligation de suivi sur deux maquettes de gestion, une maquette pluriannuelle pour le suivi classique du programme (Comité de suivi, rapports annuels...) et une maquette annuelle de suivi des autorisations d'engagement qui devra être réajustée chaque année a minima ;
 - Contraintes de programmation du FEADER compte tenu du lien entre les autorisations d'engagement annuelles et leur traduction sous forme de plafond dans l'outil informatique OSIRIS ;
 - Prise en compte d'une éventuelle sur programmation à compter de 2011, le volume de AE étant strictement égal au montant de la maquette.
- ✓ Appui lors de la transmission du rapport annuel 2009 ;



5.1.3. Actions relatives au niveau communautaire

La Commission a organisé le 17 novembre 2010, à Bruxelles, la rencontre annuelle des autorités de gestion du FEADER pour la France.

Lors de cette rencontre ont été successivement abordés les points suivants :

- ✓ **Etat d'avancement des programmes :**
 - Dégagement d'office : L'ensemble des programmes devrait passer le seuil du dégagement d'office 2010. Les chiffres sur l'avancement des programmes présentés par les autorités françaises ont montré une situation légèrement meilleure que celle connue par les services de la Commission.
 - Avancement des différents axes : il a été noté que les axes 1 et 2 avançaient relativement bien dans tous les PDR, surtout grâce à la bonne performance de quelques mesures clés (112, 121, 212 et 214) et malgré la faible programmation dans les autres mesures de ces axes. Un retard significatif a été constaté pour l'exécution des axes 3 et 4 pour des raisons bien connues (la spécificité de mise en place des dispositifs, logiciel OSIRIS, mobilisation des contreparties...).
 - Lignes de partage : Il a été souligné que l'autorité de gestion doit garantir une vision cohérente de la mise en œuvre des instruments au service du PSN. A cette fin, il a été demandé aux AG de mettre ce sujet à l'ordre du jour des Comités de suivi, et d'en rendre compte dans les rapports (annuels, d'évaluation...).
- ✓ **Rapports annuels d'exécution** : il a été souligné que les rapports annuels 2009 ont été dans l'ensemble d'une bonne qualité rédactionnelle et qu'il était nécessaire de rendre compte des avancées par rapport à l'objectif du programme. L'analyse de l'avancement des PDR par rapport aux objectifs devrait encore être améliorée. Les AG ont souligné que la saisie des données sur SFC pose un réel problème, car elle nécessite un recopiage de chiffres ce qui peut être source de nombreuses erreurs.
- ✓ **Evaluation**
 - Ex post des Docup objectif 1, objectif 2 et Leader + à mi-parcours des PDR 2007-2013 : Les autorités françaises se sont déclarées très attachées à l'évaluation ex-post sur la période 2000-2006, qui est une compétence de la Commission européenne.
 - Mi-parcours des PDR 2007-2013 : Un point a été fait par chaque AG sur l'état d'avancement de l'évaluation à mi-parcours
- ✓ **Rapport stratégique de synthèse** : il a été rappelé que le rapport stratégique de synthèse a été envoyé dans les délais, et jugé recevable et qu'une nouvelle version était attendue pour janvier 2011.
- ✓ **Comités de suivi** : Il a été précisé que le déroulement des Comités de Suivi, notamment concernant la place et le temps consacrés au FEADER, s'est amélioré grâce à l'effort combiné des services de la Commission et du Ministère de l'agriculture et que des améliorations pouvaient être apportées notamment en ouvrant le débat à un partenariat élargi en réunion technique, en incluant des illustrations avec intervention des bénéficiaires et en introduisant un temps pour la discussion sur la complémentarité des différents fonds et sur les lignes de partage.



- ✓ **Problématique spécifique de la Corse et des DOM** : Les DOM ont rappelé que le contexte particulier de l'ultra périphérie et du climat tropical ne sont pas pris suffisamment en compte. Selon les AG, les questions de qualité des produits sont à mieux prendre en compte pour la période post 2013.

- ✓ **Clôture 2000-2006** : Etat des lieux



5.1.4 Informations relatives aux dispositions régionales

Elaboration du livre des procédures

Les travaux relatifs à l'élaboration des procédures de gestion pluri fonds pour les programmes 2007-2013 ont démarré dans le courant de l'année 2008 et ont fait l'objet de plusieurs validations dans le courant de l'année 2009 :

- ✓ Une première phase a permis la validation par le Comité Local de Suivi en avril 2009 de 5 manuels de gestion : programmes d'actions, investissements publics, investissements privés, aides préfinancées, aides nationales.
- ✓ Une seconde phase de validation a permis l'agrément par le Comité Local de Suivi du manuel de gestion « Actions de formations » et de quelques documents complémentaires transversaux pour l'ensemble des manuels de gestion.

De même que lors de la précédente période de programmation, ces procédures de gestion ont fait l'objet d'une élaboration en groupes de travail composés de représentants des services concernés. La cohérence et l'homogénéité des procédures pour l'ensemble des PO ont été constamment recherchées au cours de ces travaux, dans un souci de lisibilité et de simplification pour les bénéficiaires.

Quelques points de procédures liés à quelques thèmes spécifiques (défiscalisation, projets générateurs de recettes...) sont par ailleurs en cours de définition.

Elaboration de la convention entre l'Autorité de Gestion et l'Organisme Payeur

La convention a été signée le 10 novembre 2010 entre l'autorité de gestion et l'organisme payeur l'A.S.P.

Elaboration des critères de sélection

Les critères de sélection de 5 programmes ont été validés par procédure écrite du CNS en mars 2008. Afin de tenir compte des remarques de la Commission et du MAAP, ces critères ont été modifiés et représentés pour approbation par le CNS en octobre 2008.

Ces critères sont issus des cadres d'intervention, mis en ligne sur le site www.reunioneurope.org après validation par le Comité Local de Suivi.

En effet, les cadres d'intervention permettent de fixer au niveau de chaque dispositif les conditions d'intervention des actions 2007-2013. Ils constituent l'outil de référence pour les gestionnaires du programme afin d'identifier le cadre dans lequel s'inscrivent les projets et ils établissent les critères objectifs d'instruction pour les services. Enfin, ils servent de base d'information aux bénéficiaires potentiels.

Les modalités de modification de ces critères ont été validées en CNS. Compte tenu :

- ✓ De la nécessité de concilier le respect des dispositions réglementaires communautaires et la souplesse de gestion des programmes ;
- ✓ De l'existence de cadres d'intervention dans les dispositions de gestion 2007-2013 des programmes à La Réunion, cadres d'intervention agréés par le CLS précisant notamment les critères de sélection des projets ;
- ✓ De la mise en ligne de ces cadres d'intervention facilitant de ce fait l'accès aux membres du Comité et à tous les bénéficiaires potentiels.



Les membres du Comité ont agréé le mode opératoire suivant :

- ✓ Confirmation par le Comité National de Suivi de critères de sélection issus des cadres d'intervention dont l'agrément relèvera toujours du Comité Local de Suivi ;
- ✓ Communication aux membres du Comité National de Suivi de la liste des cadres d'intervention agréés ;
- ✓ Rapports réguliers au Comité National de Suivi des évolutions intervenues au niveau des critères de sélection suite à des agréments/modifications de cadres d'intervention.

Mise en place d'OSIRIS

L'ASP a mis en place une équipe de trois personnes pour l'animation et la mise en place des dispositifs dans l'outil OSIRIS.

Les travaux de 2010 ont porté sur :

- ✓ La mise en production de 10 nouveaux cadres (à ce jour 65 cadres d'intervention sur 68 ont été agréés et mis en production sous OSIRIS) ;
- ✓ La formation des gestionnaires ;
- ✓ L'aide aux utilisateurs (assistance fonctionnelle) ;
- ✓ L'animation des comités techniques OSIRIS ;
- ✓ Les demandes d'habilitation à l'utilisation et la consultation de l'outil.

La formalisation des dispositifs dans OSIRIS se déroule de la manière suivante :

- ✓ Rédaction d'un cahier des charges par le service instructeur,
- ✓ Elaboration du dispositif par l'équipe OSIRIS,
- ✓ Phase de test avec le service instructeur,
- ✓ Modifications éventuelles du dispositif,
- ✓ Validation du cahier des charges par le Comité technique OSIRIS,
- ✓ Elaboration du cahier de paramétrage ;
- ✓ Mise en production par le niveau national.



5.2. Synthèse des problèmes importants rencontrés dans la gestion du programme ainsi que toute mesure éventuellement prise, y compris les réponses apportées aux observations faites au titre de l'article 83 du règlement (CE) no 1698/2005

S'agissant des problèmes rencontrés, ils ont concerné principalement les points suivants :

Les conséquences du retard d'agrément du PO

L'agrément tardif du PO FEADER le 28 novembre 2007, soit 7 mois après sa date de recevabilité par la Commission, a encore des conséquences sur le plan de la programmation et de la certification des dépenses.

Le retard accumulé n'a pas été intégralement résorbé à ce jour ce qui explique en partie le faible taux de déclaration (15,29%) alors que le taux de programmation est lui de 36,05%. Les modalités de gestion et notamment l'existence du préfinancement ont permis de faire avancer les actions sur le terrain même si ces dernières ont été réalisées aujourd'hui mais ne sont pas encore certifiées.

Aussi, la situation reste sous contrôle, les autorités locales ayant démontré dans le cadre du DOCUP, leur capacité à rattraper les retards de début de programmation.

La double mobilisation sur 2000-2006 et 2007-2013

L'année 2009 a encore été consacrée prioritairement à la clôture du DOCUP 2000-2006 et à l'accélération de la mise en œuvre du programme 2007-2013.

Les difficultés d'adaptation des règles de gestion communautaires et nationales

Sur le plan communautaire, la période de programmation 2007-2013 a vu apparaître un nouvel acteur, l'organisme payeur, et de nouveaux modes de gouvernance ont du être mis en place pour assurer une gestion harmonieuse du programme. Les liens entre autorité de gestion et organisme payeur doivent être formalisés notamment au travers de la convention entre l'autorité de gestion et l'organisme payeur.

Sur le plan national, la mise en place du logiciel OSIRIS, a eu des conséquences indéniables :

- ✓ La réalisation de cahiers des charges spécifiques à chaque dispositif ont entraîné un surcroît de travail pour l'ensemble des services et tous les dispositifs ne sont pas encore opérationnels malgré les efforts de l'équipe OSIRIS (voir point 5.1) ;
- ✓ Pour ne pas pénaliser les bénéficiaires, le processus de programmation a pleinement démarré sans que l'outil de gestion soit prêt. Il en est résulté un travail de rattrapage de saisie des données qui s'est poursuivi tout au long de l'année 2010. Par ailleurs il est à noter que l'outil de valorisation de données a été accessible courant 2009 ;
- ✓ L'outil OSIRIS prévoyait comme cela était le cas dans PRESAGE, l'édition d'un certain nombre de documents (rapport d'instruction, conventions, lettre de notification, certificats de service fait...). Ces applications sont en cours de paramétrage et la mise en service se fait au fil de l'eau pour les dispositifs les plus importants disponibles.



La mise en place des nouvelles procédures de gestion

Comme précisé au point 5.1 un chantier important qui a démarré en 2008 sur le livre de procédures 2007-2013 s'est concrétisé par la validation de ces documents par le Comité Local de Suivi en avril 2009.

Le plafonnement de la défiscalisation au niveau national

Au préalable il convient de préciser qu'à la Réunion, les dispositifs des mesures 121 « modernisation des exploitations agricoles » et 123 « accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles » ont été conçus afin d'optimiser la combinaison des régimes de défiscalisation, d'exonération de TVA non perçue récupérable et d'aides directes à l'investissement.

Or, le régime d'aide national à la défiscalisation (N522/2006) et le régime d'exonération de TVA (N524/2006) agréés par la Commission le 18 juillet 2007 n'ont pas tenu compte du fait que le règlement développement rural autorise un plafond d'intervention de 75% d'aide publique en limitant à 50% ces plafonds en cas de cumul avec des aides à l'investissement agricole.

Afin de ne pas pénaliser les bénéficiaires, et sur instruction du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche faisant suite à un arbitrage interministériel rendu le 20 octobre 2008, une modification des top-up liés à la défiscalisation et à la TVA non perçue récupérable a été initiée fin 2008.

La modification introduite le 31 décembre 2008 a été acceptée par la Commission le 16 juin 2009 confirmant que les top-up peuvent être cumulés avec les aides FEADER et les contreparties nationales jusqu'à concurrence de 75%. (Annexe III au rapport annuel)



5.3. Recours à l'assistance technique

Au cours de cet exercice l'assistance technique a été mobilisée pour la prise en charge de ressources humaines de la DAF au titre de l'exercice 2008. L'objectif étant d'assurer une mise en œuvre efficiente des programmes communautaires de la période au titre de l'année 2008.

S'agissant du dispositif 511.13 ont été programmés les dossiers 2010 et 2011 de la DAF pour l'analyse financière et économique des revenus dans les exploitations ?

S'agissant du réseau rural régional,

Un comité technique a été mis en place et il s'est réuni en 2008 afin de préparer la mise en place du Réseau Rural de La Réunion en réfléchissant aux questions suivantes :

Quel serait le schéma de gouvernance le mieux adapté au contexte local ? Est-il opportun de prévoir une instance intermédiaire entre le copilote et le Comité Local de Suivi ?

Quelle forme d'animation privilégier entre l'externalisation et le recrutement ? ou alors une forme mixte comportant sous-traitance partielle et utilisation des ressources en place ? Une estimation des coûts de prestation permettra d'évaluer le domaine du réalisable dans le cadre des crédits d'assistance technique.

Par ailleurs, le comité a identifié une cinquantaine de structures (organismes, associations, institutions) susceptibles de composer le réseau, tenant compte de leur capacité de représentativité de filières ou secteurs. Afin d'assurer un certain équilibre entre grandes thématiques, ces membres potentiels sont répartis dans les collèges suivants :

- ✓ institutions
- ✓ environnement / énergies
- ✓ économie
- ✓ agriculture
- ✓ tourisme
- ✓ développement / aménagement / habitat / foncier
- ✓ éducation / formation / culture

Il est à noter, qu'en accord avec les autres membres des partenariats local, c'est le Département qui a en charge la mise en place et l'animation du réseau rural régional à la Réunion.

Une première rencontre de préparation à la mise en place du Réseau Rural de la Réunion a eu lieu le 24 avril 2008



La réunion constitutive du réseau régional qui s'est tenue le 26 août 2008 a dégagé une méthode autour de 3 éléments :

- ✓ L'élaboration d'un schéma de gouvernance ;
- ✓ La présentation d'un calendrier, d'une organisation et d'une animation du réseau ;
- ✓ Une discussion sur les thématiques prioritaires.

Le Département a participé le 12 mai 2009 à la 1^{ère} réunion de travail du de groupe «gestion de l'espace » du Réseau rural français.

Le Département a procédé en 2010 à une consultation pour une mission d'assistance à l'animation du dispositif qui a débouché à la sélection du Cabinet Rural Idée

Le lancement opérationnel du réseau se déroule en 4 phases :

La première phase → En préambule au lancement de la mission d'assistance une Assemblée Générale du Réseau Rural s'est tenue le 24 septembre 2010 pour remobiliser tous les acteurs et présenter la démarche. Cette première étape jusqu'au 15 octobre 2010 portait essentiellement sur le recensement de tous les acteurs de la ruralité et leurs interactions, la mise en place d'une synthèse bibliographique des travaux réalisés sur les différents territoires et un rendu diagnostic sous la forme d'un "ATLAS" avec les informations clef du territoire et l'analyse du fonctionnement du territoire via ses acteurs.

La deuxième phase → Jusqu'au 30 novembre 2010 elle portait essentiellement sur la mise en place de réunions par microrégion avec tous les acteurs locaux. Elle a débouché sur le choix d'une thématique spécifique par secteur géographique.

- ✓ Nord/Est : Mettre en réseau les projets agrotouristiques et agroalimentaires ;
- ✓ Ouest : Un réseau de microprojets familiaux pour développer l'économie solidaire ;
- ✓ Sud : Un réseau pour créer un lien entre producteurs (artisans, agriculteurs...) et consommateurs.

La troisième phase → Prévue pour début 2011, elle ne portera que l'élaboration de fiches actions : il s'agira pour les groupes de travail d'élaborer des fiches actions opérationnelles à partir des orientations retenues. Un lien pourra être proposé à ce stade avec des actions ou démarches enclenchées par des acteurs du réseau, dans un souci d'opérationnalité ;

La quatrième phase → La dernière phase, prévue pour le 1^{er} trimestre 2011, consiste à la rédaction finale à partir des synthèses validées des phases I, II et III.



5.4. Dispositions prises pour assurer la publicité du programme conformément à l'article 76 du règlement (CE) no 1698/2005

Les mesures d'information et de publicité relatives aux interventions des fonds, FEDER, FSE, FEADER et FEP, visent à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union Européenne à l'île de La Réunion, finalité d'autant plus importante que La Réunion est la région ultrapériphérique la plus éloignée du continent européen.

En terme opérationnel, trois objectifs principaux ont été déclinés dans le cadre du plan de Communication pluri fonds 2007-2013 :

Objectifs	Stratégie	Publics cibles (voir point II-2)
Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres	- Concevoir les porteurs de projets financés par l'Union européenne comme ambassadeur de l'Union européenne. - Valoriser des projets exemplaires	Bénéficiaires Partenaires et relais
Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques des programmes opérationnels, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion	Renforcer le partenariat régional en matière de communication et d'animation du programme	Partenaires et relais
Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci	Construire une Europe proche des citoyens	Opinion publique

La programmation 2007-2013 instaure de nouveaux principes qui modifient les orientations des actions de communication. En effet, l'élaboration de programmes mono-fonds requiert une coordination encore plus étroite entre les actions de communication des quatre fonds européens intervenant dans le cadre des 5 programmes.

Au même titre qu'en matière de stratégie, de gestion ou d'évaluation, une approche transversale en matière de communication permet de gagner en visibilité et en lisibilité (donc en impact). En effet, une communication globale et cohérente entre les différents fonds est un gage d'efficacité pour une campagne grand public, le citoyen étant destinataire d'un message global de l'Union Européenne. Aussi, un plan d'action pluri-fonds a été réalisé à la Réunion pour répondre à cet objectif.

Ce plan a été validé par la DG Agri lors de l'adoption du programme FEADER. Il a fait l'objet d'une transmission officielle via SFC le 29/05/08 pour les PO FEDER Convergence, FSE et FEDER Coopération (version présentée dans le cadre des programmes). Suite aux remarques de la Commission en date du 2 avril 2008 envoyées via SFC le 5 juin 2008, une nouvelle version a été transmise le 10 juillet 08. Cette dernière version du plan de communication pluri-fonds 2007-2013 a été adoptée le 06 février 2009.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2010

Afin de suivre l'état d'avancement du plan d'action et de communication un tableau de suivi a été mis en place, tableau qui est régulièrement présenté en CLS afin de tenir informé les partenaires Etat, Région et Département sur l'avancement des actions et discuter des orientations à prendre. Ce tableau permettra de suivre l'avancement de chaque fiche action du plan de communication avec des indicateurs de réalisation.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
1 - Opération de lancement des POE	Opération de lancement des POE (conférence de presse, visite de projets).	<p><u>Opération réalisée lors du 1^{er} CNS de la période 2007-2013 (novembre 2007) :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ l'organisation d'une conférence de presse,➤ la mise en place d'une journée de visite sur le thème du développement durable. <p>Bon retour presse avec 4 articles et 3 reportages TV.</p> <p>Action citée en exemple lors du séminaire convergence en janvier 2008 + plusieurs demandes des articles de presse de la part des services de la Commission et du Seom.</p>
	Réalisation d'une plaquette de présentation des POE 2007-2013	<p><u>Opération réalisée en novembre 2007 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Tirage de 1 000 exemplaires➤ Diffusion lors du CNS de novembre 2007 et poursuite à l'occasion des différents événements (séminaires, formations, rencontres...
	Diffusion des POE et des plaquettes de présentation des POE	<p><u>Opération réalisée en juin 2008 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Courrier de diffusion tripartite➤ Réalisation de 500 clés USB (Réédition prévue sur la base des PO révisé)➤ Diffusion à tous les relais de terrain identifiés et aux participants des sessions de formation



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
2 - Supports grand public	Réalisation d'un mini film de présentation de l'impact des fonds européens à La Réunion depuis 20 ans (1989-2009)	<p><u>Action réalisée en décembre 2009 :</u></p> <p>Réalisation de 2 émissions de 26 mn : « 1989 – 2009 : 20 ans d'Europe à la Réunion » et « Locaterre Spécial Europe » sur le développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffusion sur Télé Réunion (semaine du CNS : 3 créneaux pour les « 20 ans d'Europe », le 12 décembre à 15h20, le 13 décembre à 11h30 et le 15 décembre à 22h30), « Locaterre Spécial Europe » a été diffusé dans son intégralité le 21 décembre à 20h00 et une séquence le mercredi à 19h30. ➤ Remise aux membres du CNS, aux partenaires, relais...
	Réalisation d'objets publicitaires aux couleurs de l'Europe	<p><u>Action réalisée en décembre 2009 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 000 stylos à billes ➤ 200 stylos « prestige » avec étui ➤ 2 000 blocs notes - Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public... <p><u>Action réalisée en novembre 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 450 parapluies (Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public...)
	Création d'un calendrier de bureau avec photos de projets (20 ans de fonds européens à La Réunion)	<p><u>Opération réalisée en décembre 2008 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tirage de 700 exemplaires, ➤ Partenaires et Relais, Médias et Grand Public.
	Création d'économiseurs d'écran en téléchargement sur le site www.reunioneurope.org	Action en cours



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
3 - Site Internet	Mise en ligne des principaux documents notamment les cadres d'intervention	<u>Action en continu sur l'ensemble de la période depuis 2007 :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Mise à jour des textes réglementaires selon leur parution officielle : 54 documents mis en ligne depuis 2007,➤ 202 cadres d'intervention étaient en ligne au 31 décembre 2010.
	Refonte du site internet www.reunioneurope.org	Lancement du nouveau site en octobre 2008 <ul style="list-style-type: none">➤ 191 documents mis en ligne (au 31 décembre 2010)➤ Plus de 31 372 visiteurs (de janvier 2010 à décembre 2010) <u>Action réalisée en novembre 2009 :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Développement de 2 modules déficients visuels :<ul style="list-style-type: none">- agrandissement et réduction de la taille des caractères- audition des pages
	Mailing ciblé pour chaque cadre d'intervention	Action en cours
	Vulgarisation, diffusion des principaux résultats des évaluations, après examen par le Comité de Suivi et le Comité Régional d'Evaluation	Action liée à la mise en œuvre du plan d'évaluation dont la conception a été initiée en 2009
	Mise en ligne des listes des bénéficiaires	Mise à jour mensuelle après la signature des relevés de conclusions définitifs des CLS



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Elaboration d'un guide de procédure des programmes 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Diffusion sur le site des manuels de gestion agréés (17 412 téléchargements du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010)
	Mise en place d'une notice à annexer aux conventions relatives aux actions de communication et de publicité	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Impression de 1000 exemplaires➤ Diffusion auprès des services, des relais et des bénéficiaires
	Réalisation et diffusion de plaquettes spécialisées sur les POE 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Elaboration d'un diaporama « bilan INTERREG » diffusée à l'occasion du séminaire de Juin 2008 sur le fed-feder et de la présentation du PO coopération territoriale 2007-2013. <u>A réaliser :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Plaquettes spécialisées sur la base des programmes révisés en 2010



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
5 - Partenariat médias	Emissions TV sur l'Europe à La Réunion (accompagnement de la PFUE)	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Actions 9 mai 2008, 2009 et 2010 : offre de plateau TV au JT de RFO, réalisation de 2 reportages sur Antenne Réunion et RFO sur des projets cofinancées par l'union européenne : Topazes Coiffure, Cyclotron et Incubateur, articles de presse...➤ Réalisation d'une émission Les Nouveaux Défis « spécial Europe » le 23 septembre 2008 :<ul style="list-style-type: none">- Démarrage des travaux avec l'interview de M. Granda – Chef d'unité France lors de sa visite en juin 2008,- Participation au tournage des différents sujets et interviews- Diffusion en « prime time »
6 - Relations presse	Rubrique Europe dans la presse spécialisée	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Participation à la réalisation d'un article dans le magazine REUCCIR n°42 de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Réunion.➤ Communiqué de presse sur l'acheminement des intrants (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale, parution sur le site internet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat) <p><u>Action réalisée en 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Communiqué de presse sur la mise en place d'un calendrier de dépôt des dossiers de demande d'aide à l'acheminement des intrants. (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale)



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
6 - Relations presse	Organisation de visites de projets cofinancés par l'UE	<u>Actions réalisées :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'environnement CNS d'octobre 2008 (1 article dans la Presse Quotidienne Régionale locale et 2 articles sur internet)➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de la Recherche, Développement et l'innovation CNS de décembre 2009 (deux reportages radio, deux articles dans la PQR locale, une invitation plateau au Journal Télévisé et un article sur internet.)➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'égalité des chances et l'inclusion sociale CNS de novembre 2010. (3 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale, deux reportages vidéo sur internet et un reportage télé)
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Contribution des bénéficiaires pour la valorisation des fonds européens à La Réunion à travers la modification de leur packaging	<u>Action en cours</u>
	Baptême de rue, salle, place au nom évocateur de l'Europe ou des fonds	Action à réaliser



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Présence de La Réunion sur/dans les supports de la Commission à travers des photos/panneaux	<p>Participation de La Réunion à une exposition « l'Europe Outre-mer : richesse et diversité » organisée par le MIOCT du 10 au 27 novembre 2008 dans les locaux des institutions européennes.</p> <p>Participation aux RegioStars 2009 : La Réunion lauréate du prix RegioStars pour le projet de la centrale de production d'électricité photovoltaïque installée sur les toits de la SITAR</p> <p>Participation à la réalisation d'un cahier central sur « La Réunion et l'indépendance énergétique » dans le magazine Panorama n°31, « changement climatique ». (octobre 2009)</p> <p>Participation au forum communication du séminaire Convergence en Martinique du 27 au 29 avril 2010 (stand régional).</p> <p>Participation à l'élaboration de fiches-projets pour le nouveau portail des fonds européen, www.europe-en-france.gouv.fr.</p>



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Constitution d'une banque de fiches-projet, d'articles de presse	<p><u>Opérations réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Elaboration d'une liste de projets valorisables réalisés➤ Réalisation de 17 fiches projet➤ 4 articles de presse, 3 reportages TV <p><u>Action en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Constitution d'une banque de données multimédia sur les interventions de l'Union Européenne à La Réunion (diffusion auprès des services de la Commission et des ministères et sur le site internet)➤ Constitution d'une banque de données sur les films et reportages réalisés (diffusion sous forme de prêt aux partenaires et relais)



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Séances d'information et de formation des services, des principaux bénéficiaires et partenaires institutionnels	<p>Les actions d'information réalisées en 2007 avaient pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'informer le plus grand nombre sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ;- de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financières, imbrication des documents stratégiques...);- de présenter les projets de programme et le résultat des négociations locales. <p>9 actions ont été mises en place (SAFER, CESR, CNFPT, Maison de l'Emploi de l'Est, Instance de concertation pour la préparation des POE, réseau des DGS des Collectivités, Réseau des directeurs financiers des Communes) : 139 participants au total.</p> <p>Pour 2008, deux actions de formation réalisées en collaboration avec le CNFPT. (environ 30 participants)</p> <p>Pour 2009, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 3 sessions de formation de base générale sur l'Europe ont été réalisées➤ 1 module « régimes d'aides » a été mis en œuvre en collaboration avec la DEGEOM (environ 60 personnes) <p>Pour 2010, plusieurs actions de formation réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 3 sessions de formation de base générale (CCIR, CNFPT et CCEE) (environ 60 personnes)➤ 1 session sur le FSE➤ 1 intervention sur l'Europe et le FSE pour le séminaire de l'association EFOI <p>Formation mise en œuvre dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Une formation « sensibilisation aux indicateurs » en collaboration avec le cabinet Ernst&Young en mars 2010 (20 participants)➤ 1 journée échange sur les procédures de gestion et sur la révision à mi-parcours en mars 2010 (environ 70 participants)



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
	Promotion des principales thématiques POE afin de mobiliser les porteurs de projets sur les priorités de la politique régionale, de la politique agricole commune, de la politique commune de la pêche et de la coopération régionale	Action mise en œuvre à travers les actions de formation.
9 - Evénementiels	Mise en place d'une action de communication par an à l'occasion d'un CNS	<u>Actions réalisées :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Lancement des POE 2007-2013 lors du CNS de novembre 2007,➤ Lancement du site internet au CNS d'Octobre 2008,➤ Préparation autour des « 20 ans d'Europe » du CNS de décembre 2009.➤ 20 ans de l'AGILE et du système de gestion des programmes communautaires lors du CNS de novembre 2010
	Organisation d'un prix récompensant les projets exemplaires sous l'angle de l'originalité de l'action et de son efficacité	Action à mettre en oeuvre



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
9 - Evénementiels	Mise en place d'un concours thématique (photo, littéraire...) par tranche d'âge sur les projets financés par l'Europe (innovation, agriculture...) à destination d'un public scolaire sur fond de jeu de type « chasse au trésor ».	<u>Action en cours :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct, pour la mise en place de cette action. (réunion du comité de pilotage)
	Organisation d'échanges débats avec les sections européennes (collèges, lycées) et les universitaires	Action à mettre en oeuvre
	Journées de visites de projets financés par l'Europe.	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inauguration de la route des Tamarins (feder) ➤ Inauguration de lycées et collèges (feder) ➤ Inauguration de la station du Camp Pierrot (feoga) <u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cérémonie officielle du percement du tunnelier de la galerie Salazie Amont dans le cadre de l'Irrigation du Littoral Ouest, ILO (feder)
	Création d'une animation itinérante pour les scolaires avec exposition, film, jeux.	<u>Action en cours :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration du cahier des charges de l'exposition et animation itinérante avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct. (réunion du comité de pilotage)



6. Déclaration sur le respect des politiques communautaires dans le cadre de l'aide, y compris la mise en évidence des problèmes rencontrés et les mesures adoptées pour les traiter

Les autorités françaises déclarent que la législation communautaire est respectée à chaque étape de la mise en œuvre du programme, en particulier concernant les règles en matière de concurrence, de passation des marchés publics, de protection et d'amélioration de l'environnement, de promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non-discrimination.

6.1 Respect des règles en matière de concurrence

Aucune des aides listées au niveau du tableau de bord des régimes d'aides hors champ d'application de l'article 36 du traité n'a été mise en œuvre en 2009.

Code mesure	Nom du régime d'aide	Indication de la légalité du régime	Durée du régime
123	Evolution de l'outil agro-industriel (transformation des produits de l'annexe I en produits hors annexe I)	Régime cadre des aides à finalité régionale : Aide accordée conformément au règlement (CE) n°1628/2006 du 24 octobre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité des aides nationales à l'investissement à finalité régionale- n° d'enregistrement XR 61/2007	2007-2013
123	Aides aux entreprises sylvicoles	De minimis : Aide accordée conformément au règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides <i>de minimis</i>	2007-2013
311	Amélioration de l'hébergement et de la restauration en milieu rural réalisée par les ménages agricoles	De minimis : Aide accordée conformément au règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides <i>de minimis</i>	2007-2013
312	Amélioration de l'hébergement et de la restauration en milieu rural réalisée par les micros entreprises non agricoles	De minimis : aide accordée conformément au règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides <i>de minimis</i>	2007-2013
313	Soutien à l'opération Village créole	De minimis : aide accordée conformément au règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides <i>de minimis</i>	2007-2013

Lorsque la réglementation communautaire en matière d'aides d'Etat le prévoit ou lorsque la décision communautaire d'approbation d'un régime d'aide d'Etat l'impose, les autorités locales notifieront à la Commission chaque aide individuelle conformément à l'article 88(3) du Traité instituant la Communauté Européenne.

Le « Top up » prévu au programme n'a pas été mis en œuvre en 2008.

En 2008, 4 top up ont été introduits en demande de notification dans le cadre de la demande de modification du programme le 29 décembre 2008 et une demande d'exemption au titre du règlement 1857/2006 a été transmise aux autorités nationales le 4 décembre 2008. Les services de la Commission ont accusé réception de cette demande au 31 décembre 2008. La proposition de modifications a été validée par courrier en date du 16 juin 2009 qui entérine également que les top-up relatifs aux mesures 121 et 123A peuvent être cumulés avec les aides FEADER et des contreparties nationales jusqu'à concurrence d'un plafond de 75%.



6.2 Respect des règles de passation des marchés publics

L'autorité de gestion rappelle comme au point 5.2.9 du programme qu'elle s'assurera que les marchés publics et concessions attribués concernant des projets bénéficiant d'un concours du FEADER sont en conformité aux règles des directives 2004/17/CE, 2004/18/CE, règlement CE n°1564/2005 ou aux principes du Traité où ils s'appliquent.

6.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement

L'autorité de gestion a pris toutes les mesures qui s'imposent pour assurer que les projets retenus pour un cofinancement par le FEADER respectent la politique et les règles en vigueur en la matière.

Plusieurs actions visant ces objectifs communautaires ont également été soutenues :

- ✓ Au titre de la mesure 214 MAE (Mesures Agro-environnementales) ;
- ✓ Au titre des mesures 211 et 212 ICHN (Indemnité de Compensation des Handicaps Naturels).
- ✓ Au titre de la mesure 111 Information- formation avec des actions de sensibilisation la préservation de l'environnement conduites par les organisations professionnelles agricoles ou organismes de développement (lutte intégrée, pratiques respectueuses de l'environnement, gestion de l'eau, conseil en agriculture biologiques....).



6.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination

6.4.1. Promotion de l'égalité entre hommes et femmes

Pour les actions payées en 2010, la répartition homme femme est la suivante :

- ✓ Sur ICHN : 352 femmes, 2 654 hommes et 97 sociétés ;
- ✓ Sur MAE : 9 femmes, 55 hommes et 5 sociétés ;
- ✓ Sur la préretraite : 3 femmes et 16 hommes.

Pour les autres mesures payées en 2010, les bénéficiaires n'étant pas des personnes physiques, ces indications ne sont pas pertinentes.

Les interventions prévues au titre du FEADER prennent en compte la problématique de l'égalité des chances hommes femmes.

De manière opérationnelle, dès l'instruction des demandes de subvention, un regard attentif est porté sur la prise en compte de la dimension de l'égalité des chances. Ces éléments sont examinés au moment de la sélection des projets mais également au moment du bilan des actions.

A cette fin, il est prévu dans le cadre du programme opérationnel FSE (axe 2), de mettre en place des actions de formation et de sensibilisation des agents affectés à l'instruction de tous les dossiers de demande de subvention.

Par ailleurs, l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est portée à La Réunion par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE), service de l'Etat chargé d'animer la politique publique en la matière.

La DRDFE mène de front une action transversale de sensibilisation des responsables des actions publiques et de la société civile et des actions spécifiques selon quatre axes prioritaires :

- ✓ Accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision,
- ✓ Egalité professionnelle,
- ✓ Egalité en droit et en dignité,
- ✓ Articulation des temps de vie.

Elle développe pour cela, avec le concours du FSE, un partenariat étroit avec les acteurs locaux : services de l'Etat, collectivités régionale, départementale et locales, réseaux économiques, tissu associatif.



Sur le champ de l'égalité professionnelle, le FSE participe aux actions visant à une meilleure connaissance des avancées de l'égalité femmes-hommes à La Réunion au travers :

- ✓ d'études : chiffres clés de la parité publiée par l'INSEE Réunion en 2010 et consultable sur son site Internet,
- ✓ d'actions : sensibilisation sur la dimension hommes/femmes au sein des entreprises, telles que le lancement du « Prix de la vocation scientifique », du « Label mixité régional » ou encore l'animation d'un réseau en faveur de la création d'activité par les femmes. Des initiatives sont également menées dans les établissements scolaires autour de conférences, débats (« Les remparts des idées reçues », « Fémin'Attitude, une journée « spéciale filles » pour découvrir les industries au féminin »).

6.4.2 Promotion de la non discrimination

L'autorité de gestion et ses partenaires ont complété ce dispositif de lutte contre les discriminations et pour l'égalité par des actions spécifiques visant à s'assurer du respect de ces principes en :

- ✓ associant la délégation régionale des droits de la femme et de l'égalité aux différents travaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes européens ;
- ✓ préservant le système de gestion intégré et les échanges mensuels avec les services en charge des questions d'égalité : un Comité de programmation unique pour l'ensemble des fonds (CLS) permettant d'avoir des échanges avec les services de la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- ✓ veillant à que l'information et la communication puissent toucher tous les publics sans discrimination (notamment grâce à Internet avec un accès adapté au site www.reunioneurope.org pour les déficients visuels) ;
- ✓ mettant en place des formations sur le FSE dans le cadre du mainstreaming : la formation visera d'une part à sensibiliser le personnel administratif et décisionnaire à la problématique de l'égalité, et, d'autre part, à répondre aux besoins en formation spécifiques des femmes, quand de tels besoins sont manifestes ;
- ✓ soutenant des actions spécifiques transversales concourant à ces priorités (centre de ressources sur l'égalité des chances, accompagnement de l'insertion des personnes handicapées, lutte contre l'illettrisme...).

Le programme annuel de la structure Chancegal dont les principales actions concernent :

- ✓ l'animation d'un centre de documentation et de conseil sur la question homme-femme ;
- ✓ La sensibilisation des acteurs du système éducatif mais aussi des entreprises ;
- ✓ La communication, information (site internet, actions publicitaires, colloques...)



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2010

La reconduction de l'action FLO8 destinée exclusivement aux femmes vivant dans des zones insalubres, sans emploi, sans expérience professionnelle, mais désireuse de s'insérer professionnellement. Les difficultés d'insertion de ces femmes sont prises en compte de façon globale sous la forme d'un accompagnement spécifique.

S'agissant des personnes handicapées et des personnes âgées, les cadres d'interventions des dispositifs de soutien à la construction d'établissements d'accueil, représentant un potentiel de financement communautaire d'un montant total de 10 M €, ont été agréés en 2009.

Enfin, le cadre d'intervention relatif aux actions facilitant l'accessibilité des services de transport collectifs et des infrastructures aux personnes à mobilité réduite, (1,5 M € de concours FEDER prévus), n'était pas encore décliné au 31/12/2009 dans la mesure où les opérations identifiées n'étaient pas encore mûres. Cette situation a évolué début 2010. Les interventions prévues au titre du FSE prennent naturellement en compte la problématique de l'égalité des chances hommes-femmes.



6.5 Articulation avec le POSEIDOM

A l'instar des autres DOM, le POSEI est mis en œuvre à la Réunion en complémentarité avec d'autres programmes et dispositifs communautaires, qui relèvent du Premier Pilier de la PAC tel l'OCM sucre, ou sont mis en œuvre dans le cadre du PDR Réunion.

En ce sens, le POSEIDOM couvre une partie des actions de soutien et d'orientation des productions agricoles ultramarines. Les mesures des autres programmes complètent très largement ce dispositif, sans concurrencer celles mises en œuvre dans le cadre du POSEI. En outre, les mesures relatives au POSEIDOM ne visent en aucun cas l'aide à **l'investissement productif**, qui se trouve au cœur du programme FEADER.

Les aides au soutien des marchés consenties dans le cadre du POSEIDOM et les aides apportées dans le cadre du programme FEADER sont complémentaires, les premières s'intéressant à la mise en marché des produits et au soutien des prix, les secondes intervenant plus en amont, au niveau des conditions de production, de la production elle-même et de la transformation des produits.

Afin d'éviter tout risque de doublon, il est prévu que le dispositif POSEI ne financera en aucun cas les investissements prévus dans le PDR-R.

Le bilan d'avancement provisoire du POSEIDOM est le suivant au 31.12.2010 :



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2010

Mise en œuvre du programme du nouveau programme POSEI IV (à compter du 16 octobre 2006)

	Nature de l'aide ou produit	Montants payés 2008 et 2009	Montants 2010 payés	Remarques
Régime spécial d'approvisionnement	Céréales destinées à l'alimentation des animaux et matières premières destinées aux IAA	23 972 781	12 137 972	
Primes animales	Aide au développement et au maintien des cheptels allaitants (ADMCA) Prime à l'abattage (PAB) Prime aux petits ruminants (PPR)	8 491 405	4 350 000	
Importations animaux	Aide à l'importation d'animaux	252 308	37 631	
Structuration de l'élevage	Intervention en faveur des filières bovines, volailles et porcs et Actions horizontales (communication, observatoire, animation)	26 815 200	16 500 000	
Diversification des productions végétales	Aides à la filière fruits et légumes	7 767 273	5 346 250	
	Aide à la filière plantes à parfum	723 714	347 000	
	Aide à la filière vanille	261 067	76 000	
	Aide à la commercialisation hors de la région de production	1 547 205	744 000	
POSEIDOM filières canne sucre rhum	Aide au transport des cannes	13 871 024	6 938 000	
	Aide forfaitaire aux industries sucrières	78 257 000	44 163 000	
Total		161 958 977	90 639 853	



6.6 Articulation avec les OCM

Des aides à l'investissement peuvent être consenties aux Organisations de Producteurs (OP) dans le cadre de l'OCM. Comme pour le POSEIDOM, il est prévu que le dispositif OCM ne financera en aucun cas les investissements prévus dans le PDR-R.

En 2009, les programmes de reconnaissance des OP pré-reconnues et reconnues ont été examinés par la DAF et approuvés par arrêté préfectoral. Lors de cet examen, la DAF, instructeur des mesures FEADER dont bénéficient aussi ces structures, a veillé à ce que les postes financés au titre de ces Programmes soient totalement distincts de ceux financés par le FEADER. Le fait que l'instruction de ces différents dispositifs, soit conduite par le même service instructeur permet de disposer d'une visibilité d'ensemble sur les dispositifs et sur les bénéficiaires ce qui permet d'écartier tout risque de double financement et de gérer ainsi la cohérence des interventions sur les filières.



7. Réutilisation des aides récupérées conformément à l'article 33 du règlement (CE) no 1290/2005

Le montant de FEADER des aides récupérées se monte à 81 205,44 €.



ANNEXE I : Quelques Fiches Projets

La Station d'expérimentation de l'ARMEFLHOR

La station d'expérimentation de l'Association Réunionnaise pour la Modernisation de l'Economie Fruitière Légumière et Horticole (ARMEFLHOR) a été créée en 1992. L'association est composée de plusieurs membres dont les producteurs des filières fruitières, légumières et horticoles, ainsi que les acteurs économiques (grossistes, distributeurs, transformateurs, exportateurs).

Les objectifs de l'ARMEFLHOR sont les suivants :

- améliorer la compétitivité de la production réunionnaise,
- contribuer à l'autosuffisance alimentaire de La Réunion en produit frais de qualité,
- proposer de nouveaux débouchés sur le marché local et le marché export,
- mettre au point des itinéraires techniques respectueux de l'environnement.

Avec le soutien de l'UE, la station d'expérimentation permet de tester de nouvelles techniques afin de développer et d'assurer les productions locales, elle représente un outil précieux pour l'agriculture réunionnaise.

Cet organisme est devenu un partenaire incontournable dans le secteur des fruits et légumes, il a développé un programme d'expérimentation dans le domaine de l'agriculture biologique tropicale. La station travaille en collaboration avec l'ensemble des acteurs des filières de diversification végétale hors canne. Grâce à son savoir-faire, l'Armevlhor constitue le lien nécessaire à la transmission des informations et méthodes auprès des agriculteurs.

Les principales actions menées par l'ARMEFLHOR pour les années 2008/2009 et 2010 sont les suivantes :

- Relance de la filière oignon Réunion
- Mise en place d'une filière lentille de Cilaos
- Maîtrise du climat des serres et de leur consommation d'énergie
- Production fruitière intégrée de la mangue
- Relance de la production d'agrumes
- Relance de la filière anthurium fleur coupée
- Amélioration de la compétitivité de la production de roses
- Essais variétaux...

Quelques chiffres :

Coût total de la station : 2 150 000 €

FEADER : 1 290 254 €

Conseil Général : 716 205 €

Etat : 143 964 €

Pour les actions 2010 :

UE FEADER : 456 315 €

Quelques indicateurs :

50 membres et 3 collèges

Nombre d'adhérents en 2009 : 299

Nombre d'agriculteurs sensibilisés : environ 2 000



Ce projet est cofinancé par
l'Union Européenne



Nouvel isolant écologique : la ouate de cellulose

Implantée depuis août 2009 à la Plaine des Cafres, l'entreprise Bourbon Isolation Ecologique développe son activité dans le domaine de l'isolation en utilisant un nouveau produit : la ouate de cellulose.

Bourbon Isolation Ecologique a bénéficié du FEADER, notamment à travers le programme Leader (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) dans le dispositif de soutien au développement économique de la zone des hauts.

L'activité de service créée par BIE consiste à fournir de l'isolant écologique dans les constructions de maisons neuves ou anciennes. La ouate de cellulose est un produit innovant dans notre île. Il s'obtient grâce à la récupération de papier journal reconditionné. Cet isolant est reconnu pour son très faible impact environnemental et pour sa performance acoustique et thermique. Le produit est anti-moisissure, anti-termite, répulsif-rongeurs et classé M1 anti-feu, il se présente comme une véritable alternative écologique aux isolants actuels.



Les nouvelles Règlements
Thermiques, Acoustiques et Aération

propres aux Départements d'Outre-Mer (RTAA-DOM) qui rendent obligatoires l'isolation des constructions confortent l'activité de l'entreprise. L'utilisation de ce nouvel isolant considéré comme « le meilleur produit isolant écologique du marché » présente une opportunité supplémentaire à cette activité.



Actuellement, le matériau est importé, cependant, l'entreprise envisage de produire localement l'isolant en récupérant les journaux dans les centres de tri de La Réunion.

A long terme, Bourbon Isolation Ecologique souhaite se lancer sur les chantiers de logements sociaux et les bâtiments industriels.

Quelques chiffres :

Montant total du projet : 78 960 €
UE FEADER - LEADER : 23 688 €
Contreparties nationales : 78 960 €

Quelques indicateurs :

Emplois créés : 4
Constructions traitées: environ 100

Ce projet est cofinancé par
l'Union Européenne



Auberge de campagne et table d'hôte « Le Vieil Alambic »

Situé dans les hauts de Saint-Louis à 1 000 mètres d'altitudes, le Vieil Alambic est une auberge de campagne de 4 chambres labellisées Gîtes de France 3 épis.

En 1987, Mme Deurveilher a ouvert une table d'hôte qui s'est ensuite développée en 1996, en auberge de campagne. D'une capacité de 70 couverts et de 4 chambres, le Vieil Alambic grâce au soutien de l'Union Européenne a pu améliorer son espace d'accueil en aménageant la terrasse de son restaurant.

Au titre de l'aide à l'hébergement touristique, ce projet s'inscrit dans le dispositif « soutien à l'opération Villages Créoles » du PDR 2007-2013 qui est soutenu par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

C'est donc dans un cadre accueillant, calme et authentique que Madame et Monsieur Deurveilher vous invitent à découvrir leur gîte et table d'hôte et à savourer une cuisine créole traditionnelle au feu de bois.



Le concept de villages Créoles constitue un dispositif partenarial original et innovant, qui a pour objet de valoriser un territoire

touristique rural d'exception. L'utilisation et la valorisation des produits du terroir de la table d'hôte et la qualité de l'hébergement constitue des atouts majeurs pour le label « Villages Créoles ».



Crédits photos : Vieil Alambic

Ce projet d'aménagement, d'embellissement et de créolisation du gîte et de la table d'hôte contribue ainsi à améliorer la qualité esthétique, l'accessibilité et l'accueil de l'auberge de campagne.

Quelques chiffres :

Coût total : 15 921 €

UE FEADER: 5 731€

Contrepartie nationale Région : 3 821 €

Participation Maître d'Ouvrage : 6 369 €

Quelques indicateurs :

Nombres de chambres d'hôtes : 4

Nombre de couverts : 70

Ce projet est cofinancé par
l'Union Européenne

